

Mesure concrète en vue d'un règlement pacifique au Vietnam

## Accueil favorable à la proposition du Canada



PRES DE DEUX CENTS piqueteurs ont déclenché une manifestation houleuse en face des édifices du parlement de Canberra pour protester contre la visite du vice-président des Etats-Unis, M. Hubert Humphrey, qui a eu avec le premier ministre Harold Holt des entretiens dont le but serait d'accroître l'apport de

L'Australie aux opérations militaires américaines et sud-vietnamiennes au Vietnam. Les deux hommes d'état venaient de quitter le parlement, quand cette manifestation a été déclenchée. Actuellement, l'Australie a environ 1500 hommes en arme au Vietnam.

(Photo PA)

### M. Martin a rencontré M. Rusk samedi à Washington

WASHINGTON (PC-AFP) — L'idée avancée par le gouvernement canadien que la Commission internationale de contrôle de l'armistice en Indochine a un rôle à jouer dans la recherche des bases ou des moyens d'un règlement pacifique au conflit vietnamien n'a jusqu'ici suscité "que des réactions des plus favorables," a déclaré samedi le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin, après ses entretiens avec le secrétaire d'Etat américain, M. Dean Rusk.

Les deux hommes d'Etat se sont entretenus pendant près de trois heures et la réunion a été suivie d'une conférence de presse tenue par M. Martin. Le ministre canadien a indiqué qu'il a exposé au secrétaire d'Etat le rôle que, selon son gouvernement, la commission internationale de contrôle de l'armistice en Indochine, a-t-il dit, au cours de sa conférence de presse. Il a ajouté qu'il explorait avec les parties intéressées au conflit toutes les voies qui pourraient aboutir à la paix. Il a ajouté que des contacts ont été pris avec la Pologne et l'Inde, partenaires du Canada au sein de la commission, et qu'il espérait que ces deux pays se joindraient aux efforts canadiens.

#### Conseil de sécurité

M. Martin a déclaré que la décision américaine de soumettre le problème vietnamien au Conseil de sécurité des Nations

unies est utile mais qu'il faut reconnaître qu'il y a des limites à ce que le Conseil de sécurité puisse faire. La Commission internationale de contrôle de l'armistice en Indochine, a-t-il dit, est un rôle important pour combler le fossé qui existe entre les Nations unies et les participants de la conférence de Genève qui ne sont pas membres de l'organisation. Il a précisé que le gouvernement canadien estime qu'il ne serait guère pratique ou efficace de convoquer des maintenant une conférence sur le Vietnam à Genève ou ailleurs. Il a rappelé les efforts déployés par le Canada en vue de la réunion de la conférence de Genève, soit de la convocation d'une conférence sur le Laos et le Cambodge. Ces efforts ont été sans succès, a-t-il dit, et il faut préparer le terrain pour que les prochaines tentatives de paix puissent être couronnées de succès. La commission a une tâche à remplir dans ce domaine. La réaction à l'initiative canadienne a jusqu'ici été encourageante, a-t-il ajouté, mais, pour l'instant, un nombre de pays a été contacté par le Canada.

#### Climat favorable

Le ministre canadien a déclaré que le représentant canadien au sein de la commission de contrôle s'est rendu la semaine dernière à Hanoi où il a eu des entretiens avec le premier ministre du Nord-Vietnam. Il a indiqué que le climat canadien n'a pas été discuté au cours de ces entretiens, et il a refusé de préciser sur quelles questions ils avaient porté.

M. Martin a affirmé qu'il a la certitude que la Pologne et l'Inde ont la ferme conviction que des discussions sur le problème vietnamien sont souhaitables. Il a exprimé l'espoir que cette conviction commune les amènera à partager les efforts du Canada. Il a enfin estimé que le climat est actuellement favorable pour une intervention de la Commission internationale de contrôle.

### Démission du ministre de la Marine

## L'aviation britannique prend le pas sur la marine

LONDRES (AFP) — Un débat animé sur la révision de la défense britannique et une intensification de la "fièvre électro-rale", marqueront la semaine, qui s'annonce décisive pour l'avenir de la Grande-Bretagne pendant les dix ou quinze prochaines années.

Le livre blanc sur la défense, résultat de plus d'un an d'études et de controverses, sera publié demain. Il révélera les grandes lignes de la stratégie que la Grande-Bretagne entend se fixer pendant la prochaine décennie et au-delà. Ses détails demeurent secrets, mais l'on sait déjà que dans la soute bataille que la Marine et la Royal Air Force se livrent depuis des mois, c'est cette dernière qui sort victorieuse. La RAF sera en effet dotée d'appareils supersoniques américains F-111, alors que le programme de construction de nouveaux porte-avions est abandonné, au profit d'une force de frappe aérienne britannique et d'un système anglo-américain de bases dans l'océan Indien. Cette révision de la défense, dictée en très grande partie par des soucis d'économie, le plafond du budget de défense devant être limité en 1970, à deux milliards de livres au prix de 1964, comporte en fait une option politique de taille: une grande dépendance vis-à-vis des Etats-Unis, qui fourniront désormais à la Grande-Bretagne la plupart des moyens de lancement des armes nucléaires.

Limité jusqu'à présent à un groupe restreint d'hommes politiques, de militaires et de journalistes, le débat a pris, samedi, une tournure dramatique avec la démission du ministre de la Marine, M. Christopher Mayhew, qui a prononcé un véritable réquisitoire contre la nouvelle politique de défense de M. Harold Wilson.

#### Attaques prévues

Tirant avantage de cette démission, l'opposition conservatrice s'apprête, de son côté, à attaquer sévèrement la nouvelle politique de défense du gouvernement travailliste. Ses porte-parole diront qu'elle entrainera l'affaiblissement de la Marine, qui a toujours bénéficié dans le pays d'un prestige considérable et aboutira à une plus grande dépendance militaire et politique vis-à-vis des Etats-Unis. Les députés "européens", toriers ou libéraux, ne manqueront pas, en outre, d'af-



(Photo PA)

L'AMIRAL de la flotte Chester W. Nimitz, commandant des forces navales américaines dans le Pacifique au cours de la deuxième grande guerre, est décédé hier à sa demeure de Yerba Buena Island, Californie, à l'âge de 80 ans. Il avait subi une crise cardiaque, il y a quelques temps, et a succombé aux complications résultant de cette attaque. Cette photo fut prise en 1945, alors que ce brillant militaire venait d'être décoré Chevalier Grande Croix de l'Ordre du Bain, des mains du commandant de la flotte britannique du Pacifique.

### Reprise de la discussion des crédits

## Le ministre de la Défense sous le feu de l'adversaire

par L.-E. RIVERIN

OTTAWA — M. Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale, est à un tournant de son destin politique. La discussion de ses crédits, qui reprend cet après-midi aux Communes, laissera entrevoir si, entre autres qualités, son talent de réplique le rend apte à demeurer un des principaux candidats éventuels au poste de premier ministre du Canada.

Jusqu'ici, M. Hellyer n'a pas eu la chance de révéler la mesure de sa taille de parlementaire. L'opposition le mésestime, les trois premières années, parce qu'il penait présenter et de mettre en œuvre ses plans de vaste réforme. Aujourd'hui, elle a une copieuse liste de griefs contre lui et elle semble bien disposée à lui brandir au visage. M. Douglas Harkness, qui a été ministre de la Défense nationale sous les conservateurs, en a énuméré quelques-uns. Voici des extraits de son discours de jeudi et de celui de vendredi:

1. "Le moral de nos troupes de défense est le plus bas depuis la deuxième guerre mondiale et même avant et probablement le plus bas de toutes nos années."
2. "Une proportion élevée des membres des forces armées veulent démissionner parce qu'ils estiment n'avoir aucun espoir d'avenir."
3. L'an dernier, le nombre des recrues a diminué de six mille, par rapport à 1961."
4. "La marine canadienne compte 27 navires de combat, ce qui est très insuffisant pour tenir nos engagements envers l'OTAN."
5. "Le ministre a commis une bêtise monumentale en obligeant l'an dernier 500 pilotes de l'aviation canadienne à démissionner."
6. "Au lieu d'épargner de l'argent, M. Hellyer en dépense davantage, comme le révèlent ses prévisions pour l'an prochain qui s'élèvent à un milliard 572 millions."
7. "Le ministre prétend que l'hémorragie de main-d'œuvre dont pâissent nos forces armées est un effet de la prospérité de l'économie. C'est là une sottise. Le Canada a connu d'autres périodes aussi prospères relativement, et nos militaires ne s'empressaient pas alors de jeter l'uniforme aux orties."
8. "La réorganisation des quartiers-général (armée, marine, aviation) multiplie les engorgements de commandement. Au lieu d'une ligne de communication pour chaque unité, il y en aura dix."
9. "M. Hellyer est résolu à établir un nouveau système contrairement à l'avis des hauts fonctionnaires. Il cherche à se comporter en commandant en chef des forces armées. Il se fonde sur ses théories et ses préjugés d'amateur."

### Trois des blessés sont de Trois-Rivières

## Une auto fonce dans la foule au carnaval de Québec

QUÉBEC (PC) — Trois Trifluviens, M. et Mme Emilien Plouffe, du 3260, rue Chambois, et Mlle Diane Héroux du 2428, rue Pelletier, sont au nombre d'une quinzaine de personnes blessées par une automobile qui aurait foncé dans la foule, samedi soir, lors des manifestations du carnaval de Québec. M. Plouffe a subi une fracture du poignet gauche et a passé quelques heures à l'hôpital St-Sacrement, à Québec. Mme Plouffe et Mlle Héroux n'ont subi que des blessures superficielles. L'incident est survenu sur la Grande-Allée, à peu de distance du départ du grand défilé. D'autres accidents de circulation ont fait plusieurs blessés, et dans certains cas, les blessures aux victimes sont assez sérieuses. La police a reçu, en tout, plus de 400 plaintes de toutes sortes.

### La Fédération des étudiants libéraux est dissoute

## Elle décide de s'affilier aux jeunes libéraux du Québec

par Gilles Beaulieu

MONTREAL (PC) — Après sept années d'existence, la Fédération des étudiants libéraux du Québec a décidé en ses cadres pour s'affilier aux jeunes libéraux du Québec. Plusieurs cellules au sein de ces deux organisations demandaient cette fusion depuis quelques temps déjà. Deux raisons majeures semblaient avoir amené cette décision: d'une part, la fédération n'était pas suffisamment active pour mériter d'exister et son caractère représentatif de l'ensemble des étudiants pouvait être mis en doute; d'autre part, le groupe des étudiants libéraux pourra exercer une influence beaucoup plus marquée et susceptible de donner des résultats en s'associant aux jeunes libéraux du Québec où les étudiants côtoieraient de près et de façon permanente les jeunes d'autres classes de la société québécoise.

La FELQ tenait dans la métropole en fin de semaine son congrès annuel, auquel ont assisté une soixantaine de délégués et plus d'une centaine d'observateurs.

#### Deux congrès

La fusion se fera en trois étapes: La fédération a élu un nouvel exécutif, dont le président est M. Guy Wilson, qui remplira un second mandat, et exécutif conjointement avec l'exécutif des Jeunes libéraux du Québec, préparera la nouvelle constitution de la Fédération des jeunes libéraux du Québec, en fonction de l'intégration. Un congrès, convoqué à Québec à l'automne étudiera cette constitution et, enfin, des élections devraient être tenues avant le 30 novembre. Une délégation puissante de l'université de Montréal avait exercé une forte pression sur les délégués au congrès en annonçant au cours des discussions que l'Association des étudiants libéraux de l'université de Montréal donnerait sa

démision de la fédération immédiatement à l'issue du congrès.

#### Étudiant et travail

Après avoir approuvé, samedi matin, un exécutif national, la commission politique souhaitait la création par le gouvernement provincial d'une Société d'apprentissage étudiant au Québec, les délégués au congrès ont rejeté la formation de groupes de travailleurs — étudiants, qui en vue de l'Expo 67 auraient participé à plusieurs travaux d'embellissement tout en étant rémunérés par l'administration publique, viendraient en conflit avec les

TEQ, les travailleurs-étudiants du Québec, existant déjà depuis l'an dernier, tandis que les autres ont maintenu que ce genre de tâches devrait être laissé à des travailleurs sans emploi, ne pouvant effectuer des tâches plus difficiles.

Le congrès de la FELQ a adopté une résolution voulant que le parti libéral établisse dans ses cadres un tribunal afin d'expulser de ses rangs toutes les personnes condamnées par la justice après avoir été trouvées coupables d'immoralité, de corruption politique ou, encore, ayant manqué à l'éthique professionnelle.

### Le prochain congrès conservateur aurait lieu au Québec

## Diefenbaker réclame que le Canada prenne l'initiative d'un mouvement de paix au Vietnam

OTTAWA (PC) — Le leader conservateur John Diefenbaker a reçu un accueil chaleureux samedi à la réunion annuelle de l'exécutif national du parti. À la réunion précédente, une tentative de le déloger de la direction du parti avait été infructueuse. "Quel changement peut se produire en l'espace d'une année", a déclaré un membre influent du parti à l'issue de la réunion.

M. Diefenbaker a été accueilli par des ovations lorsqu'il s'est levé pour adresser la parole. Ne voulant pas être en reste face à ce vibrant témoin d'un violent réquisitoire gnage d'estime, il s'est lancé contre le gouvernement libéral et a demandé que le Canada prenne l'initiative d'un mouvement de paix au Vietnam.

Il a de nouveau été ovationné à la fin de son discours. Les reporters ayant eu l'autorisation d'entendre M. Diefenbaker ont pu être témoins de cette manifestation d'unité au sein du parti. Par contre, les assises se sont déroulées à huis clos dans une salle d'hôtel.

M. Dalton Camp, président de l'association nationale conservatrice, a fait savoir aux reporters que les séances s'étaient poursuivies dans le calme.

La principale décision qui a été prise est de tenir un congrès national ce printemps, si possible et dans la province de Québec de préférence. Il semble que le choix se porterait sur la ville de Québec. Cependant, M. Camp a déclaré

ré que les dirigeants du parti, lui compris, décideraient de la date et de l'endroit. Le congrès national, qui se tient généralement chaque année, s'est déroulé à Ottawa au cours des dernières années.

Aucune raison n'a été donnée pour expliquer ce changement de venue, mais les observateurs politiques croient qu'on pourrait attribuer dans une certaine mesure, au désir des conservateurs de regagner la faveur des électeurs du Québec, où les libéraux dominent présentement.

M. Camp a ajouté que si on ne parvient pas à s'entendre sur une date convenable au printemps, le congrès serait reporté à l'automne. Il n'y a pas eu de congrès l'an dernier à cause des élections fédérales.

Ces congrès attirent généralement 2.000 personnes environ, a déclaré M. Camp. La représentation sera déterminée en fonction de la pré-

#### Conférence

Dans son discours, M. Diefenbaker s'est demandé si le Canada ne devrait pas convoquer une conférence internationale "dans l'espoir de mettre un terme au conflit vietnamien. A son avis, toutes les parties en cause dans ce conflit, y compris le Nord-Vietnam et le Vietnam, devraient être invitées à cette conférence.

Par la suite, il a déclaré aux représentants de la presse que le Canada avait, selon lui, certaines responsabilités à l'égard de ce territoire parce qu'il est indépendant, voisin des Etats-Unis et membre de la commission internationale de contrôle au Vietnam.

Déclarant à ses 102 auditeurs qu'il ne pouvait préfigurer les "fantasies" du premier ministre Pearson, M. Diefenbaker a néanmoins donné à entendre qu'on pouvait envisager la possibilité de nouvelles élections.

Il a déclaré notamment "Je ne crois pas qu'il s'écoulera beaucoup de temps encore avant la tenue de nouvelles élections". Il n'a pas précisé sa pensée à ce sujet. M. Diefenbaker a reproché au gouvernement libéral "son hésitation et son incertitude" au cours des quatre ou cinq dernières semaines. Il s'en est pris plus particulièrement à M. Lucien Carlin, ministre de la Justice, dont le père a déjà rempli les mêmes fonctions. Il a déclaré qu'il "n'y avait rien de plus pitoyable que de voir un nain par-

der dans des vêtements qui lui ont été légués par un géant".

#### Radio-Canada

M. Diefenbaker a également accusé la société Radio-Canada de s'aligner avec le parti

#### DERNIERE HEURE

## L'hon. Comtois trouve la mort dans les flammes



QUÉBEC (PC) — Le lieutenant-gouverneur Paul Comtois est mort de bonne heure ce matin au cours d'un incendie qui a ravagé sa résidence à Québec, a révélé la Sûreté provinciale.

#### AUJOURD'HUI

|                      |    |
|----------------------|----|
| Bandes illustrées    | 17 |
| Classées             | 16 |
| Convocations         | 16 |
| Courrier de Mamie    | 9  |
| De l'image au son    | 8  |
| Mots croisés         | 17 |
| Plume et Plumeau     | 9  |
| Polichinelle         | 2  |
| Radio-T.V. Cinéma    | 8  |
| Sports en pantoufles | 13 |

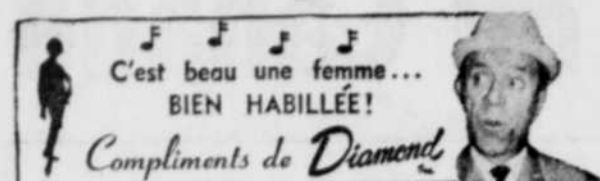
#### DECES

|                      |  |
|----------------------|--|
| Cloutier, M. Ivanhoe |  |
| Bellerive, M. Willie |  |
| Baillon, Mme Edgar   |  |
| Lambert, M. Paul     |  |
| M. Georges           |  |

(Voir nécrologie page 17)

## C'est un secret polichinelle

Je me demande pourquoi les échevins de Trois-Rivières ont trouvé exorbitant les \$40,000 versés pour le temps supplémentaire de nos policiers. Il y a actuellement 20 policiers de moins qu'en 1962. Si le salaire d'un policier débutant atteint presque \$5,000, on peut dire que la ville sauve \$100,000 avec le service de la police. Pourquoi alors critiquer pour \$40,000? Il est normal que la circulation du vendredi soir demande du temps supplémentaire aux hommes chargés de faire respecter la loi. Y a-t-il vraiment assez de policiers à Trois-Rivières.



Une discussion acerbe a été soulevée par l'échevin Gaston Vallières, lors de la dernière séance du conseil de Trois-Rivières. M. Vallières veut continuer à patiner cette année. Il a demandé qu'on continue à entretenir les patinoires municipales. Ses collègues ont répondu que le temps doux a trop brisé la glace et qu'il en coûterait trop cher pour la remettre en état. Les froids noirs de la fin de semaine laissent pour-

## L'école normale Duplessis a un personnel très compétent

par Michael BURMAN

**CAP-DE-LA-MADELEINE** — "En une période où toutes les institutions réclament des compétences et regrettent la pénurie de personnel qualifié, l'école normale Maurice-Duplessis compte un personnel hautement perfectionné. Des 22 professeurs à plein temps, 21 sont détenteurs d'au moins une licence dans l'une ou l'autre des matières enseignées à l'école normale."

M. Robert Champagne, directeur à l'école normale Duplessis, a rendu ce témoignage pour ouvrir une campagne d'information sur son institution. M. Champagne fut invité à adresser la parole à la tribune du Richelieu du Cap-de-la-Madeleine, au restaurant Penn-Mass.

"Cette campagne vise à renseigner les étudiants du secondaire, d'affirmer M. Champagne, les parents, les hommes d'affaires, les payeurs de taxes sur le rôle de l'école normale."

Il croit cette année, que la situation scolaire exige que les citoyens, tous les parents de la région, doivent être mieux informés des problèmes et des réalisations positives de l'équipe des professeurs et éducateurs qui préparent les maîtres de demain, les futurs responsables de l'éducation de leurs enfants et leurs petits-enfants.

M. Champagne a brossé un tableau des services académiques, des services personnels aux étudiants et des services de l'apprentissage pédagogique.

### Services académiques

Pour démontrer la qualification du personnel de l'école, M. Champagne a mentionné qu'en septembre dernier, l'école a engagé cinq nouveaux professeurs. L'un possède une licence en catéchèse de l'école de catéchèse de Lyon, l'autre est détenteur d'une maîtrise en lettres de l'Université d'Ottawa, un troisième a obtenu une maîtrise en éducation, un autre, une licence en théologie. Ce dernier poursuit ses études pour obtenir une maîtrise ès-arts en catéchèse.

Parmi les autres professeurs, l'un est licencié en philosophie. Il a complété sa scolarité et présentera bientôt sa thèse. Deux professeurs doivent également terminer cette année, des études doctorales en lettres et en histoire.

### La régionalisation

Au moment où le ministre de l'Éducation lance un cri d'alarme pour que les institutions d'un même niveau se regroupent, les écoles normales sont nettement à l'avant-garde, a dit M. Champagne.

## Le service municipal de police note une hausse des arrestations en 1965

**TROIS-RIVIÈRES (G.N.)** — Le service de police de la ville de Trois-Rivières a effectué 141 arrestations de plus en 1965 qu'en 1964. L'an dernier, le nombre d'arrestations a été porté à 2,105, tandis que l'année précédente, il atteignait 1,964.

C'est ce que révèle le dernier rapport annuel des services de police et incendie, préparé par le directeur J.-A. Delage, et qui a été présenté récemment au conseil municipal.

Le rapport indique qu'en 1965, dans la catégorie des adultes, 1,821 hommes et 318 femmes ont été mis sous arrestation. Par ailleurs, au niveau juvénile, on a compté 139 garçons interceptés par la police et 27 jeunes filles. Le compte-rendu indique aussi que les arrestations ont été plus nombreuses dans la période estivale qu'en autre temps.

Les causes d'arrestations les plus nombreuses sont celles d'excès de vitesse, causes qui ont impliqué 758 personnes. Suivent ensuite les cas d'ivresse qui ont nécessité 338

arrestations. En troisième lieu, pour avoir conduit un véhicule au volant d'un véhicule à moteur sans permis, à moteur tiennent le quatrième rang, pour avoir impliqué 121 personnes. 119 personnes paix. Les autres causes, moins nombreuses, consistent en des délits plus graves.

## Ouverture des soumissions dès la première séance

**TROIS-RIVIÈRES-OUEST (J.D.)** — Son honneur le maire Jules Montour de Trois-Rivières-Ouest, a mentionné, hier au cours d'un entretien, que les soumissions concernant la construction du nouvel hôtel de ville au coût de \$160,000, comprenant toutes les formalités, seront vraisemblablement ouvertes au cours de la première séance du conseil municipal au mois de mars.

M. Montour a précisé qu'il fallait attendre que les architectes Roger Villemure et Denis Provencher, de même que l'ingénieur Maurice Vézina, complètent leur travail des plans et devis, avant que des soumissions publiques soient requises.

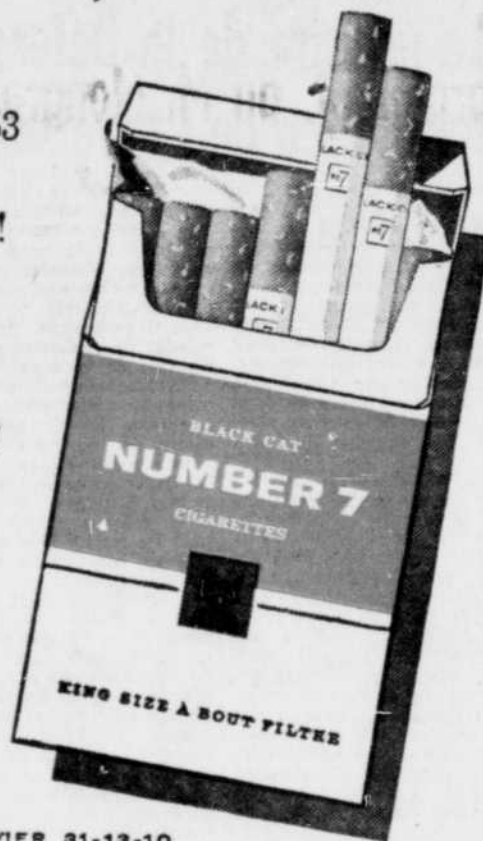


# "C'est à nous, Jean!"

## Nous avons gagné \$1,153

M. et Mme J. Bernardis, de Sherbrooke, ont gagné \$1,153 en jouant "LE SEPT CHANCEUX", le concours le plus important, le plus formidable jamais organisé au Canada! \$50,000 en argent chaque mois!

Formule de participation gratuite dans chaque paquet de cigarettes No 7 King Size. Plus douce, plus ferme, la cigarette No 7 fait réellement ressortir toute la saveur!



## JOUEZ LE SEPT CHANCEUX

### \$50,000 à partager ce mois-ci!

LES COMBINAISONS CHANCEUSES POUR DÉCEMBRE 22-23-27 • ET JANVIER 31-13-10  
COMMANDITÉ PAR LA COMPAGNIE ROCK CITY TOBACCO (1960) LIMITÉE, MANUFACTURIERS DES CIGARETTES NO 7 KING SIZE

NO. 7-46-127

## POUR CE GRAND JOUR

**FUTURS MARIÉS:**  
Des centaines de mariés par le passé nous ont confié le soin de leurs photos de mariage.  
Tous sans exception se sont dits émerveillés de voir la qualité et le style des photos.

**CONFIEZ**  
ce travail délicat à un studio jeune, dynamique et expérimenté.

RESERVATION IMMEDIATE POUR 1966

**STUDIO**  
*Louis-Inarc*  
TROIS-RIVIÈRES

883, RUE CHAMPFLOUR TEL.: 378-5522



AMEUBLEMENTS POUR FUTURS MARIÉS DISPONIBLES A DES BAS PRIX IMBATTABLES CHEZ LE ROI DES BAS PRIX

JUSQU'À 36 MOIS POUR  
PAYER, 1er PAIEMENT  
EN AVRIL.

CHEZ LE ROI DES BAS PRIX vos dollars sont survalorisés!

Vous obtenez plus pour votre argent... par exemple:

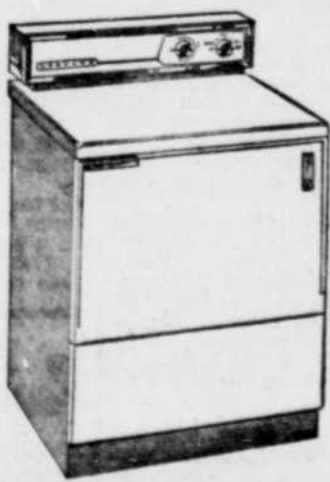


RODOLPHE LORANGER  
PROPRIÉTAIRE



Paul-Émile LORANGER  
gérant

ANDRÉ LACOURSIÈRE  
comptable



# LEONARD

vous offre des appareils  
électriques de grande qualité  
avec des réductions  
sensationnelles et une forte  
allocation d'échange.

• POELE • REFRIGERATEUR  
• LESSIVEUSE-SECHEUSE  
automatique et conventionnelle  
**LEONARD**

LE PLAN D'ACHAT  
A TEMPERAMENT

IAC

93-97, Plaza Fusée  
Cap-de-la-Madeleine  
FR 5-8951-52

## LORANGER ELECTRIQUE-TV

Formule proposée par le commissaire du Conseil des Ports Nationaux, M. John Loyd

# Le cas des Élévateurs à Grain réglé jeudi ?

Françoise Boisvert, âgée de 16 ans

## En voulant sauver son sac à main, elle y laisse sa vie

par Mike BURMAN

CHAMPLAIN (M.B.) — Mlle Françoise Boisvert, une étudiante qui revenait du carnaval de Québec à l'instant même perdu la vie alors qu'elle a été coincée entre le pare-choc d'un autobus scolaire et



Mlle Françoise Boisvert

une auto, vers 5h45, dimanche matin, à l'entrée du village de Champlain. L'élève de l'école normale du Christ - Roi a été victime d'une malchance puisqu'elle avait déjà quitté l'autobus mais est subitement revenue à l'intérieur du lourd véhicule pour aller chercher sa sacoche. En sortant du mât-dôme, Françoise Boisvert était happée par une automobile, dont le conducteur a été aveuglé par un nuage de vapeur qui s'échappait du radiateur de l'autobus.

La collision a impliqué un autre véhicule qui était conduit par M. Denis Pronovost, du 325 de la deuxième Rue, à Shawigan. Cet automobilis-

te a foncé sur l'auto de M. Richard Maillette conduite par M. Jean Peland, âgé de 42 ans, tous deux du boulevard Iberville, à Repentigny. Le conducteur de l'autobus était M. Fidèle Bédard, 33 ans, du 832 rue Ste - Catherine, à Trois-Rivières, à l'emploi de la compagnie de Transport St-Maurice depuis quelques années.

Mlle Boisvert était la onzième personne à évacuer l'autobus par la sortie d'urgence située à l'arrière. Tous ces passagers a été transportés à l'hôpital Cloutier du Cap par les ambulanciers de la maison J. D. Garneau, mais son décès fut constaté à son arrivée par le Dr Pierre Vincent. Le cadavre transporté à la morgue Garneau fut identifié par son oncle. Le capitaine Paul Michaud procède à l'enquête judiciaire. Les dommages aux trois véhicules s'élevaient à près de \$2,000, incidemment, le père de la victime, M. Henri Boisvert, avait lui-même perdu la vie dans un accident de la circulation, il y a trois ans et demi. Il était propriétaire des Breuvages Radnor, de St-Maurice.

L'officier Mario Bernier s'est rendu le premier sur les lieux de l'accident pour faire les constatations d'usage. Il est attaché au poste de La Pêra, de tout comme le capitaine Michaud.



LE MINISTRE DE LA FAMILLE et du Bien-être, l'honorable René Lévesque, est venu à Trois-Rivières, samedi, où il est entré en contact avec un groupe de travailleurs sociaux. Autour, de gauche à droite, nous voyons, M. Gilles Lacroix, t.s.p., membre du Conseil supérieur de la Famille et directeur du service social au Centre de Service Social de Trois-Rivières; M. Jules Perron, t.s.p., directeur exécutif du Centre de Service Social; et à l'extrême droite, M. André Laveauville, directeur du service d'urbanisme de Trois-Rivières.

Pour Trois-Rivières, selon l'hon. René Lévesque

## Un développement économique majeur

Par Gilles NORMAND TROIS-RIVIERES — L'honorable René Lévesque, ministre de la Famille et du Bien-être,

a rencontré, samedi, un groupe de Trifluviens directement intéressés au bien-être de la famille, afin de prendre une meilleure connaissance des différents problèmes de la région, en vue de l'établissement prochain d'un bureau régional du gouvernement provincial à Trois-Rivières.

L'établissement de ce bureau ou tous les ministères de la province seront représentés coïncide avec la transformation trifluvienne dont Trois-Rivières devient la métropole, tel qu'annoncé dernièrement par le gouvernement provincial. Cette région comprend désormais tout le diocèse de Trois-Rivières plus une bonne partie du diocèse de Nicolet.

Même si les journalistes n'ont pas été admis à l'entretien qui a revêtu un caractère plutôt intime, nous avons appris, en coulisse, que le gouvernement entendait doter Trois-Rivières d'une sorte de préfecture, en accord avec le plan de décentralisation. Il y aurait un directeur régional suffisamment compétent pour avoir la main haute sur les divers ministères qui seront représentés au bureau du gouvernement provincial.

L'honorable Lévesque a dit, devant les journalistes, peu après la réunion intime, que Trois-Rivières était appelée à subir un développement économique majeur et extraordinaire. Ce développement, selon lui, se fera sentir de telle façon que notre région deviendra, dans un avenir assez rapproché, la plus développée, économiquement parlant, après la Métropole québécoise. Suivra ensuite Québec au troisième rang. "C'est un peu pour cela que je suis venu à Trois-Rivières, a-t-il fait savoir. Je suis venu pour expliquer ce qu'est une métropole, et de là, quelles mesures sont à prendre."

La plupart plaident coupables aux Sessions

## Une vingtaine de Trifluviens sont appréhendés dans une maison de jeu

TROIS-RIVIERES (G.N.) — L'escouade de la moralité de la Sûreté provinciale de Montréal a réussi un magistral coup de filet, dans la nuit de vendredi à samedi, en appréhendant une vingtaine de Trifluviens dans une maison de jeu de la rue Ste - Julie, à Trois-Rivières. Selon les renseignements qui nous ont été fournis par les limiers provinciaux, les personnes arrêtées jouaient aux cartes en misant des sommes d'argent. Peu après leur arrestation, les individus ont pu recouvrer leur liberté, en versant un cautionnement de \$50 cha-

## Litige portant sur une très forte augmentation de taxes

par Claude HEROUX

Si jamais la compagnie des Élévateurs à Grain de Trois-Rivières décidait de s'expatrier dans un autre coin du Québec, l'avenir économique du port local serait gravement compromis car cette section réservée aux expéditions et aux importations de céréales est la plus achalandée depuis au moins cinq ans.

Mais une heureuse nouvelle nous est parvenue d'Ottawa au cours de la fin de semaine quand il a été annoncé que M. John Loyd, ancien maire de la ville d'Halifax, ex-député libéral à la Chambre des Communes et maintenant commissaire du Conseil des Ports Nationaux, serait à Trois-Rivières dès jeudi de la présente semaine avec une formule pour régler le cas de la compagnie des Élévateurs à Grain.

Il nous a été impossible de connaître la teneur de la formule que M. Loyd soumettra à son honneur le maire, Me Gérard Dufresne et à M. Jean-Guy Cyr, président de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières mais il semble selon les bribes qui nous sont parvenues que les résultats seront heureux.

### Le litige

La venue de M. John Loyd dans la cité Lavolette est le résultat d'un litige entre la



M. Jean-Guy Cyr

Me Gérard Dufresne

ville de Trois-Rivières et la compagnie des Élévateurs à Grain. Avec la fin des ententes de cinq ans sur le régime de taxation entre la cité d'une part, la commission scolaire d'autre part et la compagnie des Élévateurs à Grain, cette dernière compagnie voyait le montant de taxes qu'elle avait à payer passer de \$26,000 à

\$270,000. A venir jusqu'à l'an passé, la compagnie des Élévateurs à Grain versait annuellement \$20,000 dans le trésor municipal et \$6,000 dans la caisse scolaire. Mais avec le nouveau mode d'évaluation, la



M. René Lévesque

compagnie dirigée par M. Lamin Davidson devrait verser \$115,000 à la ville et \$155,000 à la commission scolaire. Mais la compagnie trifluvienne a contesté ce nouveau mode d'évaluation. Une action s'est même inscrite en cour et elle a été remise par deux fois. La compagnie des Élévateurs à Grain soutient que ses terrains ne sont pas situés dans la ville de Trois-Rivières et on allègue aussi que l'évaluation n'est pas basée sur les principes d'évaluation applicables aux élevateurs. De sources très fiables, nous avons appris que les menaces de la compagnie des Élévateurs à Grain de l'expatrier à Baie-Comeau étaient réellement fondées. Mais nous avons aussi appris que la formule de compromis qui soumettra le commissaire du Conseil des Ports Nationaux M. John Loyd permettra de conserver à notre ville une industrie très importante.

## Le juge Langlois rendra sentence les trois mars

TROIS-RIVIERES (G.N.) — S. H. le juge Maurice Langlois, de la cour des Sessions de la Paix, rendra sa sentence le 3 mars, dans le cas de deux individus de l'Association, Roland Poitras, 18 ans et Ghislain Soucis, 21 ans, qui ont tous deux avoué, samedi matin, leur culpabilité à une accusation de vol d'auto. Les détenus sont accusés d'avoir volé une automobile de marque Rambler, modèle 1964, d'une valeur de \$2,000. Le véhicule, volé au Cap-de-la-Madeleine, dans la nuit du 18 au 19 février, est la propriété de M. Marcel Dubois, du même endroit. Donnant des explications au président du tribunal sur les circonstances qui ont entouré le méfait, les accusés, qui étaient assistés d'un avocat, ont raconté s'être emparés de l'automobile au moment où ils revenaient du carnaval de Québec. Me Jacques Lacourrière, qui occupait pour la Couronne, a confirmé que les accusés n'avaient aucun dossier antérieur.

## AVIS

LA 27<sup>e</sup>  
ASSEMBLEE GENERALE  
de la  
CAISSE POPULAIRE  
ST-PHILIPPE  
DES TROIS-RIVIERES

sera tenue le lundi 21 février 1966 à 8 heures p.m. en la salle paroissiale, sous-sol de l'Eglise St-Philippe, entrée rue St-Olivier.

Prix de présence \$150.00

Bienvenue à tous les sociétaires.

J.-Louis Camirand, gérant.

La navigation d'hiver sur le St-Laurent

## Le coût jusqu'à Montréal est prohibitif, dit M. Mongrain

OTTAWA (PC) — Le ministre des Transports a promis, hier, que le gouvernement fédéral entreprendrait sous peu, une étude sur les coûts du maintien de la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent.

Au cours du débat sur les crédits du ministère des Transports, M. Gilles Grégoire, créditiste-Lapointe, avait demandé au ministre quelle politique il entendait suivre à ce sujet.

M. Pickersgill a également déclaré que le gouvernement provincial du Québec, ou n'importe qui, pouvait organiser un service de brise-glace sur le fleuve pourvu qu'il respecte les règlements.

M. Grégoire avait soutenu que le gouvernement fédéral ne donnerait pas ce service par crainte de représailles des ports des Maritimes.

M. J.-A. Mongrain, ind.-Trois-

Rivières, croit que le coût du maintien de la navigation d'hiver jusqu'à Montréal serait prohibitif. Il a toutefois suggéré que l'on garde ouvert le port de Trois-Rivières, situé à mi-chemin entre Québec et Montréal, en raison de l'avenir industriel de la région.

M. Henri Latulippe, créditiste-Compton-Frontenac, a demandé au ministre que le gouvernement fédéral assure l'entretien de l'aéroport de Mégantic et demande également qu'Air-Canada desserve Sherbrooke et la région des Cantons de l'Est.

Les commissions sur les transactions d'assurances

## Me Gabias réitère sa demande au ministre de la Justice d'intenter des poursuites

QUEBEC (J.R.) — Le député de Trois-Rivières, Me Yves Gabias, a donné, jeudi soir, en Chambre d'un mémoire qu'il faisait parvenir à Me Claude Wagner, ministre de la Justice, en date du 13 août 1965, qui maintient que "les témoignages rendus au cours des séances du comité des comptes publics et les nombreuses déclarations ministérielles concernant l'infirmité de l'administration de la justice au Québec m'incitent à vous dire que ce mémoire contient tous les éléments nécessaires pour porter plainte contre des fonctionnaires de la province."

Le mémoire en question traitait de certaines transactions d'assurance.

Me Gabias a donné lecture de plusieurs lettres dont celle en date du 6 mars 1961, de M. Charles Faure, contrôleur des assurances pour le gouvernement, à M. Marcel Eno, gérant général de l'Union canadienne, qui se termine par ces mots: "Dans le calcul de la prime, l'assureur devra tenir compte du montant de la commission régulière de 15 pour cent qui sera accordée à l'agent, ce dernier sera nommé en temps opportun. Si vous désirez faire une proposition d'assurance au sujet de ce risque, nous apprécierions la recevoir le plus tôt possible."

Après avoir reçu une réponse de l'Union canadienne, M. Faure écrit à nouveau au gérant général de l'Union canadienne, compagnie d'assurances, M. Marcel Hainault, et termine sa lettre en disant que l'agent sur ce risque est M. J.-Eugène Voileau de St-Lazare, comté de Vaudreuil-Soulanges.

Le député de Trois-Rivières a déposé une autre lettre du 30 mars 1961, adressée par le contrôleur des assurances, via

l'Union canadienne, compagnie d'assurances: L'obligation, cependant de verser aux agents d'assurances mentionnés ci-dessous la portion de commissions indiquées en regard de leur nom:

Cook, Joubert & Desrochers Limitée, 81, rue St-Pierre, Québec, 35 pour cent; P.-H. Plourde Limitée, 43 est, rue Notre-Dame, Victoriaville, 4 pour cent; M. Vital Cliche, Vallée-Jonction, comté de Beauce, 3 pour cent; M. J.-Armand Landry, Lac Etchemin, comté de Dorchester, 3 pour cent; Jacques Bernier, a/s J.-Yvon Mercier Inc., 24, rue St-Pierre, Matane, 8 pour cent; M. L.-P. Périnet, 100, Place d'Youville, Ave Genest, Ste-Petronille, Ile-d'Orléans, 16 pour cent; M. R.-P. Daigle, a/s Travelers, 530 ou 550 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, 25 pour cent; Alphonse Boutin Enr., 90 ouest, rue des Pins, Québec, 3 pour cent; Les Assurances Saint-Louis Inc., 77, rue D'Auteuil, Québec, 3 pour cent. Addition: 100 pour cent.

Votre bien dévoué, Charles Faure, Contrôleur des assurances."

Le député de Trois-Rivières a lu plusieurs autres lettres du même genre pour arriver à la conclusion "qu'après avoir pris connaissance de ces documents écrits, après avoir pris connaissance des débats qui ont eu lieu devant le comité des comptes publics, en se rapportant aux conclusions de la commission Salvas, en se rapportant à l'empressement qu'avait le premier ministre d'informer la population que des poursuites seraient intentées contre les personnes mentionnées dans le rapport Salvas, en se rapportant également à l'attitude du ministre de la Justice lorsque le jugement contre l'honorable Gérard

Martineau a été rendu... avant même qu'il en ait pris connaissance, il informait la population qu'il allait immédiatement en appel. C'est devant ces faits et devant la lettre en date du 21 janvier 1966 du ministre de la Justice, que je dis qu'il y a deux justices dans cette province: il y a une justice qui s'applique aux gens de l'Union nationale et il y a une justice qui s'applique aux amis du parti actuellement au pouvoir.

Me Gabias a déclaré qu'il avait pris tous les moyens nécessaires à prendre pour que le gouvernement règle cette affaire, qu'il avait même été obligé de faire signer, en vertu du règlement, cinq personnes qui faisaient partie du comité des comptes publics, alors que le premier ministre et les membres ne voulaient pas que le comité des comptes publics siège.

### Autoroute

L'autoroute, pour Me Yves Gabias, on en attend parler depuis longtemps. Les plans ont été déposés au cours de l'été, soit au mois d'août 1965, en ce qui concerne les approches de Trois-Rivières et à l'intérieur même de Trois-Rivières, dit-il, dans les limites de la cité de Trois-Rivières.

Mais la population est inquiète, selon M. Gabias, il y a au moins 500 à 600 familles qui seraient affectées par la construction de l'autoroute à l'endroit couvert par le plan déposé au mois d'août. Ces familles, déclare-t-il, sont dans l'inquiétude parce qu'il n'y a rien de décidé bien que le plan ait été déposé, il n'y a rien de décidé encore quant à la situation ou quant à l'assiette exacte de l'autoroute dans les limites de Trois-Rivières.

\$800 de dommages

## Deux blessés dans une collision

TROIS-RIVIERES (M.B.) — Un accident entre deux automobiles a fait deux blessés et causé pour \$800 de dommages vers 1h30, dimanche matin, à l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue des Tilleuls.

Mlle Louise Gravel, âgée de 18 ans et de milice à 2700, rue Marie - Leneuf, a été gardée sous observation à la demande du Dr Pierre Houle à l'hôpital Ste-Marie. Son compagnon de route, M. Pierre Lamy, 21 ans, du 849, rue Lavolette, fut conduit au même endroit par les ambulanciers de la maison Rousseau et Frère. Il a subi des contusions au front.

Les deux jeunes gens prenaient place dans l'automobile de M. Alphonse Lamy, père du jeune homme. Les dommages à ce véhicule sont de \$500.

L'autre automobile impliquée était conduite par M. Clément Milot, âgé de 19 ans, du quartier St-Michel, à Trois-Rivières. Elle a subi \$300 de dommages et est la propriété de M. Maurice Milot, père de ce dernier.

Les agents Jean - Pierre Lefebvre et Jean - Marc Carignan, de la force constabulaire du poste No 3, ont enregistré le rapport de l'accident.

## Le bilinguisme dans la fonction publique

Les fonctionnaires fédéraux sont inquiets. Le bilinguisme dans la fonction publique est pour plusieurs d'entre eux un fleau redoutable.

M. Claude A. Edwards, président de la Fédération du service civil du Canada, a dit à la presse que son organisme, qui groupe quelque 80.000 fonctionnaires, éprouve encore de l'inquiétude quant à la politique du gouvernement en matière de bilinguisme dans la fonction publique.

A la suite d'un discours prononcé par le président de la Commission du service civil, M. Edwards a rappelé au gouvernement que son groupement, tout en favorisant l'expansion du bilinguisme, veut être assuré que les promotions continueront de se faire d'après le principe du mérite et de la compétence.

Le service civil offre une infinité de postes dont l'importance varie considérablement. On n'est certainement pas près d'y voir le bilinguisme à tous les niveaux. Mais il doit exister plus que jamais chez ceux qui détiennent des postes-clés. Si le Canada est un pays bilingue, il n'y a pas de raison pour que les millions de Canadiens de langue française qui doivent communiquer avec un ministère fédéral ne puissent pas le faire dans leur propre langue.

C'est un fait que la Fédération du service civil doit reconnaître. Elle le fait, effectivement puisqu'elle favorise l'expansion du bilinguisme. Elle n'a pas alors à s'alarmer des critères utilisés pour les promotions. Il nous paraît clair qu'entre un candidat qui ne parle que l'anglais et un candidat bilingue à un poste important, le principe du mérite dont parle M. Edwards joue en faveur du candidat qui peut communiquer aussi bien en français qu'en anglais. Pourquoi s'émouvoir alors?

Toute proportion gardée, le bilinguisme aux postes supérieurs du fonctionnarisme est plus respecté au Québec qu'il ne l'est au parlement canadien. Il suffit d'avoir vécu quelques expériences auprès de l'une et l'autre administration pour s'en rendre compte. Si Québec a tant d'égards pour la minorité anglaise de la province, ses citoyens sont justifiés d'exiger qu'il en soit de même à l'échelon de l'administration fédérale. Que le gouvernement fédéral y tienne de plus en plus, il n'y a pas de quoi jeter les hauts cris. Si les fonctionnaires fédéraux ont trop longtemps refusé de reconnaître la réalité du fait français au pays, ils ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Ils blâment aujourd'hui le gouvernement fédéral de ne pas accroître suffisamment le nombre d'écoles de langues à leur service. Il paraît que 1.300 fonctionnaires qui ont fait une demande d'admission à telle école n'ont pas été acceptés, faute de place. Ils croient que cela les prive d'avancement. Pareille congestion est la preuve évidente qu'on s'y est pris trop tard pour sortir de sa béate satisfaction de posséder la langue anglaise comme unique garantie de promotion dans un domaine où le français a droit de cité au même titre que l'anglais. On peut blâmer le gouvernement de ne pas ouvrir plus d'écoles de langues, mais sa plus grande responsabilité en l'occurrence est d'assurer le bilinguisme dans ses services. Si les écoles qu'il ouvre à l'intention des employés ne sont pas en nombre suffisant, il reste toujours l'initiative personnelle. Au Québec, les fonctionnaires qui convoitaient des promotions n'ont pas attendu que le gouvernement mette des classes de langues à leur service.

Si on allait à la source véritable du problème qui se pose, on découvrirait peut-être que la cause réelle en est l'indifférence et la négligence des ministres et députés du Québec à Ottawa avant que la révolution tranquille ne leur fasse prendre conscience, comme aux autres, de la volonté d'affirmation des Québécois et de leur détermination de faire respecter leur culture au foyer d'administration de la nation canadienne. Car il faut bien dire qu'il n'y a pas si longtemps encore, l'usage du français au sein du fonctionnarisme fédéral était le moindre des soucis des représentants du Québec sur la colline parlementaire.

Les fonctionnaires qui, à cause de leur âge ne peuvent se mettre à l'étude d'une langue seconde et demandent qu'il ne leur soit pas causé d'ennuis à cause de cela ont certainement droit à certains égards. Qu'on reconnaisse leurs droits acquis, tout le monde en convient. Mais ils doivent être jugés au mérite, eux aussi, lorsqu'il est question d'accéder à un plus haut poste. C'est leur propre fédération qui le demande. Et le mérite s'établit, tout comme une part de la compétence, d'après la capacité du candidat à une fonction importante de dialoguer dans les deux langues officielles.

Il reste qu'on peut constater avec satisfaction le désir intense des fonctionnaires fédéraux unilingues d'apprendre le français. On peut en conclure que l'inquiétude, tout comme la crainte, est le commencement de la sagesse.

Paul-Emile PLOUFFE

## Se garder de toute illusion

M. Roberts a fait adopter son projet d'assurance-santé dont une des propriétés principales est d'être volontaire et de faire, selon l'opposition, la part trop large aux compagnies d'assurance. Sa solide majorité lui a permis de cultiver dans un délai minimum les obstacles dressés sur sa route par le parti libéral et le parti néo-démocrate. Le vote final fut de cinquante et un contre vingt-quatre. Le texte du projet est demeuré inchangé. Rien d'étonnant. Dès le début M. Roberts, guère influencé par les thèses de gauche, avait arrêté son projet. Il s'imposait qu'il ne marchait point dans le sentier général. M. Roberts est demeuré à mi-chemin. Il est le "premier" dans sa province et rien ne laisse prévoir qu'il soit cheval partant dans la course à la succession de Diefenbaker. M. Roberts est au fond un sage et qui ne risque point de perdre par ambition.

C'est à l'extérieur de la Législature que M. Roberts devra batailler ferme et non pas contre la résistance d'un groupe de parlementaires, mais plutôt contre celle d'une partie importante du corps des médecins.

Au moment où se prenait le vote final à la Législature, que devait suivre de près l'assentiment, déjà la gente des médecins ontariens avait pris position. D'après un journal de la capitale ontarienne, 4.500 des 6.500 médecins de la province avaient donné leur approbation à la résolution de l'Association médicale de l'Ontario.

rio de s'abstenir de participation au projet de la Loi de l'Assurance-santé.

Le ministre de la santé, Matthew Dymond, semble faire bon marché de cette prise de position et n'y attache guère d'importance. C'est, a-t-il dit, une autre de ces résolutions auxquelles force gens adhèrent pour la forme.

Le gouvernement ontarien semble bien avoir évité de verser dans le radicalisme et avoir eu soin de ne point heurter ce qu'il peut peut-être qualifier de "droits acquis".

La Loi d'assurance-santé volontaire de l'Ontario doit fonctionner à plein dès le 1er juillet. L'inscription débutera au 1er mars et se terminera le 1er mai. Les primes d'assurance, le régime est contributif - établie ainsi la prime annuelle de \$150 pour une famille de trois membres ou plus, \$120 pour un couple et \$60 pour le célibataire.

Les plans privés d'assurance-groupe ne sont pas affectés par la loi que M. Roberts vient de faire voter. Seul l'individu pourra s'inscrire.

Quel effet aura l'opposition de l'Association médicale de l'Ontario? Quelle en sera l'ampleur? Et combien de temps faudra-t-il pour la réduire?

Gardons-nous de toute illusion. En ce domaine de législation sociale il n'y a point de solution parfaite et jamais la législature n'en inventera une.

Hector HEROUX

## Des carnivals d'étudiants

Les carnivals se suivent et ne se ressemblent pas. C'est le moins que l'on puisse dire à la suite de manifestations contrastantes d'étudiants fréquentant deux institutions différentes de notre ville. Autant un carnaval a fait sensation, autant le second s'est déroulé dans l'ombre.

Les étudiants de l'Ecole Normale Maurice L. Duplessis ont vécu une période carnavalesque intense, la semaine dernière. Pourtant, ils ont su conserver une certaine dignité qui mérite d'être soulignée.

Les différentes manifestations de la semaine ont comporté des émissions radiophoniques, des compétitions sportives, des entrevues à la télévision, des rencontres avec des hommes publics, un banquet de groupe et une soirée dansante. Aucune manifestation publique envahissante pour la population n'a été organisée. Le festival a pris clairement un caractère positif.

A la suite d'une entente avec les autorités et le personnel enseignant de l'Ecole Saint-Pie X, les futurs professeurs se sont substitués au personnel enseignant pour une journée, après avoir pris soin de préparer les cours. Ils ont poursuivi eux-mêmes leurs cours réguliers et ont fait une large place aux activités culturelles. Par exemple, un concours de poésie fut organisé. Sept poèmes furent remis aux juges. Quand on s'est permis de qu'on appelle communément des "mauvais coups", on n'a pas débordé les murs de

l'institution... Et on s'est fait un devoir de tout remettre en ordre.

Il est bon que ces faits soient connus du public qui a parfois tendance à généraliser et à penser que tous les étudiants qui entreprennent de se payer un peu de bon temps pour se dégager de la pression imposée par les études font forcément du désordre dans la ville. Des réjouissances aussi bien ordonnées sont peut-être le meilleur apprentissage de discipline personnelle que chacun doit forcément s'imposer dans la vie.

Les étudiants de l'Ecole normale Duplessis ont donné un exemple qui devrait être imité par toute la gent étudiante.

## Du temps supplémentaire

Nouvelles et commentaires faits récemment sur le temps supplémentaire payé aux membres de la police municipale durant l'année 1985 ont créé un certain remous dans les milieux policiers. Il est superflu d'ajouter que les protecteurs publics en uniformes à boutons dorés et les membres de la Sûreté n'étaient pas particulièrement heureux de tout ce qui a été dit et écrit.

Paul-Emile Plouffe

## Propos du jour

Certains porte-parole des policiers ont exprimé que la ville a été remboursée d'une partie des \$43.000 versés en temps supplémentaire par des maisons d'affaires ou des organisateurs de fêtes publiques qui ont nécessité leur présence en surtemps, pour le maintien de l'ordre. Ils ont admis que la ville paie effectivement les heures additionnelles faites par les policiers en toutes circonstances. Cependant, elle expédie ensuite un état de compte à ceux qui ont demandé les services de membres de la force constabulaire. A-t-on tenu compte des remboursements qui auraient pu être effectués en faisant un rapport donnant à penser que la ville a tout absorbé seule? C'est un point à éclaircir en toute justice pour les policiers et les détectives.

Autre chose. D'aucuns affirment qu'une vingtaine de policiers ont quitté le service, depuis le début de 1985 et n'ont pas été remplacés. Alors que la ville se développe et que les besoins de surveillance se font plus grands, il va de soi que c'est le contraire qui devrait se produire. C'est un facteur important dont il faut tenir compte en parlant de temps supplémentaire. N'y a-t-il rien à corriger de ce côté également?



"Hé toi! Il porte notre marque celui-là."

## Les subventions aux universités

## M. Lesage rencontre le principal de McGill

par la Presse Canadienne

Par suite de l'annonce des subventions gouvernementales aux universités québécoises, les réactions ont été nombreuses quant à la part qu'ont reçue les universités de langue anglaise de la province.

Le principal et vice-chancelier de l'université McGill, le Dr H. Rocco Robertson, s'est empressé de souligner son inquiétude devant les subsides qu'il a qualifiés d'insuffisants.

Le premier ministre, M. Jean Lesage, a accepté de rencontrer le principal aujourd'hui afin de discuter de la question. Il a cependant refusé de révéler quelle attitude il aura devant les exigences et besoins que lui formulera M. Robertson.

A Ottawa, le ministre de l'Industrie, M. C.M. Drury a déclaré qu'il avait parlé au premier ministre du Québec et qu'il était assuré que des mesures seraient prises pour rectifier la situation.

Dans un télégramme conjointement signé par MM. Drury et John Turner, ministre sans portefeuille, les députés québécois à Ottawa disent partager l'anxiété du principal de l'université McGill et demandent aux destinataires, MM. Eric Kierans et Richard Hyde, les deux seuls députés anglophones de l'Assemblée législative, de se servir de leur influence pour assurer le succès de la rencontre de lundi.

## Statistiques

Pour le bénéfice des journalistes, le ministre de l'Industrie a, en tant que président du comité du cabinet sur la recherche scientifique et industrielle, ajouté à son télégramme, un tableau indiquant la somme de subventions reçues par les universités du Québec du Conseil national des recherches.

1965-66: McGill, \$1.422.000; Laval, \$352.000; U de M, \$383.000; Ecole Polytechnique, \$43.000; Sherbrooke, \$4.500.

1963-64: McGill, \$1.604.000; Laval, \$686.000; U de M, \$371.000; Ecole Polytechnique, \$49.000; Sherbrooke, \$14.500.

1964-65: McGill, \$1.733.000; Laval, \$799.000; U de M, \$712.000; Ecole Polytechnique, \$78.000; Sherbrooke, \$68.000.

1965-66: McGill, \$1.422.000; Laval, \$1.202.000; U de M, \$899.000; Ecole Polytechnique, \$62.000; Sherbrooke, \$74.000.

On notera une certaine baisse constante dans les sommes destinées à McGill ces dernières années et un accroissement des sommes versées aux autres universités du Québec.

M. Drury a publié ces chiffres parce que le gouvernement de Québec, dit-on, aurait réduit ses subventions à McGill à cause de la compensation que constitueraient les subventions du Conseil national de Recherches.

"Ces subventions, a souligné le ministre, ne sont pas proportionnées au nombre d'étudiants qui fréquentent l'université mais strictement aux projets sérieux de recherches qu'on y entreprend."

"Ce serait une tragédie, a endossé M. Robertson, si le financement de la recherche et des études post-universitaires devaient amener McGill à être pénalisée."

Bien que la démarche ait été faite à titre personnel par les deux ministres, il se peut fort bien qu'elle soit mal reçue dans les milieux politiques québécois et qu'elle provoque un durcissement des positions.

Faculté des diplômés

L'Association des professeurs de l'université McGill, de même que la Société des diplômés de cette université se sont ralliés au vice-chancelier et se sont déclarés solidaires de la position prise par le principal.

"Je suis sûr que chacun des 37.000 diplômés de l'université, dont 16.000 sont résidents de cette province, sont aussi alarmés que moi devant la position du gouvernement provincial, a déclaré M. Laird M. Watt, président de la Société. La présidente des étudiants, Mlle Sharon Sholberg, a pour sa part, dit qu'il est évident que McGill n'a pas reçu sa juste part des subventions mais que l'Association étudiante ne ferait rien avant d'avoir étudié à fond les implications de cette affaire."

Sir George Williams

"Je suppose que nous devons nous compter chanceux d'avoir obtenu ce montant, mais nous pourrions utiliser beaucoup plus", a soutenu M. Treflé Lacombe, assistant au principal de l'université Sir George Williams.

Quant aux réactions de l'Association des professeurs, accordées à McGill, M. Lacombe s'est contenté de dire que c'est là une situation désagréable considérant les grands besoins de cette université.

Le principal et vice-chancelier de l'université Bishop s'est dit déçu de la subvention qui amènera pour Bishop un déficit de \$250.000 pour cette année.

"Nous ne sommes pas beaucoup mieux que McGill en ce qui concerne nos déficits. Toute l'affaire est bien regrettable, a-t-il conclu."

## La gratuité scolaire est envisagée de façon émotive

par Gilles BEAULIEU

MONTREAL (PC) — "La question de la gratuité scolaire est bien souvent envisagée de façon émotive, alors qu'un jugement objectif est nécessaire", a indiqué le ministre de l'Éducation, M. Paul Gérin-Lajoie.

Le ministre a fait cette remarque, après avoir plus tôt répété que le gouvernement québécois pouvait utiliser comme bon lui semblait les subventions récemment accrues du gouvernement fédéral aux fins de l'éducation. Il a souligné que l'éducation relevait de la juridiction provinciale et que le gouvernement québécois avait pour devoir de répondre aux priorités dans la province.

M. Gérin-Lajoie participait hier soir, dans la métropole, à une discussion sur la gratuité scolaire, organisée par la Fédération des étudiants libéraux du Québec, tenant en fin de semaine son 7e congrès annuel.

Promettant que la politique générale du ministère de l'Éducation sera bien exposée dès la session en cours avec ses nouvelles, le ministre a précisé que le but de cette politique et le sens des travaux du ministère étaient d'assurer la plus grande liquidité possible pour permettre l'opération du plus grand nombre de maisons d'enseignement, qui assureraient à tous et à chacun l'accès à l'éducation, surtout post-secondaire.

## Pour tous

Le ministre ne doit pas non plus délaissier les adultes à ceux qui appartiennent aux groupes devant subir un recyclage à la suite de l'automatisation.

La gratuité scolaire, a souligné M. Gérin-Lajoie, ne doit pas être considérée comme un objectif en soi et ne doit pas constituer non plus l'élément central du problème de l'éducation au Québec.

Au début du forum d'hier, trois étudiants ont exprimé leur définition de la gratuité et émis quelques suggestions. Pour Jean Prieur, de l'université de Montréal, l'éducation est un investissement pour la société. Il ne faut pas socialiser l'éducation et les professions, mais un pré-salaire serait recommandable aux "jeunes travailleurs intellectuels".

Pour Richard Aitken, du Collège Loyola, l'éducation totale gratuite est à prévoir dans un avenir assez lointain. L'éducation peut-être être considérée comme un droit, si l'on songe aux conséquences économiques de l'éducation gratuite. Les citoyens devront payer les frais, ce qu'ils n'accepteront pas tous très facilement.

Enfin, pour Louis Saint-Aubin, de l'université Laval, doit-il s'agir d'une planification appliquée brusquement ou par étapes? Il faut sûrement discuter sérieusement et fréquemment avec le gouvernement car les exigences du monde étudiant ne doivent pas lui être étrangères.

## Administration d'une maison de la culture

par Pierre L. Desautels

Le présent article qui traitera particulièrement de l'administration d'une Maison de la Culture et surtout des difficultés que ces Centres culturels rencontrent en France, complètera la première partie de la série. La seconde sera consacrée au compte rendu de discussions qui nous permettront d'entrevoir ce que pourra être la conception québécoise de l'organisation culturelle.

En France, la maison de la culture est confiée à une association privée sans but lucratif qui ne dépend ni des autorités municipales, ni des autorités gouvernementales. Son conseil d'administration se compose de trois représentants de la ville, trois de l'état et de neuf élus parmi ceux qui s'intéressent aux choses culturelles et non parmi les adhérents.

Le directeur de la maison de la culture est proposé par le ministère des Affaires culturelles, approuvé par le maire et nommé par le conseil d'administration. Il est responsable de l'administration et de la gestion de la maison. Il doit s'entourer d'une équipe de gens compétents dans les domaines les plus divers, qu'il a le loisir de choisir. En plus de cela, il s'est créé des conseils de tout ordre qui ont pour fonction d'élaborer des plans avec le directeur. C'est l'aspect démocratique, voulant que le public participe activement à la maison de la culture. Les adhérents paient une carte de membre: \$1 pour les adultes, 60 cents pour les jeunes de moins de 18 ans, plus adhésion familiale, soit une carte à tous les enfants mineurs si le père et la mère sont adhérents. Les adhérents bénéficient d'un tas d'avantages dont le détartrage aux spectacles, etc. Il se donne environ 100 manifestations par année.

Au Havre une ville de 200.000 habitants, on prévoyait 1.000 adhérents, on en compte près de 6.000. A Bourges, une ville de 63.000 âmes, on compte 2.000 adhérents. "Côté public, nous n'avons pas complètement réussi: 50 pour cent de la population du Havre est ouvrière, l'adhésion de ce secteur de la population n'est que de 20 pour cent. Cependant, 35 pour cent des adhérents sont mineurs et 60 pour cent de moins de 30 ans."

## Les difficultés

Les premières difficultés se rencontrent, dit M. Netter, au niveau politique. La politique du gouvernement en matière culturelle est ambiguë. Les maisons de la culture doivent ensuite faire face aux préjugés du public, des associations plus anciennes, qui ont travaillé avec des méthodes différentes. "On a peur que ces maisons ne soient que pour les bourgeois, qu'elles effacent leur action". Il y a aussi la difficulté de modifier les mentalités et les habitudes. "On se plaint que les distances sont trop longues alors que l'on n'hésite pas à parcourir des kilomètres pour assister à un match de football. On a une peur terrible de l'effort intellectuel, il ne faut pas demander une activité culturelle, les gens veulent être passifs. Cette attitude se rencontre beaucoup plus chez le public cultivé que chez le public inculte. D'où la nécessité impérieuse d'une coordination entre les instances intellectuelles, entre les différents niveaux de la vie, en vue d'une intégration de la culture aux autres domaines de la vie."

## Travail préliminaire à l'implantation de la maison

M. Netter déclare que l'implantation d'une maison de la culture doit être précédée d'une étude scientifique portant sur la société ou enquête sociologique en vue de déterminer son emplacement, son architecture, la gestion intérieure du bâtiment, en fonction des besoins et des aspirations culturelles des différentes couches sociales. Il faut également voir à la formation de directeurs et de animateurs. Chaque équipe doit compter une dizaine d'animateurs. Il faut en établir le coût dans le plan national.

Ici, M. Netter fait une déclaration importante pour nous: "Aucune construction ne doit être faite sans que déjà une animation soit en place, pour préparer la mise en place par un travail de fond et dégager les grandes tendances."

## le nouvelliste

Journal quotidien publié à Trois-Rivières par LE NOUVELLISTE INC. FONDE LE 30 OCTOBRE 1920 - TELEPHONE 376-2551

AGENCES DE PRESSE: Canadian Press, Associated Press, Reuter, Agence France-Presse, Service de Photo fac-similé Presse Canadienne, Presse Associée.

Le Nouvelliste est seul autorisé à faire emploi pour la publication de toutes dépêches émanant de la Canadian Press, à l'Agence Reuter, et de toutes informations qui originent de la salle de rédaction du Nouvelliste. Tous droits de reproduction des dépêches, y compris celles de notre salle de rédaction sont réservés.

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

ABONNEMENT PAR POSTE: 1 an 6 mois 3 mois 1 mois

Au Cour du Québec ou IL N'Y A PAS de taxe

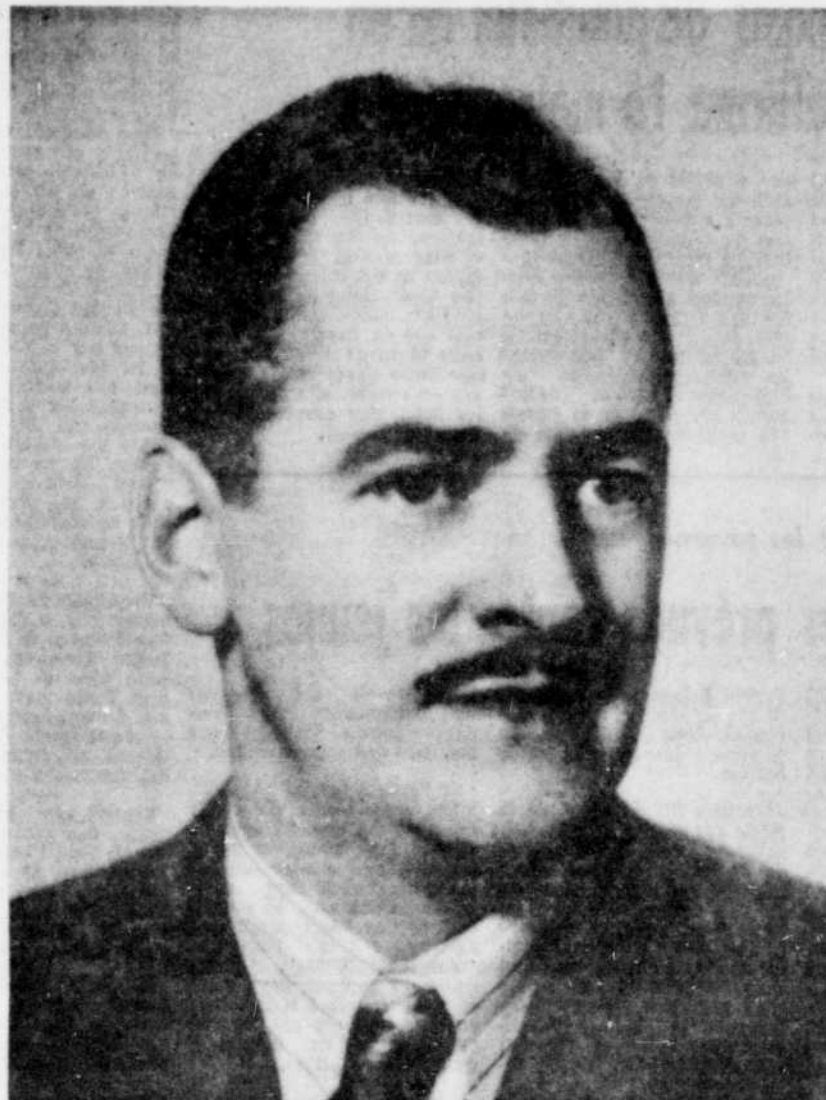
En Canada 12.00 6.25 3.50 1.50

En dehors du Canada 25.00 13.00 7.00 3.00

## IN MEMORIAM



M. GEORGES LAMBERT  
président de  
Georges Lambert Inc.



M. PAUL LAMBERT  
entrepreneur  
couvreur

*Dont les funérailles auront  
lieu cet après-midi à 2h.30  
en l'église Notre-Dame des  
Sept Allégres.*

**Georges Lambert Incorporée  
Les Immeubles Lambert Inc.**



M. ROMEO MORIN vient de prendre sa retraite après 45 ans et 6 mois de service aux Chemins de Fer Nationaux. Avant de se retirer du travail, M. Morin était chef de gare à Grand Mère. Ses compagnons de travail n'ont pas laissé passer cet événement sans le

souligner d'une manière spéciale. M. Armand Samson, assistant-surintendant au CNR au centre sur cette photo, félicite et remercie M. Morin pour ses loyaux services. Mme Morin, à gauche, assiste à la scène.

Devant les menaces de grève et les grèves

## La Chambre blâme les instituteurs

SHAWINIGAN (D.L.) — La Chambre de Commerce de Shawinigan demande au ministre de l'Éducation et aux commissaires d'écoles de notre région de maintenir une attitude ouverte mais ferme dans leurs négociations avec les éducateurs à leur emploi. Cette demande est formulée dans un mémoire préparé par un comité spécial de la Chambre.

Lors de son dernier déjeuner hebdomadaire à l'hôtel des Chutes, le bureau de direction a décidé de faire parvenir une copie de ce mémoire au premier ministre de la province, l'hon. Jean Lesage, au ministre de l'Éducation, l'hon. Paul Gérin-Lajoie au député de St-Maurice, Me Jean-Guy Tremblay ainsi qu'à toutes les Commissions scolaires de notre région.

Dans ce mémoire, les membres de la Chambre mentionnent qu'ils surveillent avec beaucoup d'intérêt les changements qui s'effectuent presen-

tement dans le système d'éducation de notre province. Ils se disent pleinement en faveur du progrès et ils croient fermement que ces changements s'imposaient « si nous voulons mieux préparer notre jeunesse à faire face au monde d'aujourd'hui et de demain. »

Le mémoire poursuit en disant que la Chambre n'a jamais cru qu'une telle révolution pourrait s'accomplir sans heurts. Les membres s'attendaient à de sérieux contretemps qui amèneraient des conflits passagers. Ils espèrent que chacun y mettrait du sien et que la bonne volonté primerait de part et d'autre, afin que les étudiants n'aient pas à souffrir de ces accrochages inévitables.

Il est également dit dans ce document : « Malheureusement, nos espoirs légitimes ont été amèrement déçus. Les contributions se sont imposées de lourds sacrifices pour assurer à leurs enfants une éducation moderne et bien pensée. Ils ont mis à leur disposition des locaux confortables, des ameublements et outillages adéquats, un système de transport gratuit, des professeurs compétents et bien rémunérés. »

Le document poursuit en disant : « A ces derniers on a cru devoir accorder le droit de grève, considérant sans doute qu'il s'agissait là d'une simple mesure de justice. Il est logique de croire qu'on

espérait en haut lieu voir les professeurs utiliser ce droit nouvellement acquis en cas d'extrême nécessité. Au lieu de cela, nos éducateurs nous menacent de grève à tout instant et sous le moindre prétexte. Au surplus, ils exigent le paiement complet de leur salaire avant de retourner au travail, sous prétexte que leurs élèves réussiront quand même leurs examens et qu'en définitive, ils n'auront rien perdu. »

Les membres de la Chambre se disent amèrement déçus à accepter ce point de vue, car il n'est pas certain que les élèves réussiront à la fin de l'année en dépit de la privation de cours. Ils soulignent que s'ils réussissent, leur santé en souffrira car ils sont à l'âge où on a le plus besoin de détente. « Nous croyons aussi qu'un travail non accompli ne doit pas être rémunéré, » de mentionner le mémoire.

Il poursuit en disant : « Les enseignants mettent l'accent sur la diminution des heures de cours et ils prétendent à l'appui de leurs revendications que les élèves sont surchargés. Ceci, après avoir prétendu que ces mêmes élèves rattraperaient sans difficulté le temps perdu par leur grève d'un mois ou plus. S'il n'y a pas ici une contradiction flagrante, il n'y a plus rien à discuter. On réclame également des périodes de congés payés pour les raisons les plus futiles. Nous prônons au contraire une utilisation maximum des locaux des équipements et du temps des professeurs. Cela

coûte aux contribuables des sommes fantastiques. Chérissons donc dans l'industrie le commerce, les professions libérales, l'agriculture, quelqu'un qui se permette de travailler seulement neuf ou dix mois par année et qui se permette en plus de crier qu'on lui demande un effort trop lourd. »

Le document préparé par la Chambre de Commerce rappelle le que même les étudiants se sont permis de faire la grève pour protester contre la prolongation de l'année scolaire.

« Nous savons que plusieurs Commissions scolaires ont dû faire aux enseignants des concessions pratiquement inacceptables dans le but fort louable d'éviter des grèves. Nous ne pouvons pas blâmer les commissaires qui croyaient sans doute que les demandes déraisonnables finiraient par cesser. Tel n'a pas été le cas et nous croyons le moment venu de repenser nos positions, » d'affirmer le mémoire.

Le mémoire rappelle le fait que l'une des 55 Commissions scolaires régionales a envisagé la possibilité de fermer ses écoles pour le reste de l'année devant le refus de leurs employés de retourner au travail à des conditions acceptables. Les membres de la Chambre croient que cette situation ne laissait aucun choix aux commissaires.

Il est également dit dans ce document : « Personne ne désire voir les écoles fermées pour une période prolongée, ce qui serait au grand détriment des étudiants. Mais si les Commissions scolaires et le ministère de l'Éducation ne peuvent combattre à armes égales, leur bataille est perdue d'avance et nous nous dirions tout droit vers l'anarchie. A notre avis, les instituteurs n'ont plus à se plaindre de leurs conditions de travail et, en général, il leur appartient de faire la preuve de leur bonne volonté et de leur sens des responsabilités. »

### AU CARAFON



Huguette Lachance chanteuse.  
Glen Williams  
PIANO  
MANOIR  
BEAUMONT  
SHAWINIGAN

Dans la ville de Shawinigan-Sud

## Un comité se penchera sur les problèmes de la circulation et du stationnement

SHAWINIGAN-SUD (D.L.) — Un nouveau comité vient d'être formé dans la ville de Shawinigan-Sud. Il aura pour mission d'étudier tous les problèmes qui se présentent dans le domaine de la circulation et du stationnement.

Le conseil municipal s'est adressé à la Ligue des Propriétaires de la ville pour voir à l'organisation de ce comité. Ce dernier fera les

recommandations qu'il jugera nécessaires directement aux autorités municipales.

Après avoir remercié ceux qui ont accepté l'invitation de la Ligue pour prendre part à la réunion de formation de ce comité, il a ajouté que le conseil municipal souhaitait qu'il soit formé de représentants des divers mouvements de la ville.

M. Hilaire Garceau a été élu à la présidence de ce comité. Il aura pour le second

M. André Lesage, vice-président; M. Paul-Emile Héon, secrétaire; M. Marcel Picard, assistant-secrétaire; M. Alcide Normandin, publicitaire, M. Gaston Perron, coordonnateur. Les directeurs sont MM. Richard Lamothé, René Brouillette, Wilfrid Bourque, Guy Plamondon et André Jacques.

Le directeur de la police de la ville, M. Emilien Bonenfant fera partie de ce comité comme conseiller technique.

Dès cette première réunion, il a été décidé que les membres de ce comité tiendront une assemblée hebdomadaire dans la matinée du samedi et ce à compter du 26 février. Déjà, plusieurs problèmes semblent attirer l'attention des membres de ce comité.

M. Emilien Bonenfant a souligné que le geste posé par ces citoyens sera grandement apprécié par les membres du conseil. Il a ajouté que le résultat de leur travail sera d'un secours tant pour les écoles que pour le corps policier.

Abordant le problème, le di-

recteur de police a mentionné celui de la vitesse dans les rues de la ville durant la belle saison; les jeunes qui circulent dans la rue en hiver; la fameuse intersection de la 109e Rue et de la 12e Avenue.

Il croit cependant que le problème de la 12e Avenue et la question des parcomètres lui semblent les points les plus urgents. Il a ajouté qu'il a déjà préparé un projet de règlement pour amender celui régissant la circulation et le stationnement dans les limites de la ville.

Il a été suggéré de mettre sur pied une propagande d'éducation sur la sécurité dans les différentes écoles de la ville.

Le président de ce comité, M. Hilaire Garceau, a invité la population à lui faire connaître les plaintes ou les suggestions pour améliorer la situation dans la ville.

## Le comité réclame des mesures de sécurité sur la 12e Avenue

SHAWINIGAN-SUD (D.L.) — Le nouveau comité de circulation de la ville de Shawinigan-Sud a posé son premier geste officiel lors de la première réunion. Une résolution a été adoptée pour demander au ministère des Transports et Communications de la province de compléter dans le plus bref délai possible son étude sur la 12e Avenue.

C'est M. Gaston Perron qui a soulevé la question en soulignant que la Ligue des Pro-

priétaires a déjà écrit au ministère à ce sujet. Il a ajouté que le comité se devait à son tour de faire des pressions pour que les autorités provinciales remédient à la situation dans le plus bref délai possible.

Par cette résolution, le côté sécuritaire sera grandement développé car de nombreux jeunes doivent traverser cette importante artère pour se rendre ou revenir de l'école Maria-Goretti.

Docteur  
**ROSAIRE BOUCHER**  
OPTOMETRISTE  
Spécialiste en vision  
450, 46 Avenue  
(Edifice Trahan Chausures)  
Grand Mère Tel: LE 8-5535

**PALACE**  
GRAND MÈRE  
JUSQU'À MARDI  
"HATARI"  
Couleurs, John Wayne,  
Hardy Kruger, Elsa  
Martinelli, Gérard Blain.  
2e film :  
"L'ASSASSIN CONNAIT  
LA MUSIQUE"  
Maria Schell,  
Paul Meurisse.

## On naît et on meurt GASPÉSIEN

Qu'est-ce qui tourmente le Gaspésien en ville? Que lui manque-t-il? Que regrette-t-il? Son attitude distante, à l'égard de la ville, n'est-elle pas une façon d'affirmer, fièrement, que celle-ci ne l'a pas encore accaparé? Perspectives publie, cette semaine, un article qui apporte quelques éléments de réponse à ce problème très complexe.



### Gâteaux de fête



Cette semaine, Perspectives vous offre d'abord trois recettes de base de pâte dorée et de pâtes blanches qui vous permettront de réaliser des gâteaux tels que le gâteau au caramel, le gâteau Lord Baltimore, le gâteau Lady Baltimore et le gâteau de fête au citron. Ne manquez pas cette occasion de régaler vos invités!

## L'architecture au secours du malade mental

Un architecte canadien qui s'intéressait à la construction d'hôpitaux, Kyo Izumi, comprit un jour qu'il n'y avait qu'une façon de vraiment saisir le monde du schizophrène: y pénétrer. Il eut donc recours à une drogue qui provoque artificiellement la schizophrénie et put ainsi imaginer et construire un lieu qui rende l'univers du malade mental supportable—jusqu'à la guérison. Cette semaine, dans Perspectives.

## Pêcheuse en haute mer

Secrétaire de l'ambassadeur canadien au Venezuela, Jacqueline Gauthier, qui s'était toujours adonnée au ski nautique, se découvrit un nouvel intérêt pour la pêche en haute mer. Cette semaine, dans Perspectives.



## Le Grand Soir de Québec

Ne manquez pas le reportage photographique en couleurs que publie Perspectives, cette semaine, sur cet événement mondain et artistique organisé chaque année au profit de l'Orchestre symphonique de Québec.

## Le Jardin des Mioches de Montréal

Grâce au Manoir Notre-Dame-de-Grâce, des mères de famille, une fois la semaine, peuvent faire garder leurs enfants et prendre une journée de congé bien mérité. De plus, les méthodes les plus modernes d'enseignement et de divertissement sont mises en pratique et, comme on y accueille les deux groupes linguistiques, garçons et fillettes font ainsi un excellent apprentissage du bilinguisme. Cette semaine, dans Perspectives.



### Le nouvelliste

POUR VOUS ABONNER, SIGNEZ-VOUS

|                        |           |
|------------------------|-----------|
| Trois-Rivières et Cap. | FR 6-2501 |
| Shawinigan             | LE 7-1801 |
| Grand Mère             | LE 8-3347 |
| Louiseville            | CA 8-4032 |
| Nicolet                | 292-5791  |
| La Tuque               | LA 3-4547 |
| Drummondville          | 478-4201  |
| Victoriaville          | 758-8558  |

Pour informations concernant programmes et horaires aux  
**CINEMAS SHAWINIGAN**  
APPELEZ  
**LE 6-5466**

## HOTEL SHAWINIGAN

EN VEDETTE CETTE SEMAINE :

### • ENZO ANTHONY

Chanteur, trompettiste

### • GINETTE DESJARDINS

CHANTEUSE

### • DENISE GUAY

DANSEUSE



DEMAIN SOIR : SOIREE DU "MARDI GRAS"  
CELEBRE AU CABARET SOCIAL.

En vedette BOUM BOUM FILION. Prix accordé au meilleur déguisement.  
MERCREDI SOIR, CONCOURS D'AMATEURS avec BOUM BOUM FILION

**CAFE DES ARTISTES**  
BAR-B-Q  
STEAK HOUSE  
MAGNIFIQUE SALLE  
située à 676, 6e Avenue,  
Grand Mère,  
pour banquets,  
noces, réceptions.  
Réservez maintenant:  
en appelant:  
**538-5818**

EN VEDETTE  
CETTE SEMAINE :  
**CABARET Social**  
• Les Guerrières  
Chanteuses, Vedettes de la  
T.V., Disques et Radio.  
• BILLY MASON  
Chanteur, M. C., Vedette  
de la Radio, Disques et  
T.V.  
• JIMMY RAY  
PRESTIGITATEUR.  
Fait un numéro avec des  
colombes de couleurs.

## Il paie \$200 d'amende pour la possession de viande d'original

Grand-Mère (J.E.)—Le procès de Marcel Carignan du Cap-de-la-Madeleine, accusé de négligence criminelle au volant d'une automobile, a été remis au 17 mars par Son Honneur le juge Léon Girard qui présidait la Cour des Sessions de la Paix, jeudi après-midi.

On sait que Carignan est accusé de négligence criminelle à la suite d'un accident qui a causé la mort de M. Laurent Lambert de Shawinigan-Sud, au mois de septembre 1965, dans le rang St-Mathieu.

Lors de l'enquête du coroner le jury avait rendu un verdict de négligence contre les deux conducteurs des autos, qui

circulaient au milieu du chemin.

M. Paul Lésieur de Ste-Thérèse a été condamné à 200 d'amende et aux frais de la cause ou à défaut de paiement à 15 jours de prison, pour avoir eu illégalement en sa possession de la viande d'original. L'infraction a été commise le 9 décembre dernier, à Ste-Thérèse.

M. Jos Fernand Gélinas, de Ste-Thérèse, a protesté de son innocence à sa comparution à une accusation de négligence criminelle dans la conduite d'un véhicule. L'infraction a été commise à la Mattawin. Le juge a fixé son procès au 24 mars.

## André Perreault dirigera les terrains de jeux et piscines

Shawinigan (J.E.)—M. André Perreault, professeur en éducation physique dirigera au cours de la prochaine saison d'été, les terrains de jeux et les piscines municipales. On sait que l'an dernier, M. Perreault était surintendant des piscines.

En raison de sa nouvelle fonction, M. Perreault est chargé de recruter les moniteurs et monitrices qui surveilleront et amuseront les enfants sur des terrains de jeux au cours de l'été.

On sait que le recrutement des moniteurs et monitrices est

commencé et qu'il se terminera le 25 février. C'est également à cette date que prendra fin le recrutement des sauveteurs et instructeurs en natation pour les piscines municipales.

L'embauchage du personnel pour les terrains de jeux et les piscines municipales se fait très tôt cette année, parce que l'on désire mieux préparer les étudiants et les étudiantes qui seront choisis. La planification des activités au cours de l'été est une autre des raisons qui incite M. Perreault à recruter son personnel avant le 25 février.

## Deux équipes se partagent la tête de la ligue des Archers

SHAWINIGAN-SUD (J.E.)—Les Archers de la Commission des Loisirs de Shawinigan-Sud et les Eperriers de la Commission des Loisirs du Cap-de-la-Madeleine, se partagent la première position du classement de la ligue des Archers de la Mauricie avec chacun quatre points.

Lors des dernières rencontres, Shawinigan-Sud a défait les As de la Commission des Loisirs du Cap-de-la-Madeleine 1,983

points à 1,634, tandis que Trois-Rivières prenait la mesure des Eperriers 1,875 points à 1,391. Après 24 rondes, Shawinigan-Sud a accumulé 5,573 points, pour conserver une moyenne de 232.2. Trois-Rivières a la meilleure moyenne avec 234.6, résultant de l'accumulation de 5,632 en 24 rondes.

Shawinigan-Sud détient tous les honneurs individuels. Il a réussi le meilleur simple, 1,901, Raymond Lord a obtenu 274 points sur une possibilité de 300, tandis que dans le double, Jean Carignan a conservé 541 points sur un total possible de 600.

Raymond Lord a réussi le plus de centres dans une ronde, 39, et il accumulé à date trois volées parfaites, c'est-à-dire cinq flèches dans le centre. Jean Carignan est deuxième avec deux volées parfaites, et Aimé Breaud, de Trois-Rivières, est troisième avec une volée parfaite.

**ST-AMAND**  
REPARATION  
de Téléviseurs  
Service jour et nuit.  
Appel: 537-1886  
537, 4e Rue  
Shawinigan  
TELEVISION ENR

Bureau : LE. 6-4027 Résidence : LE. 6-4860  
**Dr CHS-A. BOUTET**  
OPTOMETRISTE  
— SPECIALISTE DE LA VUE —  
— VERRES DE CONTACT —  
649, 5<sup>e</sup> RUE SHAWINIGAN

**\$3000?**  
OBTENEZ LE  
GRAND  
O.K.  
Factures Impayées? Comptes à paiements différés? Lourdes dépenses? Liquidiez tout cela avec l'argent de Beneficial! Pour les paiements, c'est vous qui choisissez les conditions et le montant. Obtenez le GRAND O.K. de Beneficial! Un coup de téléphone vous en donnera la preuve!

**Beneficial**  
FINANCE CO. OF CANADA  
TROIS RIVIERES — (2 Bureaux)  
• 110A rue des Forges (Au-dessus de Reitman) . 375-4731  
• 315 rue des Forges . 375-4976  
SHAWINIGAN — (2 Bureaux)  
• 465 - 5<sup>ème</sup> rue . 536-4438  
• 615 - 5<sup>ème</sup> rue . 536-2646  
DRUMMONDVILLE — 100 rue Marchand . 478-1356  
(Coin de rue Heriot)  
Ouvrez le soir rendez-vous — téléphonez pour heures du soir



LE GALA ANNUEL du président de la Jeune Chambre de Shawinigan a remporté un vif succès. Il s'est déroulé samedi soir à l'auberge Cascade. Plusieurs invités ont pris part à cette manifestation mondaine.

(Photo Charles Marcotte)  
De gauche à droite: M. Robert Lamothe, président de ce groupement; Mme Lamothe; Mme Germain Carboneau et M. Carboneau, président honoraire de la Jeune Chambre locale.

## Le juge Lesage accorde \$15,000 d'une succession de \$45,000 à M. J. -P. Plante

SHAWINIGAN (J.V.) - Dans la conclusion de son jugement rendu dernièrement, l'honorable juge Paul Lesage, J.C.S., de Québec déclara que le défunt Wilbrod Plante de Shawinigan, était réellement sain d'esprit.

Le montant total de la succession demandée était de \$45,000. La défenderesse, Laura Dugré, veuve de Wilbrod Plante, domiciliée à 163, rue Broadway, Shawinigan, retirera un montant de \$30,000 tandis que le demandeur Jean-Pierre Plante, fils de Wilbrod Plante, journaliste, domicilié au 240 7<sup>e</sup> Rue, à Shawinigan, en sa qualité d'héritier de la succession Wilbrod Plante et en qualité d'exécuteur testamentaire de cette succession, retirera la somme de \$15,000.

Les compagnies d'assurance mises en cause dans cette succession étaient la Sun Life Assurance Corporation of Canada, la Standard Life Assurance Corporation, the Royal Trust Company et enfin, la Compagnie d'Electricité de Shawinigan, corps politique légalement constitué ayant une place d'affaires en la cité et district de Montréal.

Les procureurs du demandeur étaient Mes Lafond et Chénier et ceux de la défenderesse étaient Mes Lajoie et Grenier de Shawinigan. Mes Robertson et O'Connor agissaient comme procureurs de la compagnie Standard Life Assurance Company. Le procureur de la Compagnie d'Electricité Shawinigan était Me Archambault. Me Bowman S. Taylor agissait comme procureur pour la compagnie Sun Life Assurance Corporation, et enfin, Mes Sénécal, Kierans et Stairs, agissaient comme procureurs de The Royal Trust Company.

Le demandeur Le demandeur réclamait l'annulation de l'institution de la défenderesse comme bénéficiaire de ceux polices d'assurance et du produit de la caisse de retraite de son père décédé, et aussi l'annulation des gains de survie en faveur de la défenderesse stipulés dans le contrat de mariage que son père fait lorsqu'il a convolé en secondes noces avec celle-ci, un an et demi après sa mort, invoquant la démence et, par conséquent, l'incapacité de ce dernier de contracter; il met en cause les diverses compagnies d'assurances qui ont émis les contrats, de même que la firme pour laquelle son père travaillait de son vivant.

Le demandeur alléguait qu'il était un des héritiers de son père Wilbrod Plante en vertu

de son testament fait et passé le 29 janvier 1962, devant le notaire Jean - Guy Trépanier; que son père avait travaillé durant de nombreuses années pour la Compagnie d'Electricité Shawinigan et qu'il possédait depuis longtemps deux polices d'assurance en vertu d'un contrat d'assurance - groupe, l'une pour \$6,000 et l'autre pour \$10,000, formant le total de \$16,000. Il avait également accumulé comme employé de la même compagnie une caisse de retraite de \$14,833.53; que la défenderesse originaire des dites polices d'assurances et de la caisse de retraite était la première femme de son père décédé; qu'en 1958, son père avait effectué un changement de bénéficiaire désignant ses héritiers légaux; que le 8 février 1963 il a fait un nouveau changement de bénéficiaire en faveur de sa dernière épouse, la défenderesse en cette cause.

Le demandeur alléguait encore que le premier février 1962, son père faisait une donation à cause de mort, dans son contrat de mariage, avec la défenderesse, d'une somme de \$15,000. De plus, le 10 août 1963, à la suite des délibérations d'un conseil de famille, son père Wilbrod Plante a été interdit pour démence.

Le demandeur invoquait également qu'au moment de la signature du contrat de mariage de même qu'au moment de la signature du transfert d'assurances et du transfert de retraite en faveur de la défenderesse, les causes de l'interdiction prononcée existaient, et, pour établir l'existence des causes, il alléguait une série de faits qui se sont passés durant les dernières années de sa vie.

La défenderesse a contesté pour sa part, cette action en niant qu'elle ignorait les allégations essentielles de la demande et en invoquant particulièrement différents faits pour démontrer que son époux Wilbrod Plante avait toujours agi normalement jusqu'à peu de temps avant sa mort. Le demandeur lui-même a été le témoin de son père lors de son remariage. Vers le mois d'août 1963, Wilbrod Plante fut victime d'une maladie sérieuse qui ne s'était jamais manifestée d'aucune façon auparavant, du moins aux périodes où Wilbrod Plante contractait avec la défenderesse en vue du mariage et au moment où, plus tard, il a désigné celle-ci comme bénéficiaire de deux polices d'assurances et de sa caisse de retraite.

L'établissement chronologique des principaux faits survenus dans la vie de Wilbrod Plante, durant les dernières années qui ont précédé sa mort, soit après le 24 août 1963, aidera à mieux situer le litige.

Il était marié, père de famille, et pendant longtemps, il occupa la fonction importante de comptable de district pour la Compagnie d'Electricité Shawinigan. En 1955, sa première femme décède, il devient veuf, ce qui constituait pour lui un grand changement dans ses habitudes. Le 14 mars 1958, il désigne ses héritiers légaux comme bénéficiaires de ses polices d'assurance et de son certificat de participation au plan de revenus à la retraite de la Compagnie d'Electricité Shawinigan.

En janvier 1961, il est question de remariage avec la défenderesse, mais, après un certain temps de fréquentations, tous deux cessent de se voir. A la fin de l'année 1961, les fréquentations reprennent et, cette fois, l'empare rapidement de son mariage. Le 29 janvier 1962, il fait son testament devant le notaire Jean - Guy Trépanier; remarquons disant le jugement que le demandeur invoque ce testament à titre de légataire d'un quart des biens laissés par Wilbrod Plante.

Trois jours plus tard, le premier février 1962, Wilbrod Plante fait son contrat de mariage devant le notaire Trépanier, dans lequel il donne à

cause de mort, une somme de \$15,000 à la défenderesse, sa future épouse. Le 17 février 1962, le mariage de Wilbrod Plante et de la défenderesse est célébré; toute la famille Plante est présente y compris le demandeur qui lui sert de témoin.

En juin 1963, Wilbrod Plante a eu un accident d'automobile, alors qu'il était à la conduite de sa voiture. Apparemment, cet accident n'était pas considérable et il n'était pas fautif parce que l'autre partie a payé les dommages. Cependant, il n'avait plus conduit l'automobile après cette date.

Le 4 juillet 1963, à la demande de son médecin traitant, le Dr Adrien Paradis, il est entré à l'hôpital de Shawinigan, où il est demeuré du 4 au 18 juillet. Le Dr Paradis l'a alors vu et a constaté qu'il en était à peu près au stade terminal de l'artériosclérose, cérébrale. Le Dr a tenté par la suite de l'envoyer à Trois-Rivières pour le faire traiter par un psychiatre mais il n'a pas trouvé de place à l'hôpital et finalement, il a été placé à Québec.

Le 20 juillet 1963, il est entré à la Clinique Roy - Rousseau, où l'intérne Jean - Marc

Turcotte l'a reçu. Le Dr Conrad Drolet l'a eu sous ses soins et il a diagnostiqué qu'il souffrait d'un état démentiel, qu'il était impossible d'avoir un contact mental avec lui et que son affaiblissement intellectuel était causé par l'artériosclérose. Le 19 août 1963, le Dr Drolet a émis un certificat d'internement à St - Michel Archange. Le lendemain, le jugement en interdiction de démence a été prononcé. Le 24 août 1963, Wilbrod Plante décédait à l'âge de 63 ans.

Outre tous ces faits, le demandeur s'est attaché à établir un nombre considérable d'autres qui se situent surtout entre le début de l'année 1962 et sa mort. Pris isolément ils n'ont généralement pas une grande signification.

Après avoir considéré tous ces faits et tous ces témoignages, la Cour déclara qu'il y avait des lors, lieu de méfier les faits. Par ces motifs et pour fait droit à l'action pour partie, le Tribunal déclara nulle à toutes fins de droit, la nomination de la défenderesse comme bénéficiaire à la mort de Wilbrod Plante, faite par celui-ci le 8 février 1963. Les mises en cause ont été astreintes au présent jugement chaque partie paiera ses frais.

Du 23 février au 7 mars

## Cinq artistes de la région exposent à l'hôtel de ville

SHAWINIGAN (D.L.) - Cinq peintres de la région qui ont exposé quelques-unes de leurs œuvres à la Maison des Arts de la Sauvegarde, dans le vieux Montréal, tiendront une exposition à Shawinigan. Cette autre manifestation artistique organisée par le Centre d'Art de Shawinigan se déroulera du 23 février au 7 mars à l'hôtel de ville et sera sous la présidence d'honneur du maire de la cité, M. Gérard Dufresne. Le vernissage se fera le soir de l'ouverture à 8h30.

Ces cinq artistes sont Mme Jacqueline Levasseur, Mlle Guislaine Fautoux, Mme Aline Piché-Whissel, M. Richard Normandin et M. Stello Stole.

Jacqueline Levasseur, peintre autodidacte, a déjà participé à plusieurs expositions en Mauricie. En 1964, la population de Shawinigan avait particulièrement admiré ses huiles lors de sa première exposition solo. L'an dernier, elle se produisait à Toronto.

Quant à Guislaine Fautoux de Shawinigan-Sud, elle a étudié à l'Académie Frochet de Paris et à l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs. Elle a exposé à la Maison du Mexique dans la capitale française ainsi qu'à Montréal, Toronto, Shawinigan. Elle utilise surtout le procédé de batik.

Maitre-verrier de Trois-Rivières, Aline Piché-Whissel a étudié successivement à l'École des Beaux-Arts de Montréal et Québec. Elle a déjà présenté ses œuvres dans plusieurs villes de la province de même qu'à New York et à Port-au-Prince, Haïti.

En 1945, elle obtenait une mention du jury au grand prix de la province et trois ans plus tard, elle remportait le premier prix dans la section vitrail à ce même concours.



DISTRIBUTEUR  
**CANOX**  
Clic! **LA FENÊTRE** ENR  
352, 4e Rue — Shawinigan  
TEL.: 537-0141

Richard Normandin, aussi de Shawinigan-Sud, a étudié pendant cinq ans à l'École des Beaux-Arts de Montréal. Il utilise un procédé de compression à air, rarement employé sur le plan artistique. Il donne des effets très intéressants. L'une de ses toiles a été exposée au Musée de la Province et au Musée d'Art contemporain. Les critiques avaient alors été très élogieuses.

Pour sa part, Stello Stole est un Néo-Canadien établi à Trois-Rivières. Il a étudié à l'École des Beaux-Arts de Milan. Ses œuvres ont déjà figuré dans des expositions à Milan, Rome, New-York et dans plusieurs villes de notre province. Ce peintre, d'origine italienne, est citoyen canadien depuis 1962.

Ces cinq artistes se caractérisent par des techniques différentes et leurs œuvres ont impressionné favorablement les connaisseurs lors du vernissage à la Maison des Arts de la Sauvegarde.

Le Centre d'Art est à juste titre très heureux de présenter à la population cet événement artistique car trois des exposants sont des membres actifs de son comité.

Tous les citoyens du Grand Shawinigan, de Trois-Rivières et de la région sont invités à visiter cette exposition. Leur présence sera un encouragement pour ces artistes qui contribuent au prestige artistique de notre région.

**TONY RADIO TELEVISION**  
VENDEUR AUTORISÉ  
Service de réparation sur toutes marques  
521, 4e Rue Shawinigan  
LE 6-2533

**OPÉRATION 34\***  
\*Au cours des 34 derniers mois, nous avons augmenté nos affaires en vigueur d'un demi-milliard. Il nous avait fallu 58 ans pour atteindre le premier milliard.

**LES ÉCHOS DE 1965**

|                          | 1962          | 1965            |
|--------------------------|---------------|-----------------|
| Affaires en vigueur      | \$980,888,579 | \$1,501,679,796 |
| Actifs                   | 106,255,302   | 155,424,819     |
| Capital et surplus       | 12,919,530    | 19,991,603      |
| Taux net d'intérêt gagné | 5.75%         | 6.10%           |

Une copie du rapport annuel vous parviendra sur demande.

**LA PROTECTION, mesure de l'accélération de notre progrès.**

**L'INDUSTRIELLE**  
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE  
FONDÉE À QUÉBEC EN 1905

## TÉLÉVISION

|             |     |                 |             |     |                 |
|-------------|-----|-----------------|-------------|-----|-----------------|
| 10.00-10.05 | 5-6 | Jeunesse oblige | 10.00-10.05 | 5-6 | Jeunesse oblige |
| 10.05-10.10 | 5-6 | Jeunesse oblige | 10.05-10.10 | 5-6 | Jeunesse oblige |
| 10.10-10.15 | 5-6 | Jeunesse oblige | 10.10-10.15 | 5-6 | Jeunesse oblige |
| 10.15-10.20 | 5-6 | Jeunesse oblige | 10.15-10.20 | 5-6 | Jeunesse oblige |
| 10.20-10.25 | 5-6 | Jeunesse oblige | 10.20-10.25 | 5-6 | Jeunesse oblige |
| 10.25-10.30 | 5-6 | Jeunesse oblige | 10.25-10.30 | 5-6 | Jeunesse oblige |
| 10.30-10.35 | 5-6 | Jeunesse oblige | 10.30-10.35 | 5-6 | Jeunesse oblige |
| 10.35-10.40 | 5-6 | Jeunesse oblige | 10.35-10.40 | 5-6 | Jeunesse oblige |
| 10.40-10.45 | 5-6 | Jeunesse oblige | 10.40-10.45 | 5-6 | Jeunesse oblige |
| 10.45-10.50 | 5-6 | Jeunesse oblige | 10.45-10.50 | 5-6 | Jeunesse oblige |
| 10.50-10.55 | 5-6 | Jeunesse oblige | 10.50-10.55 | 5-6 | Jeunesse oblige |
| 10.55-11.00 | 5-6 | Jeunesse oblige | 10.55-11.00 | 5-6 | Jeunesse oblige |
| 11.00-11.05 | 5-6 | Jeunesse oblige | 11.00-11.05 | 5-6 | Jeunesse oblige |
| 11.05-11.10 | 5-6 | Jeunesse oblige | 11.05-11.10 | 5-6 | Jeunesse oblige |
| 11.10-11.15 | 5-6 | Jeunesse oblige | 11.10-11.15 | 5-6 | Jeunesse oblige |
| 11.15-11.20 | 5-6 | Jeunesse oblige | 11.15-11.20 | 5-6 | Jeunesse oblige |
| 11.20-11.25 | 5-6 | Jeunesse oblige | 11.20-11.25 | 5-6 | Jeunesse oblige |
| 11.25-11.30 | 5-6 | Jeunesse oblige | 11.25-11.30 | 5-6 | Jeunesse oblige |
| 11.30-11.35 | 5-6 | Jeunesse oblige | 11.30-11.35 | 5-6 | Jeunesse oblige |
| 11.35-11.40 | 5-6 | Jeunesse oblige | 11.35-11.40 | 5-6 | Jeunesse oblige |
| 11.40-11.45 | 5-6 | Jeunesse oblige | 11.40-11.45 | 5-6 | Jeunesse oblige |
| 11.45-11.50 | 5-6 | Jeunesse oblige | 11.45-11.50 | 5-6 | Jeunesse oblige |
| 11.50-11.55 | 5-6 | Jeunesse oblige | 11.50-11.55 | 5-6 | Jeunesse oblige |
| 11.55-12.00 | 5-6 | Jeunesse oblige | 11.55-12.00 | 5-6 | Jeunesse oblige |

## CKTM-TV 13

|                          |                                                 |  |
|--------------------------|-------------------------------------------------|--|
| Lundi le 21 février 1966 |                                                 |  |
| 9.00                     | Mire et Musique                                 |  |
| 9.30                     | En première livraison: "Dans les mers de Chine" |  |
| 10.00                    | Cours Scolaire: "L'Univers des Fleurs"          |  |
| 10.30                    | La Poulette Gaieté                              |  |
| 10.45                    | Les Aventures de Maluron                        |  |
| 11.00                    | Les Actualités — Météo — Sports                 |  |
| 11.15                    | Le plus beaux films: "Dallas Ville Frontière"   |  |
| 11.30                    | Femme d'aujourd'hui                             |  |
| 11.45                    | Robino                                          |  |
| 12.00                    | La Boîte à Surprises                            |  |
| 12.15                    | Les Enquêtes Jolidon                            |  |
| 12.30                    | Papaye                                          |  |
| 12.45                    | Sortie des Artistes                             |  |
| 13.00                    | Les Actualités — Météo — Sports                 |  |
| 13.15                    | Perry Mason                                     |  |
| 13.30                    | Les Belles Histoires                            |  |
| 13.45                    | Face à la Musique                               |  |
| 14.00                    | Bras dessus, Bras dessous                       |  |
| 14.15                    | Entre Ciel et Terre                             |  |
| 14.30                    | Caméra 66                                       |  |
| 14.45                    | Le Téléjournal                                  |  |
| 15.00                    | Les Actualités                                  |  |
| 15.15                    | Les Nouvelles Sportives                         |  |
| 15.30                    | Cinéma: "Orange"                                |  |
| 15.45                    | CBC, T.V. News                                  |  |
| 16.00                    | Fin de nos émissions                            |  |

## LE POSTE DE TV LE PLUS POPULAIRE AU COEUR DU QUÉBEC

|             |       |       |             |       |       |
|-------------|-------|-------|-------------|-------|-------|
| 8.00-8.15   | 10-11 | Gypsy | 8.00-8.15   | 10-11 | Gypsy |
| 8.15-8.30   | 10-11 | Gypsy | 8.15-8.30   | 10-11 | Gypsy |
| 8.30-8.45   | 10-11 | Gypsy | 8.30-8.45   | 10-11 | Gypsy |
| 8.45-9.00   | 10-11 | Gypsy | 8.45-9.00   | 10-11 | Gypsy |
| 9.00-9.15   | 10-11 | Gypsy | 9.00-9.15   | 10-11 | Gypsy |
| 9.15-9.30   | 10-11 | Gypsy | 9.15-9.30   | 10-11 | Gypsy |
| 9.30-9.45   | 10-11 | Gypsy | 9.30-9.45   | 10-11 | Gypsy |
| 9.45-10.00  | 10-11 | Gypsy | 9.45-10.00  | 10-11 | Gypsy |
| 10.00-10.15 | 10-11 | Gypsy | 10.00-10.15 | 10-11 | Gypsy |
| 10.15-10.30 | 10-11 | Gypsy | 10.15-10.30 | 10-11 | Gypsy |
| 10.30-10.45 | 10-11 | Gypsy | 10.30-10.45 | 10-11 | Gypsy |
| 10.45-11.00 | 10-11 | Gypsy | 10.45-11.00 | 10-11 | Gypsy |
| 11.00-11.15 | 10-11 | Gypsy | 11.00-11.15 | 10-11 | Gypsy |
| 11.15-11.30 | 10-11 | Gypsy | 11.15-11.30 | 10-11 | Gypsy |
| 11.30-11.45 | 10-11 | Gypsy | 11.30-11.45 | 10-11 | Gypsy |
| 11.45-12.00 | 10-11 | Gypsy | 11.45-12.00 | 10-11 | Gypsy |
| 12.00-12.15 | 10-11 | Gypsy | 12.00-12.15 | 10-11 | Gypsy |
| 12.15-12.30 | 10-11 | Gypsy | 12.15-12.30 | 10-11 | Gypsy |
| 12.30-12.45 | 10-11 | Gypsy | 12.30-12.45 | 10-11 | Gypsy |
| 12.45-13.00 | 10-11 | Gypsy | 12.45-13.00 | 10-11 | Gypsy |
| 13.00-13.15 | 10-11 | Gypsy | 13.00-13.15 | 10-11 | Gypsy |
| 13.15-13.30 | 10-11 | Gypsy | 13.15-13.30 | 10-11 | Gypsy |
| 13.30-13.45 | 10-11 | Gypsy | 13.30-13.45 | 10-11 | Gypsy |
| 13.45-14.00 | 10-11 | Gypsy | 13.45-14.00 | 10-11 | Gypsy |
| 14.00-14.15 | 10-11 | Gypsy | 14.00-14.15 | 10-11 | Gypsy |
| 14.15-14.30 | 10-11 | Gypsy | 14.15-14.30 | 10-11 | Gypsy |
| 14.30-14.45 | 10-11 | Gypsy | 14.30-14.45 | 10-11 | Gypsy |
| 14.45-15.00 | 10-11 | Gypsy | 14.45-15.00 | 10-11 | Gypsy |
| 15.00-15.15 | 10-11 | Gypsy | 15.00-15.15 | 10-11 | Gypsy |
| 15.15-15.30 | 10-11 | Gypsy | 15.15-15.30 | 10-11 | Gypsy |
| 15.30-15.45 | 10-11 | Gypsy | 15.30-15.45 | 10-11 | Gypsy |
| 15.45-16.00 | 10-11 | Gypsy | 15.45-16.00 | 10-11 | Gypsy |
| 16.00-16.15 | 10-11 | Gypsy | 16.00-16.15 | 10-11 | Gypsy |
| 16.15-16.30 | 10-11 | Gypsy | 16.15-16.30 | 10-11 | Gypsy |
| 16.30-16.45 | 10-11 | Gypsy | 16.30-16.45 | 10-11 | Gypsy |
| 16.45-17.00 | 10-11 | Gypsy | 16.45-17.00 | 10-11 | Gypsy |
| 17.00-17.15 | 10-11 | Gypsy | 17.00-17.15 | 10-11 | Gypsy |
| 17.15-17.30 | 10-11 | Gypsy | 17.15-17.30 | 10-11 | Gypsy |
| 17.30-17.45 | 10-11 | Gypsy | 17.30-17.45 | 10-11 | Gypsy |
| 17.45-18.00 | 10-11 | Gypsy | 17.45-18.00 | 10-11 | Gypsy |
| 18.00-18.15 | 10-11 | Gypsy | 18.00-18.15 | 10-11 | Gypsy |
| 18.15-18.30 | 10-11 | Gypsy | 18.15-18.30 | 10-11 | Gypsy |
| 18.30-18.45 | 10-11 | Gypsy | 18.30-18.45 | 10-11 | Gypsy |
| 18.45-19.00 | 10-11 | Gypsy | 18.45-19.00 | 10-11 | Gypsy |
| 19.00-19.15 | 10-11 | Gypsy | 19.00-19.15 | 10-11 | Gypsy |
| 19.15-19.30 | 10-11 | Gypsy | 19.15-19.30 | 10-11 | Gypsy |
| 19.30-19.45 | 10-11 | Gypsy | 19.30-19.45 | 10-11 | Gypsy |
| 19.45-20.00 | 10-11 | Gypsy | 19.45-20.00 | 10-11 | Gypsy |
| 20.00-20.15 | 10-11 | Gypsy | 20.00-20.15 | 10-11 | Gypsy |
| 20.15-20.30 | 10-11 | Gypsy | 20.15-20.30 | 10-11 | Gypsy |
| 20.30-20.45 | 10-11 | Gypsy | 20.30-20.45 | 10-11 | Gypsy |
| 20.45-21.00 | 10-11 | Gypsy | 20.45-21.00 | 10-11 | Gypsy |
| 21.00-21.15 | 10-11 | Gypsy | 21.00-21.15 | 10-11 | Gypsy |
| 21.15-21.30 | 10-11 | Gypsy | 21.15-21.30 | 10-11 | Gypsy |
| 21.30-21.45 | 10-11 | Gypsy | 21.30-21.45 | 10-11 | Gypsy |
| 21.45-22.00 | 10-11 | Gypsy | 21.45-22.00 | 10-11 | Gypsy |
| 22.00-22.15 | 10-11 | Gypsy | 22.00-22.15 | 10-11 | Gypsy |
| 22.15-22.30 | 10-11 | Gypsy | 22.15-22.30 | 10-11 | Gypsy |
| 22.30-22.45 | 10-11 | Gypsy | 22.30-22.45 | 10-11 | Gypsy |
| 22.45-23.00 | 10-11 | Gypsy | 22.45-23.00 | 10-11 | Gypsy |
| 23.00-23.15 | 10-11 | Gypsy | 23.00-23.15 | 10-11 | Gypsy |
| 23.15-23.30 | 10-11 | Gypsy | 23.15-23.30 | 10-11 | Gypsy |
| 23.30-23.45 | 10-11 | Gypsy | 23.30-23.45 | 10-11 | Gypsy |
| 23.45-24.00 | 10-11 | Gypsy | 23.45-24.00 | 10-11 | Gypsy |

## RADIO CH 55

|             |       |       |             |       |       |
|-------------|-------|-------|-------------|-------|-------|
| 8.00-8.15   | 10-11 | Gypsy | 8.00-8.15   | 10-11 | Gypsy |
| 8.15-8.30   | 10-11 | Gypsy | 8.15-8.30   | 10-11 | Gypsy |
| 8.30-8.45   | 10-11 | Gypsy | 8.30-8.45   | 10-11 | Gypsy |
| 8.45-9.00   | 10-11 | Gypsy | 8.45-9.00   | 10-11 | Gypsy |
| 9.00-9.15   | 10-11 | Gypsy | 9.00-9.15   | 10-11 | Gypsy |
| 9.15-9.30   | 10-11 | Gypsy | 9.15-9.30   | 10-11 | Gypsy |
| 9.30-9.45   | 10-11 | Gypsy | 9.30-9.45   | 10-11 | Gypsy |
| 9.45-10.00  | 10-11 | Gypsy | 9.45-10.00  | 10-11 | Gypsy |
| 10.00-10.15 | 10-11 | Gypsy | 10.00-10.15 | 10-11 | Gypsy |
| 10.15-10.30 | 10-11 | Gypsy | 10.15-10.30 | 10-11 | Gypsy |
| 10.30-10.45 | 10-11 | Gypsy | 10.30-10.45 | 10-11 | Gypsy |
| 10.45-11.00 | 10-11 | Gypsy | 10.45-11.00 | 10-11 | Gypsy |
| 11.00-11.15 | 10-11 | Gypsy | 11.00-11.15 | 10-11 | Gypsy |
| 11.15-11.30 | 10-11 | Gypsy | 11.15-11.30 | 10-11 | Gypsy |
| 11.30-11.45 | 10-11 | Gypsy | 11.30-11.45 | 10-11 | Gypsy |
| 11.45-12.00 | 10-11 | Gypsy | 11.45-12.00 | 10-11 | Gypsy |
| 12.00-12.15 | 10-11 | Gypsy | 12.00-12.15 | 10-11 | Gypsy |
| 12.15-12.30 | 10-11 | Gypsy | 12.15-12.30 | 10-11 | Gypsy |
| 12.30-12.45 | 10-11 | Gypsy | 12.30-12.45 | 10-11 | Gypsy |
| 12.45-13.00 | 10-11 | Gypsy | 12.45-13.00 | 10-11 | Gypsy |
| 13.00-13.15 | 10-11 | Gypsy | 13.00-13.15 | 10-11 | Gypsy |
| 13.15-13.30 | 10-11 | Gypsy | 13.15-13.30 | 10-11 | Gypsy |
| 13.30-13.45 | 10-11 | Gypsy | 13.30-13.45 | 10-11 | Gypsy |
| 13.45-14.00 | 10-11 | Gypsy | 13.45-14.00 | 10-11 | Gypsy |
| 14.00-14.15 | 10-11 | Gypsy | 14.00-14.15 | 10-11 | Gypsy |
| 14.15-14.30 | 10-11 | Gypsy | 14.15-14.30 | 10-11 | Gypsy |
| 14.30-14.45 | 10-11 | Gypsy | 14.30-14.45 | 10-11 | Gypsy |
| 14.45-15.00 | 10-11 | Gypsy | 14.45-15.00 | 10-11 | Gypsy |
| 15.00-15.15 | 10-11 | Gypsy | 15.00-15.15 | 10-11 | Gypsy |
| 15.15-15.30 | 10-11 | Gypsy | 15.15-15.30 | 10-11 | Gypsy |
| 15.30-15.45 | 10-11 | Gypsy | 15.30-15.45 | 10-11 | Gypsy |
| 15.45-16.00 | 10-11 | Gypsy | 15.45-16.00 | 10-11 | Gypsy |
| 16.00-16.15 | 10-11 | Gypsy | 16.00-16.15 | 10-11 | Gypsy |
| 16.15-16.30 | 10-11 | Gypsy | 16.15-16.30 | 10-11 | Gypsy |
| 16.30-16.45 | 10-11 | Gypsy | 16.30-16.45 | 10-11 | Gypsy |
| 16.45-17.00 | 10-11 | Gypsy | 16.45-17.00 | 10-11 | Gypsy |
| 17.00-17.15 | 10-11 | Gypsy | 17.00-17.15 | 10-11 | Gypsy |
| 17.15-17.30 | 10-11 | Gypsy | 17.15-17.30 | 10-11 | Gypsy |
| 17.30-17.45 | 10-11 | Gypsy | 17.30-17.45 | 10-11 | Gypsy |
| 17.45-18.00 | 10-11 | Gypsy | 17.45-18.00 | 10-11 | Gypsy |
| 18.00-18.15 | 10-11 | Gypsy | 18.00-18.15 | 10-11 | Gypsy |
| 18.15-18.30 | 10-11 | Gypsy | 18.15-18.30 | 10-11 | Gypsy |
| 18.30-18.45 | 10-11 | Gypsy | 18.30-18.45 | 10-11 | Gypsy |
| 18.45-19.00 | 10-11 | Gypsy | 18.45-19.00 | 10-11 | Gypsy |
| 19.00-19.15 | 10-11 | Gypsy | 19.00-19.15 | 10-11 | Gypsy |
| 19.15-19.30 | 10-11 | Gypsy | 19.15-19.30 | 10-11 | Gypsy |
| 19.30-19.45 | 10-11 | Gypsy | 19.30-19.45 | 10-11 | Gypsy |
| 19.45-20.00 | 10-11 | Gypsy | 19.45-20.00 | 10-11 | Gypsy |
| 20.00-20.15 | 10-11 | Gypsy | 20.00-20.15 | 10-11 | Gypsy |
| 20.15-20.30 | 10-11 | Gypsy | 20.15-20.30 | 10-11 | Gypsy |
| 20.30-20.45 | 10-11 | Gypsy | 20.30-20.45 | 10-11 | Gypsy |
| 20.45-21.00 | 10-11 | Gypsy | 20.45-21.00 | 10-11 | Gypsy |
| 21.00-21.15 | 10-11 | Gypsy | 21.00-21.15 | 10-11 | Gypsy |
| 21.15-21.30 | 10-11 | Gypsy | 21.15-21.30 | 10-11 | Gypsy |
| 21.30-21.45 | 10-11 | Gypsy | 21.30-21.45 | 10-11 | Gypsy |
| 21.45-22.00 | 10-11 | Gypsy | 21.45-22.00 | 10-11 | Gypsy |
| 22.00-22.15 | 10-11 | Gypsy | 22.00-22.15 | 10-11 | Gypsy |
| 22.15-22.30 | 10-11 | Gypsy | 22.15-22.30 | 10-11 | Gypsy |
| 22.30-22.45 | 10-11 | Gypsy | 22.30-22.45 | 10-11 | Gypsy |
| 22.45-23.00 | 10-11 | Gypsy | 22.45-23.00 | 10-11 | Gypsy |
| 23.00-23.15 | 10-11 | Gypsy | 23.00-23.15 | 10-11 | Gypsy |
| 23.15-23.30 | 10-11 | Gypsy | 23.15-23.30 | 10-11 | Gypsy |
| 23.30-23.45 | 10-11 | Gypsy | 23.30-23.45 | 10-11 | Gypsy |
| 23.45-24.00 | 10-11 | Gypsy | 23.45-24.00 | 10-11 | Gypsy |

## Cabaret du Bergerac

|                                                         |                                             |                |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------|
| 109, Brunelle                                           | Cap-de-la-Madeleine                         | Tél.: 374-0468 |
| EN TRES GRANDE VEDETTE... CETTE SEMAINE                 |                                             |                |
| PAUL DAVIS                                              | vedette du disque, T.V., radio et cabarets. |                |
| CHRISTIANA                                              | danses.                                     |                |
| FRANÇOIS VIVIER                                         | VOTRE HÔTE, découverte de chez nous         |                |
| HEURES DES SPECTACLES: Sur semaine: 10 h 30 à 12 h 30   |                                             |                |
| Samedi: 11 h 30 à 13 h 30 — Dimanche: 10 h 30 à 12 h 30 |                                             |                |
| 4 h 30 TABLE CHANCEUSE et en plus 3 h 30 h 5 h 30       |                                             |                |
| RAMA — GILLES DOUCET et son ensemble                    |                                             |                |
| Tous les mercredis à 10 h 30 — LA POULE AUX TREBLES     |                                             |                |
| GROS LOT \$343.50                                       |                                             |                |
| MARDI — BAL DES "HOBOS"                                 |                                             |                |



## la plume et le plumbeau

## Tous spectateurs

Le confort moderne et les progrès de la technique ont fait de nous tous des spectateurs plutôt que des personnes agissantes. Je ne parle pas seulement de ceux qui passent des heures à regarder la télévision, même quand elle présente des films stupides, des spectacles de variété insignifiants ou des jeux où l'esprit n'a aucune part. Ce sont les spectateurs vedettes qui regardent passer la vie, assis dans un fauteuil et qui n'ont même pas le courage de tourner le bouton quand les images les ennuiant.

J'exclus de même ceux qui se vantent d'être des sportifs et qui ne participent jamais à aucun sport mais se montrent satisfaits d'assister à des joutes en manifestant leur enthousiasme à leur dépit.

Quand, dans les journaux, nous ne lisons que les manchettes ou encore les paroles écrites dans un petit ballon qu'on trouve dans les bandes dessinées, nous sommes encore spectateurs car nous évitons le petit effort de pensée que cela prendrait pour lire un article substantiel.

A l'église, la plupart d'entre nous sommes encore des spectateurs infiniment passifs qui regardent se dérouler les vieux rites. Écoutez, dans l'assistance, les rares personnes qui se joignent à voix forte aux prières du prêtre que l'Eglise nous invite maintenant à partager. Les autres sont là, le regard vide, attendant que la cérémonie soit terminée.

On pourrait multiplier les exemples. Mais je suis sûr que vous en trouverez par vous-même. Et, au moyen d'un petit examen de conscience attentif, vous vous rendrez compte que vous êtes plus souvent spectateur qu'autre chose.

Bien sûr, il faut savoir regarder autour de soi, contempler la nature, étudier les êtres, réfléchir, méditer. Mais c'est autre chose que de simplement regarder, sans penser, le spectacle qui nous entoure. Que d'êtres se contentent de regarder, sans faire de comparaisons, sans tirer quelque substance du spectacle environnant!

La vie va vite. Plus vite encore de nos jours que jamais. Nous devons donc participer à son mouvement et agir. L'action est ce qui nous revitalise, qui nous fait oublier notre moi — souvent peu intéressant — et qui nous rend utile à nos semblables.



(Photo Roland Lemire)  
NOUS SOMMES en pleine semaine guidée. Une promesse, dans le cadre de cette semaine d'activités, à eu lieu, vendredi soir à la 16e compagnie Jeanne-Crevier. La jeune Lise Paquet, à gauche, reçoit la poignée de main de la commissaire D. Lemay, à droite. D'autres promesses ont eu lieu en fin de semaine, d'autres auront lieu, à plusieurs autres compagnies, au cours des prochains jours.

## Selon une technicienne réputée

## La plupart des femmes ont meilleure apparence en teignant leur chevelure

CALGARY (PC) — La plupart des femmes peuvent améliorer leur apparence en changeant la couleur de leur

chevelure, affirme Audrey Shackleton, de Calgary, une technicienne de la teinture.

Ces coloris ne transforment pas seulement l'aspect physique d'une femme, mais contribuent souvent à faire naître une nouvelle personnalité. «Elle voit alors la vie différemment et gagne de l'assurance», explique la spécialiste.

«Si l'achat d'un nouveau chapeau ou d'une robe élégante constitue une sorte de remède pour la femme, on peut imaginer l'effet que produira un nouveau coloris de chevelure», ajoute-t-elle.

Les femmes qui se font teindre les cheveux pour la première fois sont d'abord inquiètes en songeant à la réaction des maris, mais si ces

derniers n'y portent pas attention, elles sont déçues, déclare l'experte.

D'après son expérience, les femmes commencent par choisir une teinte un peu plus pâle, et par la suite, elles désirent un changement plus spectaculaire.

Colorier la chevelure est une expérience intéressante, non seulement pour la professionnelle ou la femme qui travaille dans le monde des affaires, mais aussi pour la mère de famille qui vaque à ses occupations domestiques. Un changement radical n'est pas nécessaire pour créer une personnalité différente, au dire de Mlle Shackleton.

## La fourrure de vos manteaux provient parfois de pièges posés par des femmes

TORONTO (PC) — Les femmes se contentent d'ordinaire de porter des vêtements de fourrure, alors que les hommes jouent le rôle de trappeur et d'autres s'occupent de travailler les peaux de bêtes pour en faire de superbes manteaux.

Toutefois, le ministère ontarien des Terres et Forêts rapporte que plus de 2.000 femmes circulent à travers les pistes enneigées des forêts du nord, où les trappes sont placées le long de ces chemins. Elles voyagent à pied ou en canot avant le gel des rivières, transportant leur équipement.

Dans la proportion d'environ 50 pour cent, les 4.000 trappeurs indiens sont accompagnés de leurs épouses pour ces expéditions, souligne M. J. L. Grew, sous-ministre du ministère pour la section des pelleteries.

Un certain nombre d'Indiennes, notamment des veuves, possèdent des permis à leurs noms et elles disposent les trappes tout comme les hommes.

## 25% des employés de Radio-Canada sont des femmes

OTTAWA (PC) — Le secrétaire d'Etat du Canada, Mlle Judy Lamarche, a fait savoir mardi aux Communiqués que sur les 8.160 employés que compte Radio-Canada, il y a environ 25% de femmes.

Dans une réponse à une question écrite de M. Barry Mather (NPD-New Westminster), Mlle Lamarche a ajouté que le pourcentage des employés féminins de la société à l'échelle de la direction est de 7,82% et celui faisant partie de la haute direction de 4,16%.

Le ministre a précisé de plus que le poste le plus élevé occupé par une femme est celui venant immédiatement sous celui de vice-président.

Mlle Lamarche signale enfin que les femmes ont tendance à regarder la télévision plus que les hommes, une heure ou deux de plus par jour.

## Elles perdent trop de temps à se maquiller!

LONDRES (AFP) — Le chef d'une entreprise britannique a interdit à ses 30 employés de se maquiller pendant les heures de travail. Selon lui, le temps gagné — celui que se secrétaire ne passent pas à se remaquiller pendant les heures de bureau — lui permet d'augmenter son chiffre d'affaires annuel de 10 pour cent, soit 100.000 livres sterling — 330.000 dollars.

Le chef d'entreprise, M. Lowe, 62 ans, a demandé à une mathématicienne de calculer le temps qu'une femme passe devant son miroir. Réponse: de 15 à 75 ans, une femme passe en tout quatre ans, trois mois et 20 jours à se maquiller.

M. Lowe a affirmé que les bénéfices qu'il ferait de cette façon lui permettraient d'augmenter d'un tiers la paye de ses employés.

## Testament

DEMANDE: A l'âge de vingt ans, alors que j'avais de petites économies, j'ai fait un testament chez un notaire. Aujourd'hui, étant plus âgé et les économies étant plus fortes, j'ai décidé de faire des changements en faisant un testament olographe.

Quelqu'un m'a dit qu'il n'a aucune valeur parce que je possède déjà un testament chez un notaire. Voulez-vous me dire si c'est la vérité.

## UN CELIBATAIRE

Réponse: — Le testament le plus récent annule tous les testaments précédents, de quel que forme qu'ils soient. Il importe cependant que votre testament olographe soit entièrement écrit de votre main et signé de même et qu'il soit daté. C'est la date qui importe.

Cependant, un testament olographe apporte quelques problèmes. Il s'agit de le placer en lieu sûr. Ensuite, il faut recourir à la cour, pour qu'il soit accepté, ce qui apporte des retards.

Dans votre cas, vous n'avez pas pensé à faire ajouter, par le notaire, un codicille à votre testament notarié. Cela simplifierait les choses et ne ferait pas une grosse brèche dans vos économies.

— O —  
Demande: — Je suis marié, j'ai plusieurs enfants et je garde ma mère. Elle n'a pas fait de testament chez un notaire. Je lui en parle souvent. Elle dit que c'est bien bon, que d'autres ont fait comme ça et que c'était bien. Elle m'a montré ses papiers. Voici comment c'est rédigé: «Mon garçon, je te laisse mon bien. A tes frères, tu donneras chacun cinq cents dollars. A ma mort, je veux un service de première classe et cinq cents dollars pour des messes et tu garderas le reste». Trouvez-

vous que ce testament est bien fait et valable?

## UN QUI A HÂTE DE SAVOIR

Réponse: — Oui, ce testament est valable, à condition qu'il soit entièrement écrit et signé par la testatrice, que votre nom y soit inscrit et que la date y soit inscrite bien lisiblement. Lisez la réponse à la lettre précédente pour connaître les inconvénients d'un testament olographe.

— O —  
Demande: — En France, quand les habitants parlent d'argent, ils parlent de francs. Que valent quatre-vingt-huit francs, cent-dix francs. L'argent a-t-il la même valeur en France qu'au Canada? (c) Peut-on rencontrer de bons garçons par correspondance, faire un mariage heureux? (d) Pourriez-vous me donner une adresse où je puis me procurer des livres sur la sexualité?

## LOULOU

Réponse: — (a) Chaque pays a sa monnaie particulière. En France, c'est le franc. Avec ses multiples et ses divisions, les centimes. Il y a cent centimes dans un franc. Le franc vaut actuellement vingt et un cents et quatre-vingt-seize centimes, ce qui veut dire un peu plus d'un dollar pour cinq francs. J'ai fait un calcul pour vous. Quarante-vingt francs valent dix-neuf dollars et trente-deux

cents et une fraction. Cent dix francs valent vingt-quatre dollars et quinze cents et une fraction. (b) Que voulez-vous dire? Les francs sont échangeables au pair dans les banques canadiennes comme les dollars peuvent être échangés pour des francs dans les banques françaises. (c) Cela n'est pas impossible mais par correspondance on ne connaît jamais aussi bien que lorsqu'on peut se rencontrer et se connaître vraiment. Dans les lettres, on ne dit bien que ce qu'on veut montrer de soi, le caractère ne se révèle pas tout entier. Quant à épouser quelqu'un qu'on ne connaît que par correspondance, c'est un immense risque qui prépare aux plus grandes déceptions. (d) Vous trouverez les livres désirés chez tous les libraires.

— O —  
Réponse à Mère en peine: — Cet homme a beau être votre père, il se conduit comme un salaud. Il n'y a pas d'autre expression pour qualifier sa conduite. Savez-vous que, au point de vue de la loi, c'est un acte criminel, punissable par la prison? Ne parlez pas à votre mère, mais mettez votre mari au courant, parlez au vieillard indigne et interdisez formellement à votre fillelette de mettre les pieds chez son grand-père, sauf en votre compagnie. Et demandez à un prêtre ou à un médecin de quelle façon vous pouvez mettre votre fillelette en garde. Car il faut qu'elle soit prévenue.

— O —  
Aux lectrices: — Confiez vos problèmes à Mamie qui vous répondra dans ces colonnes et non par lettre personnelle. Veuillez ne signer que d'un pseudonyme et adresser: Le Courrier de Mamie, Le Nouvelliste, Trois-Rivières, Qué.

## Elle fait une tarte au sucre exceptionnelle

## Soeur Aline Décarie est la lauréate du concours d'art culinaire du Salon

MONTREAL (PC) — Les trois finalistes du concours culinaire «tartes au sucre» ont été écrites leur recette devant le public de l'Arena Maurice Richard où vient de se dérouler le 14e Salon national de l'Agriculture.

Soeur Aline Décarie, des Soeurs du Bon Conseil de l'Institut familial de Saint-Jérôme, a été proclamée lauréate. Le grand prix consistait en une automobile, une cuisinière électrique et un couteau électrique, en plus d'une somme de \$500 remise à l'Institut où elle est professeur.

Les deux autres concurrentes, Soeur Sainte-Cécile de Jésus, professeur à l'Institut familial Marguerite d'Youville, de Québec, et Mme Gérard Gagné, de Ville Saint-Laurent, ont reçu chacune une cuisinière électrique et un couteau électrique.

La compagnie commanditaire du concours avait distribué des formules de participation et, après deux éliminations faites sur des

recettes écrites, les trois finalistes furent choisies.

Le dernier verdict dépendait ensuite des trois jurés qui étaient Soeur Saint-Roger du Sacre-Coeur, directrice de l'Ecole supérieure des arts et métiers; Mlle Florence Martineau, professeur à l'Institut de diététique de l'Université de Montréal; et Mlle Gabrielle Bolduc, chef de Service de l'enseignement technique et professionnel féminin à la Commission scolaire régionale Louis Fréchette, à Lévis.

## Recette

Voici la recette gagnante de la tarte au sucre «chez nous»: Pour préparer la pâte on mêle 1-2 tasse de farine tout usage, une demi-cuillerée à thé de sel, en ajoutant 1-3 tasse de gras avec le coupe-pâte, le coupant très fin dans la farine.

On ajoute ensuite 1-4 tasse de beurre coupée de la grosseur d'un pois. La détrempe se fait en ajoutant graduellement 1-3 tasse d'eau glacée. Avant de fer-

mer la pâte, on s'assure que le mélange de farine est suffisamment humecté, mais on laisse reposer la préparation au froid durant une quinzaine de minutes.

Pour former la croûte de dessous, on abaisse les 2/3 de la pâte, versant ensuite la garniture au sucre, qui sera recouverte de l'abaisse de dessus, laquelle comportera de bonnes ouvertures pour permettre à la vapeur de s'échapper. On humecte le bord de la première croûte avant de déposer le dessus, en ayant soin de bien fixer les deux croûtes ensemble.

## Garniture

Pour préparer la garniture, il s'agit de bien mélanger tous les ingrédients suivants: une tasse de sucre d'étable mou; 1-4 tasse de crème riche; une demi-tasse de noix hachées, des avellanes tranchées de préférence; deux cuillerées à table de beurre et la même quantité de farine, laquelle sera doublée pour servir la tarte chaude.

## Première religieuse catholique à prêcher du haut d'une chaire protestante

ST. LOUIS, Mo. (PA) — Soeur Ann Patrick Ware, de la Congrégation des Soeurs de Lorette, deviendra peut-être la première religieuse catholique à prêcher du haut d'une chaire protestante aux Etats-Unis.

Professeure de théologie au Webster College, à Webster Groves, en banlieue de Saint-Louis, Missouri, Soeur Ann Patrick

doit donner un sermon devant la communauté de l'Eglise épiscopale Saint-Marc, à Saint-Louis.

Le révérend W. Murray Kenney, recteur de Saint-Marc, a déclaré que le sermon de la religieuse, prévu pour dimanche, s'inscrira dans les annales oecuméniques.

Autant qu'il sache, ce sera la première fois qu'une religieuse catholique prononcera un sermon au cours

d'une cérémonie du culte protestant.

## Débat oratoire pour les membres de l'Adoration nocturne

## Lequel des deux sexes est le plus fort?

par Renée LACOURSIÈRE

Sexe fort, sexe faible, lequel est le plus fort? Cette question n'est décidément pas celle qui sera résolue par des arguments, mais enfin nous pouvons tirer une réponse selon la chaleur des défenses. Les membres de l'Adoration nocturne avaient choisi cette question pour un débat oratoire auquel prenaient part deux femmes et deux hommes.

Mlle Léona Cournoyer, présidente de l'Adoration nocturne, a défendu avec beaucoup de vigueur les qualités du sexe féminin. Ses arguments, elle les appuie toujours de citations célèbres, très solides, puisées chez des auteurs reconnus pour leur sagesse. «La femme n'est-elle pas le commencement et la fin de tout», nous dit St-Justin?

Mlle Cournoyer a aussi démontré toute l'influence exercée par les femmes dans le monde. Citant des

reines célèbres, des épouses non moins remarquables, elle a démontré que par l'âme et par le cœur, la femme exerce une influence supérieure: «L'esprit a beau s'avancer, nous dit Confucius, il n'ira jamais aussi loin que le cœur».

Mlle Lucille Lacoursière a voulu, pour sa part, révéler quatre dons merveilleux de la femme, qui lui donnent un ascendant sur l'homme: cette qualité de savoir s'adapter, de savoir plaire, de savoir écouter et surtout, de savoir aimer. Non seulement elle exerce de bonnes actions, mais elle peut aussi avoir ces influences des plus néfastes sur la société, car c'est d'elle que dépend l'éducation des enfants.

Les deux hommes ont apporté des points très différents, puisqu'ils devaient défendre les intérêts des hommes. Toutefois ils ont dû nuancer énormément leurs affirmations, puisqu'ils étaient tous deux mariés et tenaient à conserver des illusions pour chacun d'eux.

M. Paul Labrecque a servi un réquisitoire impressionnant en faveur de la force de l'homme. Toute une galerie d'hommes célèbres, à travers les siècles, pouvaient venir à sa rescousse et manifester leur génie dans les sciences et les arts. Grâce à toutes ces recherches dirigées par des hommes de haute intelligence, aux aptitudes nombreuses, l'homme moderne

ne peut se rendre à la lune. Ajoutant un trait de malice, M. Labrecque note que les femmes les plus renommées aussi sans doute, tant il est vrai que l'homme leur est indispensable.

Malheureusement, M. Labrecque abîme un peu en faveur des femmes, pour admettre l'influence du sexe féminin. Cette condescendance, il a voulu en faire un trait de la force des hommes.

Un autre homme apporte son point de vue du problème. M. Jean Labrecque cite des exemples puisés dans l'actualité, analyse l'aspect «Charlotte Witton» et termine par le dicton populaire: «L'homme dans son usine, la femme dans sa cuisine».

Mlle Léona Cournoyer a si bien défendu son idée qu'elle a fini par avoir gain de cause. Pour ce débat, auquel assiste son Honneur le maire Gérard Dufresne et M. le Père Barthélemy, franciscain et M. Raoul Gagnon, sulpicien, le sexe faible semble bien le plus fort.

L'abbé Raoul Gagnon, directeur national, a conclu en insistant sur l'influence de chacun dans la société. Le Père Barthélemy soulignait cette merveilleuse fraternité de l'Eglise qui permet à des groupes de différentes associations appartenant à des milieux de travail différents, de se réunir pour une soirée avec un même esprit chrétien.

## SONGEZ à vos REINS

si le dos vous fait mal

Demandez la boîte d'essai

Si vous souffrez de maux de dos dus à l'irritation ou à la faiblesse de la vessie, demandez la Boîte d'essai de Buckley. Vous recevrez gratuitement un prospectus qui vous explique comment obtenir la Boîte d'essai. Les Boîtes d'essai sont envoyées gratuitement à l'adresse suivante: Buckley's Kidney-Tonic, 559 Colborne St., Toronto. 60 centimes \$1.25

## Inglis

## SERVICE

## DU

## MANUFACTURIER

## APPELÉZ

JOHN INGLIS Co Limited  
5427, Boul. ROYAL  
TROIS-RIVIÈRES-QUEBEC  
Tél.: 374-1619

SHAWINIGAN - GRAND-MER  
ST-TITE - STE-THÈLE  
ST-SÉVERIN - LOUISEVILLE

## ZENITH 12910

(Pas de frais d'interurbain)

## GRANDE VENTE

Liquidation complète de la

merchandises d'hiver,

COMMENCANT LUNDI MIDI

## CHAPEAUX

## DE FEUTRE

Rég. de \$9.95 à \$15.95

pour \$1.00

\$15.95 à \$24.95 \$2.95

## GANTS

de chevreau (Kid)

Doublets.

Rég. \$9.95 à \$15.95

\$2.00 - \$5.00

Chamoisette et laine

Spécial 50c et \$1.00

FOULARDS EN LAINE \$1.00

Au Bonnet Rose

Chapeaux de style et fait à la main.

490, BONAVENTURE TROIS-RIVIÈRES

Tél.: 375-8800

2e étage de la Maison de Clairette

## FRUITATIVES

adieu à la

CONSTIPATION

EXTRAITS DE FRUITS

ET HERBES MÉDICINALES

Malgré les "surprises", il n'y aurait pas d'augmentation de la taxe

# Le budget municipal 1966-67 serait supérieur à un million de dollars ?

par Réjean LACOMBE

LA TUQUE — La présentation du futur budget de la municipalité de La Tuque pour l'année fiscale 1966-67, causera encore une fois de grandes surprises. On prétend dans les milieux municipaux que ce futur budget dépassera le million de dollars. Par ailleurs, selon les différentes déclarations faites récemment, il appert que le taux de la taxe foncière à La Tuque n'augmentera pas.

On sait que présentement, la taxe municipale est fixée à un dollar du \$100 d'évaluation. Par ailleurs, le dernier budget de la municipalité prévoyait des revenus et des dépenses de l'ordre de \$969.350.

D'année en année, le budget de la ville de La Tuque réserve de grandes surprises. Nul doute qu'encore une fois ce budget sera le plus important à être accepté par la municipalité depuis son incorporation.

Par ailleurs, dans le dernier rapport soumis par le gérant de la ville, M. Léo Archambault, l'on mentionne que l'étude du budget en cours "assure que la situation de la municipalité est très favorable et que les opérations financières de l'année courante démontrent sûrement un surplus".

## Autres travaux

Nul doute que plusieurs autres travaux seront prévus dans le prochain budget à être présenté par le gérant de la ville, M. Archambault. On ignore pour le moment si les travaux de construction de l'entrée sud de la ville seront entrepris à même le futur budget de la ville.

On se souviendra que depuis déjà plusieurs mois, les édiles ont discuté de cette question, il appert que les plans de cette entrée seront présentés d'ici peu. Outre ce dernier projet, on a discuté, dans les milieux municipaux, de la question de construction d'un kiosque touristique. Vraisemblablement, ce kiosque sera construit ou entrepris dans le plan d'aménagement de l'entrée sud. On sait que depuis quelque temps, les édiles municipaux se sont penchés sur la question de promotion touristique de la municipalité.

Dans le même ordre d'idées, il serait question que la brochure publicitaire de la ville

soit présentée lors du prochain budget. C'est en quel que sorte une prochaine étape que les édiles tenteront de franchir dans le domaine de la promotion publicitaire.

## Autres secteurs

Nul doute que plusieurs autres secteurs seront touchés lors de la présentation du futur budget. La bibliothèque municipale qui doit entrer dans le cadre du Centenaire de la Confédération sera construite elle aussi cette année. C'est donc dire que ce projet devra entrer dans les dépenses du prochain budget.

A l'item des loisirs et récréations, les contribuables s'attendent à quelques changements du moins à du nouveau. On sait que d'année en année, soit depuis la municipalisation des loisirs à La Tuque, les formules empruntées par la municipalité ont fonctionné assez bien.

Par contre, étant donné que les dirigeants de la ville en sont à leurs premières armes dans ce domaine, il ressort clairement que des changements y seront apportés. L'an dernier, les membres du conseil de ville ont décidé de faire construire deux patinoires, soit une au quartier Bel-Air et l'autre à l'arrière du cimetière. Ces mêmes travaux entraîneront dans le programme d'organisation des loisirs municipaux à La Tuque.

## Cour du Banc de la Reine

# Le juge Elie Salvas nommé au plus haut tribunal du Québec

Sorel (L.B.) — Le juge Elie Salvas, qui siègeait à la Cour supérieure depuis plus de 25 ans, vient d'être nommé par

## Versement mensuel de \$17,501 à la Régionale

LOUISEVILLE (M.B.) — La Commission scolaire locale débourse mensuellement pour les élèves du cours secondaire envoyés à la Commission scolaire Régionale des Vieilles Forges, la somme de \$17,501. Elle paie \$315 pour chaque élève, et le nombre en est de 553. (Le couvent ne fait cependant pas partie intégrante, de la Commission scolaire Régionale). C'est donc une institution indépendante.

Le compte total, à être payé, au cours des 10 mois de scolarité est de \$175,011.11. Il en coûte environ \$60,000 par mois pour l'administration à la Commission scolaire locale.

## Les négociations se poursuivent

LOUISEVILLE (M.B.) — Relativement à la future convention collective à intervenir entre la ville et ses employés manuels, soit ceux de la Voirie municipale et de l'usine de filtration, deux séances de négociations ont été tenues, au cours des dernières semaines. Le côté patronal était représenté à ces délibérations par M. Arthur Matteau, de Montréal, directeur des Relations Industrielles à l'Union des Municipalités.

Plus d'une trentaine d'employés de la ville font partie du personnel, tant comme employés manuels qu'opérateurs à l'usine de filtration de Pont-Masson (St-Leon), propriété de la ville de Louiseville.

## Plusieurs vols éclaircis par la PP sous peu?

BERTHEIRVILLE (M.B.) — La Sûreté provinciale enquête présentement sur plusieurs vols et croit pouvoir, dans un avenir rapproché, déceler l'indice qui mènera à l'arrestation des auteurs.

Pour le moment, la Sûreté n'a pas indiqué le genre des vols perpétrés, mais le travail d'investigation se poursuit avec la quasi certitude que l'on pourra mettre sous peu le grappin sur les personnes qui s'en sont rendues coupables.

## Rapport du gérant Archambault

# Le service de la dette a coûté \$111,212.87 pour huit mois

LA TUQUE (R.L.) — Le service de la dette de la municipalité de La Tuque a exigé, après huit mois, des dépenses réelles de l'ordre de \$111,212.87. C'est ce qui ressort du dernier rapport soumis par le gérant de la municipalité, M. Léo Archambault, relativement à l'activité fiscale des huit premiers mois de l'année financière.

Les prévisions budgétaires pour l'année 1965-66, se chiffrent à \$116,200. Seul l'item de l'emprunt temporaire et des intérêts n'a pas été touché. Celui-ci se chiffrait à \$5,000.

Par ailleurs, le domaine des rachats a exigé le plein montant des prévisions budgétaires soit \$37,200. Les intérêts ont exigé un déboursé, à date, de \$6,84 de plus. Le montant des prévisions était de l'ordre de \$53,800. Enfin, le domaine des échanges a exigé lui aussi \$8 de plus que le montant prévu. Pour ce dernier item, le montant des prévisions budgétaires se chiffre à \$200.

## Voeu de la Chambre de Commerce

# L'unification des réseaux téléphoniques à Contrecoeur

Sorel (L.B.)...Le problème des réseaux téléphoniques dans le territoire de Contrecoeur continue de faire l'objet d'étude par la Chambre de Commerce de cette localité.

On voudrait l'unification du service téléphonique actuellement assuré par la compagnie de téléphone de Contrecoeur et la compagnie de téléphone Bell du Canada.

La Chambre de Commerce, dans une résolution adoptée lors d'une assemblée générale demande l'unification afin que tous les gens habitant le territoire de Contrecoeur puissent communiquer entre eux sans être obligés de payer des frais interurbains.

Les conseils municipaux de la paroisse et du village de Contrecoeur ont donné leur appui à ce projet et demandent en plus que les frais interurbains soient enlevés entre Sorel et Contrecoeur.

le gouvernement fédéral juge de la Cour du banc de la Reine ou Cour d'Appel, le plus haut tribunal de la province de Québec.

La nouvelle a été annoncée jeudi à Ottawa par le ministre fédéral de la Justice, l'hon. Lucien Cardin, député de Richelieu-Verchères.

Me Roger Gagné, avocat de Sorel et bâtonnier du Barreau de Richelieu, qui groupe les districts judiciaires de St-Hyacinthe, St-Jean, Valleyfield et Richelieu, a offert au nom de ses confrères les félicitations sincères au juge Salvas à l'occasion de sa nomination à la Cour d'Appel. Cet honneur revient non seulement sur le Barreau de Sorel mais aussi sur toute la population de Sorel.

Les membres du Barreau, a ajouté Me Gagné, sont heureux de cette nomination, mais ils regrettent que ce poste leur enlève le juge Salvas qui avait l'occasion de représenter presque tous les samedis avant-midi au Palais de Justice de Sorel en Chambre de pratique. Il leur était donné de profiter lors de ces rencontres des conseils du juge Salvas et de sa vaste expérience comme juriste.

Originaire d'Yamaska où il naquit en 1908, le juge Elie Salvas a fait ses études classiques au Séminaire de Nicolet et son droit à l'Université de Montréal.

Admis au Barreau en 1926, il a pratiqué sa profession à

Sorel avec l'étude légale Cardin-Salvas, en compagnie de feu l'hon. P.-J.-A. Cardin, ancien ministre fédéral, jusqu'à sa nomination comme juge de la Cour supérieure, le 13 décembre 1940.

En compagnie de feu P.-J.-A. Cardin et de Me P.-N. Pontbriand, avocat et juge municipal de la Cité de Sorel, le juge Salvas a fondé en 1928 l'Association du Barreau rural, dont la première convention a été tenue à Sorel. Aujourd'hui, chaque district judiciaire de la province de Québec possède une association du barreau rural, alors qu'en 1928 il n'existait que deux associations du genre, l'une à Montréal et l'autre à Québec.

Le juge Salvas a présidé plusieurs termes des assises criminelles au Palais de justice de Sorel, dont celui de janvier dernier à l'issue duquel le Barreau de Sorel a souligné son 25e anniversaire de nomination comme juge de la Cour supérieure.

Le projet de fusion de l'Association des hôpitaux catholiques de la province de Québec et l'Association des hôpitaux du Québec a été réalisé récemment, à l'oc-

## A l'occasion d'une réunion du Comité des Huit

# Deux associations d'hôpitaux se fusionnent

SOREL (L.B.) — Le projet de fusion de l'Association des hôpitaux catholiques de la province de Québec et l'Association des hôpitaux du Québec a été réalisé récemment, à l'oc-

cas d'une réunion du Comité des Huit, chargé de la fusion de ces deux organismes.

Les documents ont été signés à l'Hôtel Ritz Carlton de Montréal. L'un des signataires était M. Roger Lussier, président du conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu de Sorel. Cette institution faisait partie des deux associations.

Depuis plusieurs années, on projetait cette fusion mais les négociations entre les deux groupes avaient repris en avril dernier, lors de l'entrée sur le Comité des huit de M. Roger Lussier, qui avait été élu

subvention, s'il est établi qu'à l'époque où ils étaient sans travail, ils satisfaisaient aux conditions énumérées ci-haut.

Les frais que le prêt ou la subvention peut acquiescent sont les suivants: le coût réel du déplacement du travail et des personnes à sa charge, le coût des repas et du logement pour la nuit; les frais réels de transport des effets mobiliers, des effets personnels ou d'une roulotte s'il y a lieu; enfin une allocation de réinstallation jusqu'à un maximum de \$1,000.

Normalement la somme prêtée devra être remboursée en 20 versements mensuels tout au plus, le premier étant échu quatre mois après la date du prêt. Le taux d'intérêt est fixé à 5 3/4 pour cent par année.

La mise en marche et l'application du programme de mobilité de la main-d'oeuvre est la responsabilité entière du service national de placement. A Sorel, M.G.D. Berthelot, surveillant de la division du placement, a été désigné officier responsable de ce programme.

Les travailleurs qui peuvent se prévaloir d'un prêt sont ceux qui sont en chômage ou qui ont été avisés qu'ils seraient mis à pied de façon permanente dans un délai de 30 jours de leur demande de prêt.

Les subventions peuvent être accordées aux travailleurs qui se classent dans les deux catégories suivantes: primo, ceux en chômage depuis au moins quatre des six mois qui ont précédé la date de leur demande; secundo, ceux qui ont terminé un cours de formation reconnu par la province ou un programme de réadaptation professionnelle et de rétablissement dans les trois mois qui ont précédé la date de leur demande.

Signalons également que ce programme contient une clause de rétroactivité à l'intention des travailleurs qui se sont déplacés de leur propre chef, dans le but de trouver un nouvel emploi stable, avant l'entrée en vigueur du présent programme. Ces derniers pourront obtenir un prêt ou une

jet d'étude par la Chambre de Commerce de cette localité. On voudrait l'unification du service téléphonique actuellement assuré par la compagnie de téléphone de Contrecoeur et la compagnie de téléphone Bell du Canada.

La Chambre de Commerce, dans une résolution adoptée lors d'une assemblée générale demande l'unification afin que tous les gens habitant le territoire de Contrecoeur puissent communiquer entre eux sans être obligés de payer des frais interurbains.

Les conseils municipaux de la paroisse et du village de Contrecoeur ont donné leur appui à ce projet et demandent en plus que les frais interurbains soient enlevés entre Sorel et Contrecoeur.

## M. Clément Vincent loge un avis d'opposition au feuillet

# Le nouveau comté Nicolet-Richelieu détruit l'historique de la circonscription actuelle

STE-PÉRETUE (J.L.C.) — Le député de Nicolet-Yamaska a logé un avis d'opposition au feuillet de la Chambre concernant la nouvelle délimitation des districts électoraux fédéraux. C'est ce que M. Clément Vincent nous révélait dans une entrevue en fin de semaine, à sa maison familiale de Ste-Pérette, dans le comté de Nicolet.

M. Vincent qui n'a que de très rares moments à consacrer à sa famille durant la session, demeure toutefois à la disposition de tous ses électeurs lorsqu'il revient chez lui. C'est entre deux appels téléphoniques de ses commettants qu'il nous précisait pourquoi il avait logé cet avis d'opposition.

"Je désire m'opposer, dit-il, à la formule proposée par la commission car elle détruit complètement toute la portée historique de la circonscription de Nicolet-Yamaska. Il n'y a pas lieu de faire disparaître tout un passé historique de grande valeur d'un simple coup de balai, alors qu'on a les moyens de faire autrement.

"J'ai logé un avis d'opposition au Parlement, parce que je voudrais que la nouvelle circonscription dans laquelle la principale partie du comté de Nicolet sera incluse, se nomme: Richelieu-Nicolet, ou Nicolet-Richelieu. A l'appui de cette demande, je présente toutes les lettres

des concitoyens de Nicolet-Yamaska qui m'ont écrit pour me demander de faire plus de pressions pour qu'il reste au moins quelque chose de la circonscription que je représente.

"De plus, je tiens à souligner aux membres de la commission que Nicolet est le nom d'une rivière, d'une ville, d'un comté municipal et d'un diocèse, ce qui signifie quand même que le nom est répandu, connu et représenté quelque chose."

M. Vincent a souligné, par ailleurs, que le fait de doter la circonscription d'un nom composé, Nicolet-Richelieu, ou l'inverse, ne présente aucune objection. "Les membres de la commission, poursuit-il, ont précisé qu'ils avaient tenté de donner le moins de noms composés, tel que le mandat le leur précisait. Je ne vois pas personnellement, l'objection qu'il peut y avoir à dénommer par un nom composé une circonscription. Les commissions de révision des autres provinces ont eu recours à plusieurs reprises, à cette formule pour sauvegarder l'image d'un passé historique ou pour donner une meilleure figure à la nouvelle circonscription. Il ne faut pas oublier que le nouveau comté fédéral contiendrait de très importantes villes, telles Bécancour, Nicolet, et nombre de villages importants, autant dans Yamaska que dans Nicolet, et

qui n'ont rien de commun avec la dénomination de Richelieu."

Le whip-adjoint du parti conservateur dans la province poursuit la défense de son avis d'opposition en précisant que certaines municipalités qui se situent aux limites du comté projeté de Richelieu désirent faire pression pour s'adjoindre au Richelieu. Actuellement, la carte électorale projetée les situe dans Lotbinière. On retrouve, dans ce cas, Ste-Eulalie et St-Raphaël d'Ashton.

Le député de Nicolet-Yamaska nous précisait, en conclusion, qu'il entend maintenir fermement son point de vue d'opposition en Chambre sur cette question. Il considère que les commentaires qu'il reçoit continuellement des quatre coins du comté de Nicolet-Yamaska l'incitent à prendre de telles mesures.

Il appert, d'autre part, que certaines rumeurs veulent que des pressions se fassent par l'intermédiaire des conseils municipaux ou autres dans le but de demander au gouvernement de dénommer la circonscription "comté du Lac St-Pierre". Il appert que le territoire majeur de la circonscription touche par les limites nord-ouest le lac St-Pierre et que le lac représenterait ainsi un dénominateur commun aux trois comtés municipaux de Nicolet, Yamaska et Lotbinière, principalement impliqués dans cette révision.

à ce poste pour faciliter la réunion des deux associations.

La nouvelle association réunit 200 hôpitaux, avec un total de 55,000 lits, soit 92 pour cent des lits d'hôpitaux de la province. Avant la fusion, l'Association des hôpitaux du Québec, fondée en 1958, groupait 60 hôpitaux et l'Association des hôpitaux catholiques de la province était confessionnelle et représentait 140 hôpitaux.

La nouvelle association est un groupement interconfessionnel. Le français en sera la langue officielle.

## Centre civique

# Les cinq soumissions pour la piscine intérieure trop élevées

TRACY (L.B.) — Le conseil municipal de la ville de Tracy a refusé jeudi soir les cinq soumissions qui lui avaient été présentées pour la construction de la piscine intérieure du Centre civique.

Le maire et les échevins procédaient alors à l'ouverture de ces émissions à l'hôtel de ville. Le maire, M. Laurier, M. Ménard, a précisé que ces soumissions étaient définitivement trop élevées.

Cinq compagnies de Sorel, Drummondville et Trois-Rivières, ainsi que Joliette, avaient répondu à l'appel d'offres lancé par la ville: Lido Construction Incorporée, de Sorel, a présenté la plus basse soumission qui s'élevait à \$450,000. Les autres soumissionnaires étaient Deshaies et Raymond, de Drummondville, \$463,500; Schmidinger Construction Incorporée de Sorel, \$465,202; Georges Durand Incorporée de Joliette, \$498,900 et Rapid Construction de Trois-Rivières, \$535,800.

Les chiffres fournis par les soumissionnaires dépassent de \$150,000 à \$250,000 les prévisions établies qui s'élevaient à \$300,000.

## LA CLINIQUE CHIROPRATIQUE

DU Dr René E. Bouillé D.C.

512, NOTRE-DAME 375-6021

CAP-DE-LA-MADELEINE

PHOTOGRAPHE

photographies

• Commerciales

• Industrielles

• Aériennes

• Mariages

• Evénements sociaux.

TEL.: 5-9992 500, ST-GEORGES

EDIFICE LE NOUVELLISTE

TROIS-RIVIERES.

ARTHUR SPENARD

Assurances générales.

COURTIER D'ASSURANCES AGREE

1240, Rue ROYALE FR 8-2729

(Edifice Caisse Populaire)

# Bienvenue au Bonopiel



UN P'TIT COUP D'COEUR

LE GIN

de KUYPER

EST LE COMPAGNON DE LA BONNE HUMEUR

LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE—DEPUIS 1695

John de Kuiper & Son—Blended Gin—Distillé au Québec

C'est devenu une nécessité absolue

## La musique devra accéder au rang des disciplines normales

TROIS-RIVIERES — La musique est menacée de mort par un analphabétisme croissant à une période où la technique musicale ne cesse pourtant de progresser. Cette source irremplaçable de joies est passée de loisirs de bourgeois ou "passe-temps onéreux" à "perte de temps". L'enseignement actuel de plus en plus réduit est dispensé par un personnel insuffisant et souvent incompétent à l'aide d'un équipement inadéquat. De cette carence coupable nous commençons à prendre conscience, mais le retard est grand.

C'est en ces termes énergiques que M. Lucien Brochu, directeur de l'École de Musique de l'Université Laval, entretient les parents et les éducateurs réunis lors d'une première assemblée de l'Association Parents-Maîtres Régionale.

Officiellement, la culture musicale ne fait plus sourire mais reste en marge de nos humanités dont elle fait pourtant partie. Ce qu'il faut c'est normaliser une situation grandement détériorée. Cela suppose une accessibilité absolue de la musique au rang des disciplines normales. Elle ne doit pas être tolérée à titre facultatif.

C'est un art qui doit être pratiqué pour être apprécié. Et le professeur ne doit pas être moins actif que l'élève. On ne doit pas dire l'art pour l'art, mais l'art pour la vie, répon-

dant aux besoins profonds et éternels de la nature humaine. Autrefois les familles faisaient de la musique, le piano avait sa place dans les salons, toutes les écoles avaient leur chorale. Aujourd'hui, phono, radio et téléviseurs sont les seuls moyens de diffusion musicale.

Le Québécois moyen est appelé à entendre de la musique partout du meilleur choix comme du pire, mais il ne connaît pas ce qu'est l'art musical. Et M. Brochu, d'ajouter pour appuyer ceci: l'Orchestre symphonique de Québec pour sa part est constitué de 60% de musiciens étrangers. La valeur musicale d'une société dépend de trois facteurs principaux: l'auditeur, l'interprète et le créateur. La disparition d'un de ces facteurs appauvrit la vie artistique et la production musicale.

Imaginons que dans la réforme actuelle de l'enseignement on supprime la littérature et qu'on ignore totalement. Quel serait selon vous, l'apport des Canadiens français dans le domaine littéraire, après quelques années de ce régime? L'hypothèse peut sembler absurde, mais en ce qui concerne la musique, nous nous trouvons devant une situation catastrophique si nous regardons la production musicale chez nous.

On dit que les pays d'Europe forment des compositeurs, mais des pays tels que la Hongrie ont des programmes scolaires qui dispensent cinq heures de musique chaque semaine au primaire et six heures au secondaire. La France arrive bon dernier avec une heure hebdomadaire. Et les Français constatent la dégradation de leur patrimoine culturel.

Et le Québec où en est-il? Il offre une demi-heure ou trois-quarts d'heure de musique chaque semaine à ses écoliers.

Que faut-il faire? Non pas copier un enseignement européen parfois périmé et qui se maintient par une longue tradition, mais intégrer, de façon cohérente et bien articulée, dans les programmes scolaires, un enseignement musical correspondant aux habitudes et à la mentalité du Québécois. Aucun obstacle ne doit empêcher les enfants de profiter de cet enseignement. Enfin, il faudrait régulièrement une critique constructive par des musiciens pédagogues préservant l'enseignement de la musique de toute caricature stérile.

Chers parents, chers éducateurs, de conclure M. Brochu, il faut entendre des voix comme la vôtre, car l'enseignement musical sera ce que vous voulez qu'il soit.

Le distingué professeur fut présenté et remercié par M. Guy Chénave, président de l'A.P.M., Régionale Les Vieilles Forges, responsable de cette réunion.

L'assemblée avait eu le plaisir d'entendre auparavant, trois jeunes et talentueux artistes de l'École de Musique de l'Université Laval, Mlle Ginette Duplessis, soprano de Trois-Rivières, M. Roger Bellemare, ténor et M. Gabriel Genest, pianiste, de Québec.

## Quel genre de vie mène-t-on dans la G.R.C.

DURE? OUI.  
POUR N'IMPORTER QUI? NON.  
BON SALAIRE? OUI.  
EMPLOI ORDINAIRE? NON.  
BELLE CARRIÈRE? OUI.

Une carrière dans la Gendarmerie royale du Canada n'est pas une partie de plaisir. Rien de sinistre non plus. Vous l'aimez ou vous ne l'aimez pas. Il n'y a pas de milieu. La Gendarmerie choisit des jeunes gens qui ont les qualités voulues et leur offre une vie enrichissante et satisfaisante, une carrière qu'ils sont fiers de poursuivre. Si vous aimez ce qui est hors de l'ordinaire, si vous avez du respect pour la loi et le bon ordre, si vous aimez les gens, si vous aimez travailler en équipe avec d'autres hommes, si vous avez confiance en vous-même, si vous aimez apprendre du nouveau, si vous aimez le Canada et tout ce qu'il représente — vous serez peut-être admis dans la G.R.C. Pourquoi ne pas essayer?

Renseignez-vous au bureau de la G.R.C. le plus rapproché ou écrivez à:  
Monsieur le commissaire Gendarmerie royale du Canada  
Ottawa 7, Ontario



MARCEL TESSIER

## EST-CE QUE VOTRE FAMILLE AURAIT UN REVENU SUFFISANT?

Vous avez certainement de l'assurance vie - feu - vol - automobile? Mais avez-vous aussi payé-vous toutes ces assurances?

C'est avec votre REVENU, c'est avec votre SALAIRE, que vous payez tout: NOURRITURE - LOGEMENT - CHAUFFAGE - ASSURANCE, enfin TOUT.

Votre revenu ou votre salaire est-il assuré? Ou possédez-vous seulement une protection de 13 ou 26 semaines? Aujourd'hui, l'homme moderne et prévoyant assure son revenu de manière à faire face à ses obligations même s'il lui arrivait de tomber malade ou d'être accidenté pour une période de temps indéfinie.

POUR PLUS DE SÉCURITÉ, POUR PLUS DE TRANQUILLITÉ, CONSULTEZ VOTRE AMI DE LA MUTUEL D'OMAHA.

C'est un spécialiste dans ce domaine.

MARCEL TESSIER

60, MARCHILDON ST-TITE

Tél.: 374-3642

Mutual of Omaha  
COMPAGNIE D'ASSURANCE

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
VIE AFFILIÉE—  
UNITED OF OMAHA

SIÈGE SOCIAL POUR LE CANADA  
TORONTO

Nom de l'agent Marcel Tessier  
Adresse 60, Marchildon, St-Tite  
Renseignements GRATUITS.  
Sans obligation.  
Nom.....  
Adresse.....  
Ville.....  
Date.....

## Les historiens tentent d'expliquer la présence d'un chaudron dans la tombe de Mgr Lafleche

par Gilles NORMAND

TROIS-RIVIERES — Une histoire étrange et inconnue se rattache à l'inhumation de Monseigneur Louis-François Richer-Lafleche, deuxième évêque de Trois-Rivières et qui l'a été pendant 28 ans et deux mois, soit jusqu'à sa mort, le 14 juillet 1898.

Cette histoire, nous en avons pris connaissance lors des travaux d'exhumation des corps, dans le sous-sol de la cathédrale, plus précisément quand on a retiré des entrailles de la terre les restes de Mgr Lafleche. La découverte d'un chaudron aux pieds de la dépouille mortelle a lancé les archéologues sur la piste de "l'histoire mystérieuse", et c'est la même découverte qui permettra peut-être d'éclairer les chercheurs.

Actuellement, même l'archiviste de l'Évêché, M. l'abbé Antonio Magnan, n'a aucune idée précise sur la nature du récipient découvert dans le cercueil de l'évêque. La découverte a été logée au musée d'archéologie du Centre des Études Universitaires, et fait présentement l'objet d'intensives recherches qui n'aboutissent à rien de positif. Du moins pas pour le moment.

### Une alternative

Deux versions sont plausibles à l'heure actuelle, et méritent toutes deux d'être explorées. La première se rattache au fait qu'à l'époque, on n'embaumait pas les morts. On

suppose qu'on retirait donc du corps les entrailles - sujettes à entraîner plus rapidement la décomposition du cadavre - pour les mettre dans un chaudron scellé qu'on déposait au pied du cercueil.

Mais cette coutume, supposément de l'époque où est décédé Mgr Lafleche, amène un point d'interrogation auquel on ne peut répondre avec certitude pour le moment. Cette question c'est: Pour quelle raison n'a-t-on rien trouvé de semblable lorsqu'on a exhumé les autres corps?

La seconde version vient d'une coutume indienne voulant que lorsqu'on enterre un corps on dépose dans le cercueil un document de l'époque. Cette autre hypothèse demeure possible car Mgr Lafleche a été

longtemps missionnaire chez les Indiens, dans l'Ouest canadien. Ce, autour des années 1850. Seuls les archéologues pourront nous renseigner à ce sujet, quand leurs recherches aboutiront à quelque chose de plus concret.

Par ailleurs, les travaux d'exhumation des corps sont terminés, même si les corps des cinq membres de la famille Lachance n'ont pas été retrouvés. Pendant les opérations d'exhumation, si l'on rencontre des restes mortels, on prévient le personnel de la maison funéraire Rousseau et Frère, qui se chargera du nécessaire.

Ces cinq membres sont: Mme Olivier Lachance, née Louise-Oliva Proulx, ainsi que ses quatre enfants: Marie-Alphonse, Henry, Arthur et Edmond. Ils ont tous été inhumés en 1865.

ANNONCE

### VOTRE DENTIER vous gêne-t-il?

Ne souffrez pas la gêne de sentir votre dentier bouger, votre langue se détacher complètement chaque fois que vous ouvrez la bouche pour parler ou rire. Sapez-vous votre dentier d'une petite quantité de PASTETEX. Cette poudre agressive vous assurera un maximum de sécurité et de confort en tenant votre dentier fermement en place. Ne forme ni pâte ni gomme, ne laisse aucun goût. Formule alcaline (non acide). PASTETEX se vend à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.



LA CHAMBRE de commerce de Batiscan a tenu un bal masqué, samedi soir, au club nautique de Batiscan. A l'extrême gauche, nous reconnaissons M. Jacques Caron, de Batiscan, président de la Chambre de commerce, de la province de Québec; à ses côtés, costumé, M. Paul-Aimé Marchand, président du carnaval de la pêche aux petits poissons, à Batiscan; et M. Jean-Paul Trudel, de Trois-Rivières.

## Pas de mal de dos lancinant!

Autrefois, elle souffrait de mal de dos et d'une sensation de fatigue. En apprenant que l'utilisation de la vésicle et des voies urinaires peut causer ces maux, elle prit des Pilules Dodd's pour les reins. Avec raison, car les Pilules Dodd's stimulent les reins, ce qui aide à soulager la cause du mal de dos et la sensation de fatigue. Bientôt, elle se sentit mieux et son repos s'améliora. Si vous souffrez de mal de dos, les Pilules Dodd's pour les reins vous soulageront peut-être aussi. Vous pouvez compter sur Dodd's. Nouveaux formats économiques.



Un bon conseil pour vous

L'achat d'une maison est une décision de très grande importance. C'est donc dans votre propre intérêt de penser sérieusement à cet avis:

APPARENCE EXTERIEURE! Répond-elle à votre goût personnel ou est-elle une simple réplique de plusieurs autres dans la voisinage?

Visitez nos maisons modèles  
Alors, consultez

PHIL BLOUIN IMMEUBLES

56, rue Fusée - Cap-de-la-Madeleine - FR 5-3401

A la cérémonie des cendres

## Mgr Pelletier donnera une bénédiction papale

Aujourd'hui

## Le prix du pain est haussé de un cent

TROIS-RIVIERES (M.B.) — Le prix du pain sera haussé d'un cent à partir d'aujourd'hui dans les boulangeries de la Mauricie. Cette hausse, on répète les portes - paroles des boulangeries, suit un mouvement analogue dans d'autres régions. L'Ontario a haussé le sien de 2 cents, et la plupart des régions du Québec ont déjà haussé le prix de leur pain ou le feront lundi.

Les boulangers ont invoqué plusieurs raisons pour expliquer cette hausse. Le prix des ingrédients a été haussé et la main-d'œuvre est appelée à coûter plus cher.

Enfin, certains boulangers ont expliqué que, comme partout ailleurs où il y a des hausses de prix, c'est dû au Régime des Rentes. Par contre, la plupart des boulangers ont refusé de mettre cette raison en ligne de compte. Ils considèrent que ce sera un facteur tellement peu considérable et qui rendra un si grand service à bien des gens d'ici quelques années.

TROIS-RIVIERES (G.N.) — Son Excellence Mgr Georges-Léon Pelletier, évêque de Trois-Rivières, présidera à une cérémonie de bénédiction des cendres, à 5 heures, mercredi après-midi, à la cathédrale.

Tous les fidèles des paroisses du Vicariat de Trois-Rivières sont invités à assister à cette cérémonie annuelle, à l'occasion de laquelle le pasteur du diocèse prononcera une homélie portant sur les décrets du concile Vatican II.

Mgr Pelletier procédera à une bénédiction papale; les fidèles qui l'auront reçue bénéficieront des mêmes privilèges que si elle était accordée par le pape: c'est-à-dire qu'ils se mériteront une indulgence plénière.

En vertu du droit canonique, tous les évêques ont droit de donner trois bénédictions papales par année, dont une à Pâques et les deux autres au choix. Cette année, ils ont droit d'en dispenser une de plus en raison du jubilé post-conciliaire qui a été proclamé à l'issue du concile. Le jubilé dure déjà depuis le premier janvier et se poursuivra jusqu'à la Pentecôte.

## LOUEZ

UNE  
MACHINE à ECRIRE  
OU UNE  
MACHINE  
à ADDITIONNER



JEAN BANVILLE INC.  
1605, Notre-Dame  
FR 5-4771

### L'Assurance-vie Desjardins

AVIS est par les présentes donné que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des membres de L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS sera tenue le mercredi, 9 mars 1966, à une heure quarante-cinq de l'après-midi, en la salle de bal du Château Frontenac, à Québec, pour recevoir et considérer le rapport des administrateurs ainsi que les rapports des auditeurs, pour l'élection des administrateurs et la nomination des auditeurs ainsi que pour toutes autres fins.  
Date à Lévis,  
le 15 février 1966.  
Gilles de Billy,  
secrétaire.

### CARRIÈRE DANS LA VENTE

NOUS VOUS OFFRONS une occasion unique de vous créer une carrière intéressante et très rémunératrice au sein d'un Groupe de Compagnies Canadiennes qui s'occupe principalement de placements.

AU CANDIDAT CHOISI NOUS DONNONS:

- 1— Un entraînement complet  
— Sur la vente  
— Sur le placement
- 2— Rémunération garantie pour la période d'entraînement.
- 3— Opportunité de promotion rapide.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Age 25-35 ans
- Avoir complété une 12e année
- Expérience non exigible mais préférable.

Toute personne intéressée à obtenir une entrevue est prie d'adresser sa demande à Casier No 39, Le Nouvelliste, Trois-Rivières, et d'y joindre un résumé de son éducation et expérience ainsi que son adresse et son numéro de téléphone.

N. B. Toutes les applications seront gardées strictement confidentielles.

## OU EST-IL DEMENAGE?

celui qui s'occupait de votre rasoir électrique.

DEMENAGE



Maurice St-Germain

VOUS TROUVEREZ  
LA CLINIQUE DU RASOIR ELECTRIQUE

dans un local plus spacieux

AU 1392, NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES

PRENEZ NOTE! DEMENAGE

AU 1392, NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES

(ancien local de la Boutique du Sac à Main)

Nous faisons toujours la Vente, le Service et la Réparation de toute marque de rasoir électrique.

Service de 24 heures par la poste.

Spécialement pour vous Mesdames, nous avons en magasin des articles d'artisanat tels que:

tapis, couvre-lits, nappes, ensembles de salle de bain, draperies, etc.  
PAR EXCEPTION SEULEMENT  
FERME MERCREDI LE 23 FEVRIER  
TOUTE LA JOURNÉE.

NOUVELLE ADRESSE

1392, NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES  
CLINIQUE DU RASOIR ELECTRIQUE



(Photo Lapointe)

PLUS DE \$2,000 en marchandises volées ont été retrouvées par les agents-enquêteurs de la Sûreté provinciale de Louiseville, en fin de semaine, à St-Paulin, soit les agents Jean Fréchette et Jean-Pierre Grenier. Des jeunes d'âge scolaire, et autres, seront accusés de ces délits. Ils sont de St-Paulin, St-Elie-de-Caxton, St-Barnabé-Nord et Shawinigan. Un rapide coup d'oeil permet de constater la diversité des marchandises ainsi refilées par ces jeunes. Les personnes sur cette photo sont, de gauche à droite l'agent Jean Fréchette et MM. Joseph Plourde et Muriel Renière, de St-Paulin, procédant à l'identification du butin volé à ces deux derniers.

M. François-Albert Angers à la Jeune Chambre

## Le rapport Parent a complètement ignoré la formation de l'esprit patriotique

par Gilles NORMAND

TROIS-RIVIERES — Dans le rapport de la Commission Parent sur l'éducation, on n'a absolument rien prévu pour former l'esprit de patriotisme chez l'enfant, et on en arrive à neutraliser l'enseignement de la morale à l'école. C'est ce que déclarait M. François-Albert Angers, directeur de l'Institut d'Economie appliquée de l'école des Hautes études commerciales de Montréal, dans une conférence qu'il a prononcée à l'école Jean Godefroy, à Trois-Rivières. M. Angers répondait à une invitation de la Jeune Chambre de Commerce locale.

M. Angers a expliqué que ces items constituaient les points les plus marquants du troisième volume de la Commission Parent. "On ne tente rien pour inculquer aux enfants le sentiment de fierté nationale," a-t-il souligné en faisant remarquer que le rapport proposait la même formule d'enseignement de l'histoire à des étudiants appartenant à deux races différentes, soit les Canadiens-Français et les Canadiens-Anglais. "Pourtant, dit-il, l'histoire ne peut être la même dans les deux cas."

Le deuxième point particulier du quatrième texte, qui mériterait, selon le conférencier, d'être repensé, c'est le nouveau système d'enseignement de la morale. L'économiste a fait savoir que, suivant le contexte du rapport Parent, on allait cultiver plus la morale naturelle que la mo-

rale chrétienne. "Ne devrait-on pas, dit-il, enseigner une morale plus chrétienne qui serait appropriée à la religion de chacun?" Ce, en pensant aux deux groupes ethniques d'étudiants qui fréquenteront l'école unique soit les Canadiens-Français et les Canadiens-Anglais.

### Réforme profonde

M. Angers a poursuivi en ajoutant que le rapport Parent consistait en une réforme profonde de l'ancien système d'éducation auquel on pouvait reprocher beaucoup de choses, dont le manque de coordination qui faisait que les étudiants qui ne suivaient pas le cours classique débouchaient dans le vide, dans ce sens qu'ils ne pouvaient accéder à l'université.

L'économiste a fait remarquer qu'évidemment un réel besoin d'ordre s'imposait dans le système d'éducation "car le système scolaire du gouvernement était constitué d'écoles disparates et incomplètes." Seuls les étudiants du cours classique pouvaient adhérer aux études universitaires. Cependant les enfants qui pouvaient entreprendre le cours classique étaient dans une proportion de 20% seulement de la population étudiante, ce qui enlevait toute issue à 80% de la gent étudiante.

### Ecole unique

"Un des grands reproches que nous ayons à faire au rap-

port Parent, c'est de n'avoir pas aussi considéré ce qui existait déjà." Le conférencier se dressait ainsi contre la disparition de la formule ancienne de l'enseignement classique qu'entraînerait inévitablement le nouveau système. Il a précisé que tous les enfants fréquenteront une école unique, pour un cours qui sera divisé en quatre sections.

La première division consistera en un cours élémentaire, d'une durée de 6 ans. A ce niveau, que les élèves soient forts ou pas, ils pourront monter de classe. Il y aura les études secondaires, d'une durée de 5 ans, dont 2 pour l'orientation et 3 pour la formation. La troisième division consistera pour sa part en des études au niveau des instituts, pendant deux ans. En dernier lieu vient l'enseignement universitaire dont les cours dureront trois ans.

La disposition des six premières années d'étude, soit celles du cours élémentaire, constitue, selon M. Angers, la plus grande faiblesse du rapport Parent; "les élèves, qu'ils réussissent ou pas changeront de classe."

Le conférencier a soutenu qu'il fallait se montrer plus exigeant si on ne voulait pas retourner dans la même situation qu'auparavant. "Il y aura du bon qu'on n'avait pas sous l'ancien régime, on aura du mauvais qu'on n'avait pas non plus, et on aura oublié le bon qui existait dans l'ancienne formule."



(Photo PA)

LE CARNAVAL des jours gras de la Nouvelle-Orléans est un des plus célèbres au monde. Il donne lieu à des manifestations qui attirent des foules extraordinaires. Le point culminant en sera le défilé du mardi gras. Les éléments noirs s'y mêlent aux descendants des Français

qui fondèrent la Louisiane. Pour le petit Craig Gordon, qui n'a que 17 mois et qui en est à son premier carnaval, la fatigue a vite pris le dessus, et il s'est endormi sur l'épaule de sa maman qui, elle, n'entend rien manquer du spectacle.

M. Balcer aurait dû rester dans le parti, prétend M. Martial Asselin

## "Les conservateurs pourraient, avec un autre chef, prendre 22 autres sièges au Québec"

WINNIPEG (PC) — Un ancien membre du cabinet conservateur a déclaré en fin de semaine que son parti pourrait remporter 22 autres sièges dans le Québec lors des prochaines élections si seulement il changeait de chef.

M. Martial Asselin, ancien ministre des Forêts dans le cabinet Diefenbaker et député actuel du comté de Charlevoix, a déclaré lors d'une conférence de presse que son parti ferait mieux dans Québec sans M. Diefenbaker, mais il a ajouté: "Je ne veux pas pousser M. Diefenbaker hors de son poste. Il est le chef — il est encore notre chef."

"Les partis d'opposition et les journaux ont tué le nom de notre chef," a ajouté M. Asselin. Il a déclaré que la cause conservatrice au Québec a également subi un rude coup lors-

que M. Léon Balcer a cessé d'être le principal lieutenant de M. Diefenbaker dans la province.

"C'est que M. Balcer était bien vu dans la province," a dit M. Asselin.

"Je ne partage pas les vues de M. Balcer," a déclaré le député de Charlevoix. "Il aurait dû conserver son poste et répandre ses idées à l'intérieur du parti plutôt qu'à l'extérieur." M. Balcer a quitté les rangs du parti conservateur l'an dernier et il a siégé aux Communes comme indépendant, durant le reste de son mandat, ne se représentant pas aux dernières élections. Son successeur, M. J.A. Monaghan, ancien maire de Trois-Rivières, a aussi été élu à titre d'indépendant.

M. Asselin était à Winnipeg pour prononcer une causerie à l'occasion du congrès annuel de l'Association conservatrice du Manitoba.

Il a dit que les chefs des par-

ti conservateur et libéral devaient être remplacés par des hommes plus jeunes.

### PALMARES



- 1 "L'amour" Thérèse Derooy
- 2 "Tu te souviendras de moi" Marc Gélinas
- 3 "Les marionnettes" Christophe
- 4 "Cà serait beau" Richard Anthony
- 5 "Devant le juke-box" Ginette Sage/Guy Boucher
- 6 "Ne pleure pas" Fernand Gignac
- 7 "Fais-la rire" Hervé Vilard
- 8 "Reviens-moi mon amour" Pierre Sénécal
- 9 "Quand il est mort le poète" Gilbert Bécaud
- 10 "Jeux interdits" Evy



FERNAND GIGNAC



- 11 "Si tu cherches dans mon cœur" Shirley Thérèse
- 12 "Loin dans ma campagne" Donald Lautrec
- 13 "Concerto pour les amoureux" Mugnette
- 14 "Viens près de moi" Raymond Lefebvre
- 15 "Va t'en" Dick Rivers
- 16 "Michelle" Les Atomes
- 17 "Les incorruptibles" Petula Clark
- 18 "Prends la vite" Jean-Pierre Allane
- 19 "Long-long longtemps" Frank Alamo
- 20 "Dis-lui" Sultans



## Réseau régional de jeunes voleurs mis à jour par la PP Les récentes grèves scolaires découlent d'un phénomène passager selon M. Lesage

ST-PAULIN (MB) — Quatorze jeunes, presque tous d'âge mineur, seront accusés d'avoir volé pour plus de \$2,000 de marchandises diversifiées, qui ont été retrouvées par deux agents de la Sûreté provinciale de Louiseville, Jean Fréchette et Jean-Pierre Grenier, dont l'enquête a été menée avec célérité et efficacité.

### Missionnaire canadien blessé dans un accident d'avion

PANAMA (AFP) — Un religieux canadien, le père Roger Poirier, a été blessé dans un accident d'avion qui s'est produit, dimanche, à Nargana, région de Son Blas, sur la côte atlantique.

L'appareil, qui avait quitté Ciudad de Panama 50 minutes plus tôt, a explosé au moment de son atterrissage. Il transportait deux autres ressortissants canadiens, Ramon Courrier et Romualdo Cannon, et deux Panaméens, qui sont sortis indemnes de l'accident. Le pilote, un panamien, a été blessé.

Toutes ces marchandises ont été retrouvées par la Sûreté provinciale, au cours de la fin de semaine de vendredi et samedi, au local de la rue Ste-Elisabeth, à Louiseville. Un réseau de jeunes, partiellement synchronisé, fonctionnait, comme on aura pu le constater, de façon assez impressionnante. La plupart de ces gars, des mineurs, commencent en Cour du Bien-être social. Quant aux autres, plus âgés, ils devront répondre de leur conduite devant la Cour des Sessions de la Paix à Shawinigan.

MONTREAL (PC) — Le premier ministre du Québec a exprimé l'avis dimanche, s'adressant à un groupe d'étudiants, que les récentes grèves scolaires découlent d'un phénomène passager.

"Certes," a dit M. Jean Lesage, qui parlait au congrès de la Fédération des étudiants libéraux, "les grèves trop fréquentes dans le domaine de l'enseignement peuvent porter un préjudice considérable tant aux professeurs qu'aux étudiants qu'aux parents eux-mêmes."

"Toutefois, a-t-il ajouté, j'ai confiance dans la démocratie et je suis persuadé que lorsque les associations syndicales et patronales auront appris à dialoguer, lorsque les nouveaux rouages auront été rodés par l'expérience, la situation se rétablira sur la base solide de la maturité."

M. Lesage a révélé qu'il avait reçu à son bureau "une multitude de lettres" de différents milieux étudiants de la province, "qui condamnaient l'attitude de certains étudiants et professeurs qui ont recourus à la grève pour obtenir gain de cause". Il a lu un passage d'une de ces lettres qui s'élevait

contre la poursuite "des différentes grèves de professeurs et d'étudiants".

Le passage lu par M. Lesage ajoutait: "La population de l'Etat du Québec verrait d'un très bon oeil votre intervention visant à restreindre le droit de grève pour les professeurs et les étudiants".

### La démocratie

"En fait, a commenté le premier ministre, ce correspondant demandait que le droit de grève soit enlevé aux professeurs et aux étudiants".

Mais le gouvernement n'entendait pas agir dans ce sens parce qu'il est bien conscient "que le nouvel esprit démocratique que nous voulons voir s'implanter dans la province nécessite une période d'apprentissage qui cause inévitablement des secousses parfois assez brusques".

Etudiants et enseignants devaient apprendre "à oeuvrer dans les cadres des structures démocratiques".

M. Lesage a par ailleurs souligné une apparente intimité des milieux des jeunes faisant état d'une récente enquête sociologique sur les jeunes de 18 à 21 ans effectuée par les professeurs Marcel Rioux et Robert Sévigny.

"En fait, a-t-il noté, plus de 64 pour cent de nos jeunes citoyens considèrent leur participation à des associations de jeunesse et à la politique provinciale et fédérale comme étant dans le dernier groupe de

### Les hôpitaux

## Les négociations commenceront à la fin du mois

QUEBEC (J.R.) — Les représentants des hôpitaux et du gouvernement du Québec annoncent que les négociations à l'échelon provincial avec les différentes centrales syndicales commenceront à Montréal à compter du 28 février 1966.

Le Comité provincial de négociation des hôpitaux et les représentants du gouvernement ont fait connaître leur désir d'entreprendre une négociation unique lors d'une rencontre tenue au début du mois de février au Collège Jean de Brebeuf à Montréal, avec les différentes centrales concernées dans les prochaines négociations.

Depuis ce temps, les officiers de la Confédération des syndicats nationaux et de la S.P.C. ont informé les hôpitaux qu'il n'y aurait pas de cartel entre les différentes centrales syndicales.

Pour faire suite à la politique patronale déjà annoncée, le Comité provincial de négociation a convoqué les représentants de la C.S.N. pour le 28 février et les 1er et 2 mars 1966 en vue d'entamer les négociations.

Une invitation semblable a été lancée à la S.P.C. pour le 8 mars, au Syndicat affilié au District 30 pour le 9 mars ainsi qu'aux Unions de la F.T.Q. pour le 10 mars, toujours à Montréal.

## Allez en vacances par Air Canada en économisant 25% ou plus grâce aux tarifs réduits pour familles!

|                                 |                                                                                    |                                                                                  |                                                      |                                                                                      |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
|                                 |                                                                                    |                                                                                  |                                                      |                                                                                      |
| Papa paie toujours plein tarif! | Maman économise 25%. Mais lorsqu'elle voyage sans son mari, elle paie plein tarif. | Les enfants accompagnés, entre 12 et 21 ans, bénéficient de la réduction de 25%. | Les enfants entre 2 et 11 ans voyagent à DEMI-TARIF! | Les tout petits — moins de 2 ans — qui n'occupent pas un fauteuil voyagent GRATUITS. |

\$3500 \$2410 \$1545 \$1320 GRATIS  
Tarifs indicatifs, aller, classe économique, pour New-York

LES TARIFS RÉDUITS POUR FAMILLES sont en vigueur tous les jours, sur tous les vols d'Air Canada en Amérique du Nord.

Consultez votre agent de voyage ou appelez AIR CANADA Zénith 6-8300.



Une idée moderne de  
**TORONTO-DOMINION**  
La banque où le personnel crée toute la différence.

D. TARDIF, gérant, Trois-Rivières  
C. V. LAFRANCE, gérant, La Tuque

# SPORTS

Une démission s'impose

"Le silence est d'or," dit le proverbe et on préfère parfois avoir recours à ce moyen plutôt que de risquer de se compromettre à la lumière de faits marquants. Aujourd'hui, vis-à-vis certaines anomalies de la part du vice-président de l'Association du hockey mineur Québec M. Jean-Paul Normandin, nous nous voyons dans l'obligation de signaler son manque de jugement et par le fait même son incompétence pour occuper ce poste.

Parmi ces décisions douteuses, notons, en premier lieu, le cas du protégé au tournoi Pee-Wee de La Tuque. Lors de la présentation de cet événement, le Chef Tarte, dans sa défaite contre les Louveteaux, protesta la rencontre à l'effet que la décision rendue par l'arbitre Maurice Plourde, sur l'obstruction du joueur Pineault, était une injustice flagrante commise contre l'équipe. A la lumière de son jugement, Normandin accorda la victoire au Chef Tarte mais en dernière heure l'équipe modelinoise selon un officiel du club, refusa de continuer le tournoi pour la bonne renommée du club. De plus M. Normandin aurait déclaré "qu'il n'y avait qu'un chemin pour sortir de La Tuque".

De plus, lors d'une émission récente à un poste de radio local, M. Normandin annonçait que les Louveteaux de La Tuque étaient suspendus du fait que les cartes n'étaient pas en règle. De plus, il déclarait qu'ils étaient suspendus de tout tournoi. Pourtant, les Louveteaux de La Tuque ont bel et bien participé au tournoi de Québec où ils ont d'ailleurs causé une favorable impression. Que vaut donc cette décision?

Que dire du protégé, logé par le club des Optimistes Juveniles contre le STR, basé sur le règlement 23 section "C" concernant le protecteur des patins à l'arrière? M. Normandin, dans sa sagesse habituelle, accorde le protégé aux Optimistes (ce qui est correct) mais accorde la victoire de plus à l'équipe protestataire. Nous croyons sincèrement que le district de la Mauricie est le premier à régler un tel protégé de telle façon.

En plus, quelles sont les raisons de M. Normandin motivant sa présence dans certaines décisions rendues par les ligues mineures de Shawinigan? Nous croyons que Jean-Marie Hammond et son armée de 75 bénévoles ont déjà accompli un travail digne d'éloges sans qu'un incompétent aille entraver le travail des membres de ce comité appuyés par le directeur de la Récréation Guy Suzor.

Que dire du travail dans les Bulles de M. Normandin, vis-à-vis le tournoi Pee-Wee régional et provincial de Trois-Rivières. Pourquoi vient-il tenter d'embrouiller les cartes en envoyant des lettres au président-fondateur Clément Bédard? Dans ces missives, on parle de suspension de tout club indépendant comme La Tuque, Pont-Rouge, St-Marc des Carrières, etc. Pourtant Pont-Rouge est allée à La Tuque et à Québec. Que dire de sa décision permettant aux joueurs Jacques Boucher et Pierre L'Heureux, ceux-ci membres des Jeunes Economistes du circuit Pee-Wee, de jouer pour le Chef Tarte au tournoi de Grand-Mère. Pourtant les Jeunes Economistes sont bel et bien inscrits à Grand-Mère. En plus M. Normandin accorde la permission au Joliette et Lac au Sable de participer au tournoi de Grand-Mère (deux indépendants) mais non au Pont-Rouge et La Tuque. Voilà un autre non sens. Mais le président du tournoi Fernand Lajoie entend bien protester cette décision.

Devant ces faits, nous demandons la démission de Jean-Paul Normandin de son poste pour le bien du hockey en Mauricie.

Claude MONGRAIN.

Ste-Marguerite en semi-finale

## Chez Tarte subit son 1er revers en 21 rencontres

Trois-Rivières (C.M.) — Un but de Denis Boisvert, après 35 secondes de jeu en première période, a donné au St-Philippe une victoire de 3 à 2 sur le Chef Tarte, dans les séries éliminatoires du circuit Pee-Wee "Bédard".

C'était la première défaite des hommes de Marcel Lebel.

ANNONCE

## MAUX DE DOS ET DOULEURS RHUMATISMALES

Après 21 ans, deux fois plus de souffrance causées par un microbe, l'arthrose col. Pour combattre rapidement les douleurs musculaires et le manque de sommeil dus aux irritations des reins et de la vessie, essayez de prendre 2 comprimés CISTEX avec un verre d'eau, 3 fois par jour, pendant quelques jours. Bo plus de 20 ans d'expérience anti-rhumatismales. CISTEX est aussi un analgésique qui soulage les douleurs rhumatismales et articulaires, maux de tête et de dents, et douleurs musculaires. Procurez-vous CISTEX chez votre pharmacien. Vous vous sentirez vite mieux.

en 21 rencontres au cours de la présente saison. Pendant la saison régulière, le Chef Tarte avait conservé un bilan de 18 victoires contre aucune défaite. Dans cette série semi-finale, le Chef Tarte menait 2 à 0 dans cette semi-finale de 3 de 5. Le vainqueur remporteront le gagnant de la série Ste-Marguerite.

Les buts des vainqueurs ont été marqués par Pierre Carrier. Une des vedettes à ce titre est le joueur de défense Denis Boisvert avec une tenue colossale à la défense. Gilles Therrien et Bruno Pineault ont compté pour le Chef Tarte.

Dans l'autre rencontre, cinq buts d'Yvon Duval ont donné au Ste-Marguerite une victoire de 8 à 6 sur les Jeunes Economistes. Denis Roberge en a marqué trois. Michel Brousseau (3), Y. Dugré et Michel Gendron ont compté pour les perdants.

TROIS-RIVIERES (G.P.)

— Malgré un froid sibérien qui sévissait sur notre région, hier, une belle assistance a vu les Renards de Trois-Rivières effectuer une magnifique poussée de sept buts en troisième période pour s'assurer une précieuse et éclatante victoire de 9 à 6 sur les Loups de La Tuque, dans l'une des rencontres régulières de la ligue Intermédiaire Mauricienne.

Du même coup, les Re-

nards, de Jean-Guy Gamache et de Charles E. Boisvert ont amélioré grandement leurs chances de participer aux séries éliminatoires de fin de saison.

Les amateurs ont de plus assisté à l'une des plus belles et des plus excitantes rencontres disputées sur la glace du Colisée jusqu'à cette saison.

Les Renards avaient des "ailes" à la troisième période. Ils ont conservé les commandes de la rencontre qu'ils avaient prises dès les débuts du second engagement.

Les Loups, par contre, avaient conservé un fort avantage du jeu à la période initiale alors que les Renards étaient complètement désorganisés.

Gilles Lupien, un chic bonhomme de Drummondville, réside dans notre ville, depuis quatre ans environ. Il a mené l'attaque des Renards avec le tour du chapeau en plus de fournir deux assistances pour ainsi participer à cinq des neuf buts des siens. Lupien a marqué ses trois buts en dernière période au cours de la poussée de sept buts des vainqueurs.

Roger Hinse et Gilles Lafrance se sont également signalés pour les Renards avec deux buts chacun. Le grand Nils Brodtker et Maurice Plourde, un brillant joueur de défense, ont été les autres compteurs de l'équipe trifluviennaise. Brodtker a de plus, récolté trois assistances; Plourde, deux. Dave Furlatte, qui a joué une excellente rencontre, a obtenu trois assistances pendant que Gilles St-Pierre en obtenait deux. Pour les visiteurs, Roger Beaudet a été une menace de marquer trois buts également en plus de fournir deux assistances pour ainsi participer à cinq des six buts des siens. Le petit Pierre Lord s'est également illustré avec deux buts et deux assistances. Jean St-Pierre a été l'autre compteur. André Lahaie et Robert Déziel ont obtenu deux assistances chacun.

Les Loups menaient par 2-0 à la fin du premier engagement. Le compte était de 2-2 à la fin du second. Des débuts de la troisième période, les Renards ont pris une avance de 4 à 2. Après cinq minutes de jeu, les visiteurs réduisirent l'avance à 4-3, mais les Renards revinrent à la charge pour enfler trois buts d'affilée et porter le compte à 7-3 en leur faveur. Beaudet y alla alors de son troisième but pour réduire l'avance des Renards à 7-4. Le jeu devint fort excitant dans les cinq dernières minutes de jeu. Alors que les Re-

nards menaient par 8-4, les Loups donnèrent un dernier coup de collier pour marquer deux buts rapides et rendre le pointage à 8-6. A vingt secondes de la fin, Claude Denoncourt fut retiré de ses buts en faveur d'un sixième joueur d'avant, mais les Renards en profitèrent pour marquer un autre but à huit secondes de la fin.



Gilles Lupien

N'eût été de la brillante tenue de Denoncourt dans les deux premières périodes, les Loups auraient peut-être à la charge pour enfler trois buts d'affilée et porter le compte à 7-3 en leur faveur. Beaudet y alla alors de son troisième but pour réduire l'avance des Renards à 7-4. Le jeu devint fort excitant dans les cinq dernières minutes de jeu. Alors que les Re-

Claude Evans a également affiché une belle tenue dans les buts des Renards. La partie fut dénuée de rudesse alors que trois punitions seulement furent décernées, deux aux Loups, une aux Renards.

### SOMMAIRE

|                                          |       |
|------------------------------------------|-------|
| <b>Première période:</b> —               |       |
| La T. - Lord                             | 4.02  |
| (Lahaie-Beaudet)                         |       |
| La T. - Beaudet                          | 8.11  |
| (Déziel-Lord)                            |       |
| Punition: — Aucune.                      |       |
| <b>Deuxième période:</b> —               |       |
| T.-R. - Hinse                            | 9.07  |
| (J. St-Pierre-Bodtker)                   |       |
| T.-R. - Hinse                            | 11.50 |
| (G. St-Pierre-Bodtker)                   |       |
| Punition: — Poisson 0.36. Valois, 16.38. |       |
| <b>Troisième période:</b> —              |       |
| T.-R. - Bodtker                          | 0.53  |
| (Seul)                                   |       |
| T.-R. - Lafrance                         | 1.34  |
| (Abran-Lupien)                           |       |
| La T. - Beaudet                          | 5.12  |
| (Lord-Lahaie)                            |       |
| T.-R. - Lupien                           | 5.51  |
| (G. St-Pierre-Bodtker)                   |       |
| T.-R. - Lafrance                         | 7.21  |
| (Furlatte-Plourde)                       |       |
| T.-R. - Lupien                           | 12.38 |
| (Furlatte)                               |       |
| La T. - Beaudet                          | 14.09 |
| (Seul)                                   |       |
| T.-R. - Lupien                           | 15.46 |
| (Plourde-Lafrance)                       |       |
| La T. - St-Pierre                        | 17.42 |
| (Bouchard-Lebel)                         |       |
| La T. - Lord                             | 18.25 |
| (Beaudet-Déziel)                         |       |
| T.-R. - Plourde                          | 19.52 |
| (Lupien-Furlatte)                        |       |
| Punition: — Métas, 5.41.                 |       |



LA RONDELLE pénètre dans les buts des Renards. Claude Evans semble impuissant à arrêter sa marche pour un but des Loups de La Tuque pendant que Robert Déziel, des visiteurs, et Gilles St-Pierre, (6) des Renards, surveillent la situation.

(Photo Roland Lemire)

A cause de son incompétence

## Hammond demande la démission du président J.-P. Normandin

SHAWINIGAN — "Les décisions rendues depuis quelques semaines ont semé un certain froid et émoi dans le camp des responsables. Le tout s'est envenimé mercredi dernier à la suite d'un protégé par le club St-Georges midjet sur la présence d'un cerbère d'urgence. L'exécutif a refusé le protégé mais M. Normandin, de son côté a donné raison à l'équipe protestataire. Mais à nouveau, l'exécutif refuse cette décision de Jean - Paul Normandin et continue la série éliminatoire midjet.

En effet, plusieurs décisions rendues depuis quelques semaines ont semé un certain froid et émoi dans le camp des responsables. Le tout s'est envenimé mercredi dernier à la suite d'un protégé par le club St-Georges midjet sur la présence d'un cerbère d'urgence. L'exécutif a refusé le protégé mais M. Normandin, de son côté a donné raison à l'équipe protestataire. Mais à nouveau, l'exécutif refuse cette décision de Jean - Paul Normandin et continue la série éliminatoire midjet.

"Une nuisance" — A la suite de tout ceci, Jean-Marie Hammond déclare que M. Jean - Paul Normandin, vice - président de l'Association du hockey mineur "n'est pas qualifié pour occuper ce poste, car il ne connaît pas ces règlements. Donc, on ne peut marcher avec des types comme ça."

"De plus, dit-il, c'est un dirigeant qui semble avoir du parti - pris. J'ai d'ailleurs ces preuves à l'appui. Aussi, je n'accepte pas un dirigeant de hockey qui vienne débattre contre l'ex - vice - président de cette association. Georges Rancourt Il est vrai que nous avons eu des divergences d'opinion avec Rancourt, mais au moins on pouvait se parler. De plus, dit-il, "ceux qui travaillent dans le hockey bénévolement ne devraient pas "descendre" ceux qui ont fait ou font le même travail."

Il est aussi de ce genre qui veut tout diriger. Il a le don de mêler les cartes. C'est un petit dictateur et de plus c'est une nuisance. Depuis que je suis dirigeant à Shawinigan, de dire Jean-Marie Hammond, un de mes officiers, on touche tous ces dirigeants qui ont droit beaucoup plus à des félicitations qu'à des critiques malveillantes. Il faut comprendre la situation. J'ai confiance en eux car si je les ai choisis, c'est qu'ils avaient une compétence et de plus ils sont sous ma responsabilité. Donc, dit-il, "j'appuie les décisions de mon comité et j'entends terminer la saison comme elle a débuté."

De son côté, M. Guy Suzor, directeur du Service des Loisirs de Shawinigan, nous déclare qu'il appuie son président et son armée de 75 bénévoles. "Lorsqu'on blâme

un de mes officiers, on touche tous ces dirigeants qui ont droit beaucoup plus à des félicitations qu'à des critiques malveillantes. Il faut comprendre la situation. J'ai confiance en eux car si je les ai choisis, c'est qu'ils avaient une compétence et de plus ils sont sous ma responsabilité. Donc, dit-il, "j'appuie les décisions de mon comité et j'entends terminer la saison comme elle a débuté."



Jean-Paul Normandin



Jean-Marie Hammond

Qu'arrivera-t-il

Concernant le cas du club St-Georges, M. Normandin aurait déclaré aux dirigeants qu'ils seraient suspendus si cette équipe continue dans les séries éliminatoires et que leur participation aux éliminatoires régionales serait douteuse. A ce sujet, une plainte officielle sera formulée auprès des dirigeants du hockey amateur d'ici quelques jours pour faire la lumière sur ces menaces de suspension.

En gagnant par 7-2 sur Yamachiche

## Pointe-du-Lac prend les devants en finale de l'Est

POINTE-DU-LAC (C.M.) — André Bureau a compté trois buts pour conduire le club Pointe-du-Lac à une victoire de 7 à 2 sur le Yamachiche dans la première joute de la série finale de la section "EST" de la ligue Junior Rurale. La veille, le Pointe-du-Lac, avec une victoire de 4 à 1 sur le St-Séver, avait mérité les honneurs de la semi-finale.

En avant

L'équipe Pointe-du-Lac a joué avec brio pour parvenir à vaincre le Yamachiche. Cette dernière équipe, à la suite du retrait du St-Léon, dû à un manque de joueurs, s'était prévalu le droit de rencontrer le Pointe-du-Lac. De leur côté, les perdants ont bien joué malgré leurs revers mais la rondelle

ne semblait pas rouler pour eux.

Pierre Héroux a aussi bien joué pour les vainqueurs avec deux buts. Roger Boucher et Jean Rouette ont complété le pointage. Jacques Pellerin a compté les buts des vaincus. Yvon Lamy et François Champoux ont aussi excellé.

St-Séver éliminé

Samedi, le Pointe-du-Lac est allé vaincre le St-Séver sur sa patinoire. Guy Fréchette, Roger Boucher, Jean Rouette et Pierre Héroux ont été les compteurs des gagnants. Le cerbère Gilles Girard a aussi été à la hauteur de la situation. Pour les perdants, Roland Boisclair a marqué le but. Raymond Boisvert et Jean Dupont ont aussi brillé dans la défaite.

## Voici les leçons que nous avons apprises sur la fabrication des voitures économiques pour le marché canadien.

**Leçon 1.** Les fabriquer au Canada (à St-Bruno, Qué.). C'est la solution logique pour l'usager Canadien.

**Leçon 2.** Faire tout particulièrement attention à la rouille. Nous utilisons 6 traitements anti-rouille et 5 couches d'apprêt et de peinture canadienne.

**Leçon 3.** Offrir quelque chose d'unique. Comme une petite voiture automatique pour environ \$2,000.

**Leçon 4.** Construire des voitures confortables et attrayantes. Une voiture économique n'a pas à être laide pour posséder une brillante mécanique.

**Leçon 5.** Offrir une suspension indépendante exceptionnelle, pour ceux qui éprouvent le besoin de quitter les sentiers battus.

**Leçon 6.** Faire des sièges d'un confort inégalé et qui se transforment en couchettes. Les Canadiens aiment joindre l'utile à l'agréable.

**Leçon 7.** Y incorporer 4 freins à disque et une boîte à 4 vitesses synchronisées. Les Canadiens ont l'esprit de compétition.

**Leçon 8.** Avoir au moins pour un million de dollars de pièces de rechange et faire en sorte qu'on puisse se les procurer partout au Canada.

**Leçon 9.** Les munir d'un moteur qui aime à être mené rondement. Les routes canadiennes sont invitantes et les Canadiens aiment à se déplacer.

**Leçon 10.** Les équiper d'un système de chauffage aussi efficace que celui des grosses voitures et le munir d'un ventilateur et de bouches d'air chaud à l'arrière. Le climat canadien est rigoureux.

**Leçon 11.** Maintenir les prix au plus bas tout en conservant les plus hauts standards de qualité. Simple question de bon sens.

Voilà les leçons que nous avons apprises au Canada. Et voici la Renault 10 Major.



LA NOUVELLE MAJOR

**RENAULT 10**



TROIS-RIVIERES  
**MICH-O-TOMOBILES LTEE**  
5005, Avenue Jean XXIII  
Tél.: 378-4001

GRAND-MERE  
**GARAGE ROBERT ENR.**  
701, 6e Avenue  
Tél.: LE 8-3501

## LES CLICHÉS DE MONSIEUR CLIC

Par les beaux jours d'été pas de photo des vers, M. Clic aime faire de la photo.

Une fois au bout de son rouleau, M. Clic explore ses clichés par la poste à Photo Poste.

En moins de temps qu'il n'en faut pour dire "Clic", les clichés de M. Clic sont développés et imprimés à la perfection.

PAR LA POSTE, VOS PHOTOS COULENT JUSQU'À SON MOINS CHER KODACHROME BLANC ET NOIR

|                  |               |
|------------------|---------------|
| 8 poses: \$3.00  | 8 poses: 48¢  |
| 12 poses: \$4.00 | 12 poses: 72¢ |
| 1 photo: 30¢     | 1 photo: 6¢   |

EXTRACHROME en diapositives \$1.15

Roulette 5¢ pour la poste et 8¢ pour le frais de verse. Satisfaction garantie ou argent rendu.

Postez vos photos à **PHOTO POSTE INC.** C.P. 1153, QUÉBEC

Comme M. Clic, les vrais amateurs de photographie confient leurs clichés à Photo Poste. Photo Poste fait toujours bonne impression.

© Clic reçoit ses photos par retour du facteur. M. Normandin est personnellement satisfait.

Avec deux buts et deux aides - Hull marque son 47e but

# Duff a de nouveau fait les siennes à New-York hier soir

NEW YORK (PA) — Des buts de Dick Duff et Robert Rousseau, dans la troisième période hier soir, ont procuré un gain de 3-3 aux Canadiens de Montréal sur les Rangers de New York.

Duff, qui avait réussi le truc du chapeau samedi soir, a dirigé l'offensive des vainqueurs avec deux buts et deux aides.

Bob Nevin d'un bout à l'autre de la patinoire, puis Reg Fleming a hérité d'une passe destinée à Jean Ratelle pour déjouer Charlie Hodge.

Jean Béliveau avait alors complété un jeu de Duff en l'absence de deux Rangers, puis Duff avait accepté une passe de Rousseau alors qu'un Ranger était encore au pénultième.

Claude Provost a complété le total du match avec l'aide de Gilles Tremblay au début du deuxième engagement.

**SOMMAIRE**  
Première période  
1. New York Ratelle (13) 1:11  
(Fleming-Maniago)  
2. Montréal: Béliveau (19) 11:41  
(Duff-Rousseau)  
3. Montréal: Duff (14) 12:19  
(Rousseau-Laperrière)  
Punitions: Fleming, 9:58, Howell 11:16.  
Deuxième période  
4. Montréal: Provost (15) 4:06  
(G. Tremblay-Béliveau)

5. New York: Marshall (18) 7:55  
(Nevin)  
6. New York: Fleming (19) 15:12  
(MacDonald)  
Punitions: Hatfield 0:24, Harper 6:48, Laperrière 10:07, Duff 14:33.  
Troisième période  
7. Montréal: Duff (15) 0:44  
(Richard)  
8. Montréal: Rousseau (20) 4:51  
(Richard-Duff)  
Punitions: Hatfield et Richard 9:12, Rousseau 15:20.  
Lancers: 12 5 9:26  
New York 15:25, 9 10 2:21  
Assistance: 15,825.

**A Détroit**  
Grâce à une poussée de quatre buts aux dépens du gardien-secours Gary Smith, des la première période, hier soir, les Red Wings de Détroit ont vaincu les Maple Leafs de Toronto 4-1.

Gordie Howe, Paul Henderson, Bruce MacGregor et Norm Ullman ont réussi ces points lors de ce 7e gain des Wings sur

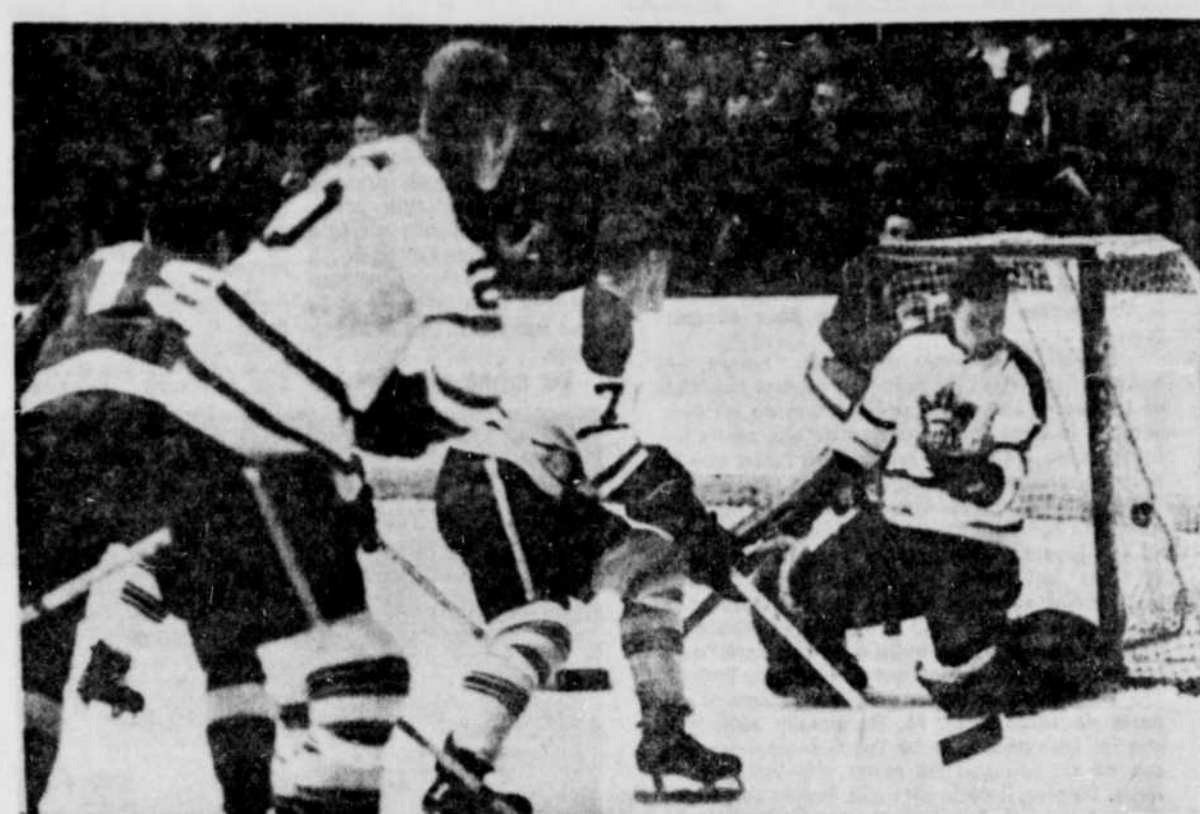
les Leafs en 10 matches cette saison.

Smith avait été rappelé du Rochester, de la LAH, pour remplacer les gardiens réguliers des Leafs, Johnny Bower et Terry Sawchuk, blessés la semaine dernière.

Howe a d'abord ouvert le pointage avec son 25e but de la saison, puis Henderson a suivi avec son 20e, dont son 9e filet victorieux. MacGregor a ensuite réussi son 15e de la saison et Ullman a ajouté son 28e sur un lancer de 15 pieds.

Smith a tenu le coup subseqüemment, mais les Leafs ne se sont d'ailleurs montrés guère dangereux à l'offensive et c'est Tim Horton, qui jouait à l'avant, qui a pris Roger Crozier en défaut, mettant fin à une domination de 180 minutes sur les Leafs.

**SOMMAIRE**  
Première période  
1. Détroit: Howe (25) 4:23  
(MacDonald)  
2. Détroit: Henderson (20) 11:09  
(Ullman-Smith)  
3. Détroit: MacGregor (15) 12:30  
(Gadaby-Prentice)  
4. Détroit: Ullman (29) 16:51  
(Smith-Marshall)  
5. Toronto: Horton (4) 17:21  
(Kurtzbaugh)  
Punitions: Gadaby 0:58, Stenkowski 4:53, Baun 10:26, MacDonald 18:54.  
Deuxième période  
Aucun but.  
Punition: Baun 11:12.  
Troisième période  
Aucun but.  
Punitions: Marshall 7:33, Puiford 12:27.  
Lancers: 10 10 5:25  
Détroit 16 6 9 6:31



LE JEUNE GARY SMITH est déjoué ci-dessus par un lancer de revers de Paul Henderson (19). Allan Stanley et Tim Horton viennent à la rescousse de Smith mais arrivent trop tard pour empêcher Henderson de compter. Détroit a alors défait Toronto par 4 à 1.



LE TORONTO WESTON a remporté, samedi, les grands honneurs du tournoi Pee Wee international de Québec tenu dans les cadres du carnaval de la Ville-les-Capitales. Weston, champion de la classe "AA", a pris la mesure du Ville La Salle, champion de la classe "A", par blanchissage de 5-0. Au centre, M. A. Béliveau, père de Jean Béliveau, remettant le trophée de championnat, portant le nom de son fils, à l'équipe championne.

## Toronto Weston décroche les honneurs du tournoi Pee Wee international de Québec

En prenant la mesure de Ville La Salle en finale

QUEBEC (PC) — Toronto Weston s'est assuré les grands honneurs dans le tournoi international de hockey Pee Wee samedi.

L'équipe torontoise a d'abord remporté le championnat de la classe AA, puis celui du tournoi dans la grande finale

en blanchissant Lasalle par 5-0.

Weston avait atteint la finale du tournoi en triomphant du Richmond Hill, Ont., par 4-1 dans la classe AA tandis que Lasalle triomphait des Indiens de Québec par 3-2 dans l'autre demi-finale en matinée.

Mario Martel, Garry Moore et Hans Wenzel ont marqué les buts de Lasalle tandis que Maxime Quochi et Daniel Vachon marquaient ceux des Indiens.

Les Indiens ont remporté la troisième place en éliminant Caughnawaga 9-1 dans un match hors-concours entre Indiens alors que Quochi y est allé de cinq buts et Vachon, du truc du chapeau.

Verdun a vaincu Boston par 3-1 en remportant la troisième place Canada-Etats-Unis quand Richard Cayer a compté deux buts et Alan Pike, un au profit des vainqueurs.

### HOCKEY

**SAMEDI**

**LIGUE NATIONALE**  
Chicago 3, Canadiens 5  
Boston 1, Detroit 1

**LIGUE AMERICAINE**  
Providence 1, Cleveland 9  
Hershey 2, Springfield 1  
Buffalo 2, Springfield 1  
Rochester 4, Baltimore 1  
Quebec 7, Los Angeles 2

**HORS-CONCOURS**  
Trois-Rivières 2, Halifax 3

**DIMANCHE**

**LIGUE NATIONALE**  
Montréal 3, New York 3  
Toronto 1, Detroit 4  
Boston 1, Chicago 1

**LIGUE AMERICAINE**  
Quebec 2, Buffalo 4  
Baltimore 3, Pittsburgh 1  
Springfield 3, Providence 2  
Hershey 4, Rochester 4

**LIGUE JUNIOR "A"**  
St-Jérôme 2, Shawinigan 3  
Thérèse-Martin 4, Sorel 6

**L'assistance totale de la semaine s'est chiffrée à 173,304 (spectateurs) soit une augmentation de 23,110 sur l'an passé.**

**Howe**  
A Détroit, Gordie Howe a déclaré qu'il était cent pour cent en faveur du hockey Pee-Wee organisé mais il admet que le calendrier des jeunes de Détroit était un peu trop chargé.

Par ailleurs, Howe n'a pas voulu faire de commentaires au sujet du combat que son fils Mark avait livré à un rival au tournoi de Québec, car il n'en connaissait pas les détails.

Il a précisé qu'il avait retiré ses deux fils, Mark et Marty, du hockey pendant une couple de semaines cette saison en raison de leurs piètres résultats scolaires. Il les a retournés au jeu quand leurs résultats se sont améliorés.

Par ailleurs, Howe s'est dit d'avis que les jeunes ne ressentent pas une trop forte tension dans le hockey organisé et croit que les instructeurs, en général, ne demandent pas trop de leurs jeunes protégés.

Howe croit que ce n'est pas tant le nombre de parties que les voyages et les autres activités qui exigent beaucoup des jeunes.

Si votre BUT est l'élégance comptez sur...

**Diamond**  
TROIS-RIVIERES

### Classements

**LIGUE NATIONALE**

|          | G  | P  | N  | PP  | PC  | Pts |
|----------|----|----|----|-----|-----|-----|
| Chicago  | 20 | 17 | 7  | 102 | 143 | 85  |
| Montréal | 20 | 18 | 7  | 171 | 121 | 82  |
| Détroit  | 20 | 18 | 9  | 178 | 140 | 81  |
| Toronto  | 23 | 20 | 7  | 150 | 141 | 81  |
| Boston   | 13 | 21 | 31 | 138 | 208 | 28  |
| New York | 12 | 25 | 8  | 153 | 208 | 28  |

On sait que des Canadiens avaient critiqué la semaine dernière, ce hockey organisé chez des Pee-Wee.

## Les Reds ont annulé et subi un revers à Halifax

**HALIFAX (SPECIAL) —** Une foule de 6,000 amateurs s'est massée dans l'enceinte du forum de Halifax, 2,000 samedi et 4,000 dimanche, pour voir leurs favoris, les Canadiens Junior de Halifax livrer tout d'abord un match nul de 3-3 aux Reds de Trois-Rivières, de la ligue Junior "A" du Québec samedi, et triompher de ces mêmes Reds par 7 à 4 dimanche.

Les Reds ont rencontré des difficultés dans leur voyage vers les provinces de l'Atlantique. Après s'être embarqués sur le train à Drummondville, les Reds ont quitté le train, à cause d'une détérioration dans le système de chauffage, à Campbellton, et de là se rendirent à la base d'aviation de Charlottetown, entre Campbellton et Dalhousie, Nouveau-Brunswick, pour faire le reste du trajet, une distance de 400 milles, en avion. Les Reds ne sont arrivés au forum de Halifax qu'une heure avant la partie.

**Dimanche**  
Dans une partie durement disputée et qui vit l'arbitre Laurie Powers décerner 20 punitions, dont huit au Halifax et 12 aux Reds, les Juniors de Halifax ont marqué cinq buts en première période pour s'assurer la victoire.

L'arbitre Powers mit fin à la seconde période alors qu'il restait encore près de deux minutes de jeu avant que la bataille générale éclate. Dans cette période, chez les Reds, André Dupont écopa d'une punition majeure, et d'une punition de mauvaise conduite de match; Louis Deveau, d'une majeure; et Aubrey, d'une punition de dix minutes de mauvaise conduite pendant que des punitions majeures allaient aux joueurs Bossy et Shannon du Halifax.

Halifax menait par 5-3 à la fin du premier engagement et par 6-4 à la fin de la seconde stance.

Gilles DeRepentigny, François Mongrain, Louis Deveau et Jean-Marie Nicol complétaient alors pour les Reds. Rice et Brith ont marqué deux buts chacun pour Halifax; Bossy, Ormby et MacDonald étant les autres compteurs.

Dans cette partie MacNeil fit 11 arrêts; Gilbert, 36.

**Première période**  
1. Trois-Rivières: DeRepentigny 8:22  
(Mongrain-Deveau)  
2. Halifax: Rice 7:44  
(MacNeil)  
3. Halifax: Bossy 8:16  
(Rice-MacNeil)  
4. Halifax: Brith 10:03  
(Bossy-Ormby)  
5. Trois-Rivières: Deveau 13:12  
(Robert-Nicol)  
6. Halifax: Ormby 14:36  
(MacNeil-MacDonald)  
7. Halifax: Brith 15:55  
(Bossy-Rice)  
8. Trois-Rivières: Nicol 19:22  
(MacNeil)

**Leafs-Rangers**  
Grâce à un bon échec-avant et à la défensive piètre des Leafs de Toronto, les Rangers ont emporté par 3-1 samedi soir alors que Bob Nevin y est allé de deux buts contre ses anciens coéquipiers.

Jean Ratelle a réussi l'autre filet des vainqueurs tandis que Eddie Shack, avec son 20e but de la saison, évitait le blanchissage aux locaux.

Gary Smith, du Rochester, en était à ses débuts sous la grande tente dans les filets des Leafs tandis que Cesare Maniago effectuait 40 arrêts au profit des Rangers.

**SOMMAIRE**  
Première période  
1. New York: Ratelle (19) 19:50  
(Hatfield)  
Punitions: Hillman (3:34), Flager (13:34), (18:39), Brown, Puiford (15:00).  
Deuxième période  
2. New York: Nevin (22) 14:20  
(Marshall-Goyette)  
Punition: Marshall (15:00).  
Troisième période  
3. Toronto: Shack (20) 9:54  
(Baun-Puiford)  
4. New York: Nevin (24) 12:10  
(Flager-Goyette)  
Punitions: Mahovich 0:09, Neilson 5:07.  
Lancers: 15 9 13:37  
Toronto 15 11 14:40  
Assistance: 14,906.

**Bruins-Wings**  
Quatre anciens Red Wings ont conduit les Bruins de Boston à un gain de 5-1 sur Détroit, la première victoire des visiteurs à l'Olympia depuis le 17 décembre 1964.

Johnny Bucyk, Pit Martin, Forbes Kennedy et Murray Oliver, anciens Wings, et Ed Westfall ont compté les buts des vainqueurs tandis que Gordie Howe, avec son 24e but de la saison, évitait le blanchissage aux locaux.

**SOMMAIRE**  
Première période  
1. Boston: Westfall (8) 1:14  
(Westwood)  
2. Détroit: Howe (24) 2:11  
(Smith-Ullman)  
3. Boston: Bucyk (17) 11:44  
(Marotte)  
Punitions: Martin (2:02), Dillabough (8:18), MacGregor (10:31), Watson et McKenzie (11:15), Bergman (15:45), Weston (17:27).  
Deuxième période  
4. Boston: Martin (16) 9:40  
(Westwood-Murphy)  
5. Boston: Kennedy (3) 11:33  
(Westfall-Westwood)  
Punitions: Langlois (10:11), Watson et Marotte (12:11).  
Troisième période  
6. Boston: Bucyk (25) 14:40  
(McKenzie-Bucyk)  
Punitions: Bucyk (2:54), Doak (10:36), Boivin (13:39).  
Lancers: 17 12 7:36  
Détroit 9 13 13:35  
Assistance: 13,866.

## 14 équipes dans le bonspiel mixte du Québec

QUEBEC (PC) — Les 14 meilleures équipes mixtes de curling de la province s'affronteront cette semaine à Québec, lors des finales du championnat de curling mixte du Québec 1966.

Chaque des équipes a remporté l'un des bonspiels régionaux disputés par toute la province depuis trois mois.

Les équipes seront divisées en deux sections. Les gagnants des deux séries s'affronteront pour le championnat mixte provincial, samedi après-midi, au Québec Winter Club.

L'équipe victorieuse représentera le Québec au championnat national qui sera disputé à Fort William du 22 au 26 mars.

Voici la liste des 14 équipes du championnat mixte de curling:

Bas-St-Laurent, Saguenay - Lac St-Jean, Québec et district, Québec-Ouest, Vallée du St-Maurice, Cantons de l'Est-Sud, Cantons de l'Est-Nord, Montréal-Centrale, Montréal-Laurier, Montréal-Rive-Sud, Montréal "Lakeshore", Côte-Nord, Nord-Ouest du Québec, Sud-Ouest du Québec.

Carnaval, Mardi-gras, Carnaval. C'est le temps du gros plaisir à Québec, des grosses rencontres, des grosses manifestations sportives et artistiques des grosses parades, des grosses veillées... Puisque c'est le moment par excellence pour bien s'amuser entre amis, l'équipe totalement canadienne-française des Distilleries Marchand souhaite un Joyeux Carnaval à tous les bons viveurs, mais leur rappelle que la prudence est toujours de mise s'ils veulent profiter longtemps du plaisir de savourer un bon Gros Gin Marchand.

**LES DISTILLERIES MARCHAND LIMITÉE**  
véritablement canadiennes-françaises

10 oz (no 166F de la Régie) \$2.10  
25 oz (no 166E de la Régie) \$4.80  
40 oz (no 166F de la Régie) \$7.90

Dans le Du Maurier international au Mont Ste-Anne

# Gerhard Nennung et Christl Haas d'Autriche l'emportent

MONT STE-ANNE (PC) — Les skieurs autrichiens ont encore tout monopolisé alors que Gerhard Nennung et la skieuse Christl Haas ont remporté, dans leur catégorie respective, la coupe Du Maurier à l'issue de deux compétitions présentées au mont Norquay à Banff et au mont Ste-Anne, près de Québec.

Les deux Autrichiens ont fait de l'excellent ski et Nennung a particulièrement excellé dans le slalom géant pour l'emporter sur son plus proche rival dans les résultats combinés, Louis Jauffret, de France.

Mlle Haas a remporté à Banff le slalom géant spécial pour ainsi déclasser sa plus grande rivale, la skieuse canadienne Nancy Greene.

Mlle Greene, qui avait des chances de remporter le concours Du Maurier international, a vu ses chances s'envoler dimanche matin dans le slalom spécial alors qu'elle a chuté à deux reprises, à cours de la deuxième et dernière manche pour ainsi terminer au 10e rang, loin derrière Mlle Haas.

Chez les hommes, la lutte entre le Français Jauffret et l'Autrichien Nennung a été tourmentée et ce n'est qu'à la toute fin de la journée, dimanche, que l'on a constaté, à la suite de calculs compliqués pour établir la meilleure moyenne des épreuves disputées à Banff et au mont Ste-Anne, que Nennung l'emportait.

## Froide température

La température, dimanche, était tellement froide que le système électronique servant au calcul du temps a gelé et que l'on a dû se servir de simples chronomètres pour calculer le temps des skieurs. Dimanche matin, pour le slalom spécial des Dames, le mercure indiquait 46 degrés sous zéro, soit la plus froide température enregistrée au mont Ste-Anne cette année.

Dans le slalom géant des hommes, le Suisse Dumeng Giovanoli a terminé au troisième rang avec un temps de 1.51.7.

Edmond Brugman, de Suisse, avait terminé au premier rang du slalom géant avec un temps de 1.48.4, mais il a été disqualifié pour avoir raté une des 61 portes du parcours.

Le meilleur Canadien chez

les hommes a été Peter Duncan, du Mont-Tremblant, qui s'est classé huitième dans le slalom géant avec un temps de 1.54.6, terminant juste derrière Felice Denicolas, d'Italie, qui a conservé 1.6 seconde sur le Canadien.

Louis Jauffret a terminé quatrième dans le slalom géant, et, c'est ce qui a le plus nui à ses chances de remporter la coupe Du Maurier.

Jauffret, à la suite du slalom géant, a dit que la piste était un peu trop courte, malgré ses 4,800 pieds et sa dénivellation de 1,425 pieds.

La température froide qui a sévi pendant la fin de semaine a considérablement diminué le nombre de spectateurs qui étaient attendus pour assister à cet événement de classe. Samedi, première journée du concours Du Maurier International, quelque 5,000 spectateurs ont bravé le froid, mais dimanche, on n'a enregistré que 2,000 spectateurs.



NANCY GREENE reçoit la médaille d'or des mains de M. L. E. Richard, vice-président de la Compagnie Peter Jackson pour avoir remporté samedi les honneurs du slalom géant de la compétition internationale du Maurier au Mont Ste-Anne. A gauche, l'Autrichienne Christl Haas, qui a terminé au second rang; et à droite, Heidi Zimmermann, une autre Autrichienne, qui a terminé en troisième place.

(Téléphoto PC)

Alain Daigle, la grande vedette

## Chez Tarte s'assure les honneurs à St-Jérôme

ST-JEROME (C.M.) — Un but d'Alain Daigle, après 11.07 de la première période de jeu supplémentaire, a donné au Chez Tarte du Cap-de-la-Madeleine, une victoire de 4 à 3 sur le St-Jérôme, lors du tournoi invitation de cette ville.

A la suite de ce triomphe, les représentants du Cap-de-la-Madeleine ont mérité le trophée emblématique "Claude Beaulieu". C'était le premier tournoi organisé par René Perreault. Cette compétition a remporté au cours de ces trois jours, un vif succès. Plus de 3,000 personnes ont payé leur prix d'admission au guichet pour assister à cet événement.

Le club Trois - Rivières CH-LN, après avoir gagné par 3 à 2 contre le St-Lambert, a subi l'élimination par la suite aux mains du St-François de Sherbrooke, en perdant par 2 à 1 dans la dernière minute de jeu de la rencontre. Louis Bellemare s'est affirmé, au cours de ces deux rencontres, dans ses buts.

Les hommes de Marcel Le-

bel ont joué superbement hier soir pour décrocher la victoire aux dépens des favoris, le St-Jérôme. Durant la rencontre, les porte-couleurs du Chez Tarte, membres du circuit Pee Wee "Bédard", ont su se faire valoir.

Hier soir, Gilles Therrien, Jacques Boucher et Pierre L'Heureux ont complété les buts. En supplément, Alain Daigle a marqué le but de la victoire. Ce dernier avait de plus, pris le rôle de vedette dans le gain du Chez Tarte sur le Sherbrooke. Daigle avait compté les trois buts de son club pour une victoire de 3 à 2. Lors de la seconde partie, les champions avaient disposé du St-Hyacinthe par 4 à 2, après avoir battu Beauséjour par 7 à 2. Une autre vedette du club fut sans contredit le cerbere Craig Street et Alain Lynds. En général, chacun des joueurs du club a eu sa part de succès dans ce gain. Tous ont travaillé ardemment pour décrocher la victoire.

## Débuts des éliminatoires juvéniles

TROIS-RIVIERES (C.M.) — Les séries éliminatoires de la ligue Juvénile, section "B", débuteront ce soir, au Colisée local. Les champions de la saison, les Optimaistes, de Charles Dupont, affronteront le Normandville, de Donat Mailoux, tandis que le St-Jean de Brébeuf affrontera le St-Philippe. Ce sont des séries de 2 de 3.

Au cours de la saison régulière, les Optimistes ont reçu une vive opposition des détenteurs de la deuxième place, pour finalement emporter les grands honneurs. Tout semble indiquer à moins d'une grande surprise que les hommes de Charles Dupont vont remporter les honneurs de cette semi-finale.

Dans l'autre série, le St-Jean de Brébeuf est aussi grande favori pour décrocher les honneurs. Les hommes de Bill McCarthy ont connu une excellente saison pendant que le St-Philippe a su s'affirmer au cours de la fin du calendrier.

## Les As ont divisé en fin de semaine

BUFFALO (PA) — Jack Stanfield a réussi le truc du chapeau hier soir, en conduisant les Bisons de Buffalo à un gain de 4 - 2 sur les As de Québec, dans la ligue Américaine de hockey. C'était la première victoire des Bisons sur Québec en sept matches cette saison.

Alain Caron a compté l'autre but ces vainqueurs, son 34e de la saison, tandis que Don Blackburn et Gordon Labossière marquaient ceux des As.

De participer aux éliminatoires - Victoire de 9-2 du Shawinigan

## Dur coup aux espoirs du St-Jérôme

SHAWINIGAN (D.L.) — Les Bruins de Shawinigan ont porté un dur coup aux chances des Alouettes de St-Jérôme de prendre part aux éliminatoires de la ligue Junior "A" du Québec en les écrasant par le compte de 9 à 2 dans une joute disputée hier après-midi, à l'arena de Shawinigan. Les Alouettes, qui disputent présentement la quatrième position du classement avec les Eperviers de Sorel, avaient besoin de cette victoire pour continuer à serrer de très près les représentants de Sorel.

Normand Pénin et Alain

Beaulé ont marqué chacun deux buts, tandis que les autres filets ont été enregistrés par Clément Tremblay, George Farnham, Dominic De Castris, Pierre Lepage et Barry Icton. De plus, Normand Sarra-Bournet a récolté cinq aides, De Castris, Pénin et Pierre Lafrenière chacun deux.

Pour les Alouettes, les compteurs ont été Richard Petit et Claude Gauthier.

Les protégés de Claude Dolbec ont commencé la joute en lions et après seulement 4-25 minutes de jeu dans le premier engagement, ils menaient

par 2 à 0 grâce aux buts de Tremblay et Pénin. Le deuxième but des Bruins a été marqué avec l'avantage numérique d'un homme.

A 9:31, Farnham portait l'avance 3 à 0 mais durant une punition à Marcotte, Petit ouvrait le pointage des siens à 18:54.

Alain Beaulé a réussi l'unique filet de la deuxième reprise à 8:55 pour ainsi porter le compte à 4 à 1 en faveur des Bruins. La dernière période a été désastreuse pour les visiteurs. En effet, les porte-couleurs des Bruins ont fait briller la

lumière rouge derrière les filets de St-Jean à quatre reprises. Les points ont été réussis dans l'ordre par Lepage, Icton, De Castris et Beaulé, le dernier à 12:08.

Les joueurs du St-Jérôme ont continué à lutter et leurs efforts ont porté fruit et Gauthier a déjoué Philippe Myre à 12:57. Pendant que Marcot-

| SOMMAIRE                  |       |
|---------------------------|-------|
| Première période          |       |
| 1. Shawinigan, Tremblay   | 3:04  |
| 2. Shawinigan, Pénin      | 4:25  |
| 3. Shawinigan, Farnham    | 9:31  |
| 4. St-Jérôme, Petit       | 18:54 |
| Deuxième période          |       |
| 5. Shawinigan, Beaulé     | 8:55  |
| 6. Shawinigan, Icton      | 10:12 |
| 7. Shawinigan, De Castris | 10:12 |
| 8. Shawinigan, Lepage     | 12:08 |
| 9. Shawinigan, Pénin      | 12:57 |
| 10. Shawinigan, Tremblay  | 13:04 |
| 11. Shawinigan, Farnham   | 13:04 |

te purgeait une punition, Pénin a réussi son second but de la joute à 15:16.

En n'accordant que deux buts, Myre a sensiblement amoindri ses chances d'être le meilleur gardien de buts de la ligue. On sait que huit rondelles sont entrées dans le filet des As de Thetford-Mines vendredi soir.

Au cours de la rencontre, l'officiel a décerné un total de 78 minutes en punitions, soit 37 aux Bruins et 41 aux Alouettes. Tremblay et Desjardins ont échangé des coups à 14:24 de la deuxième période et ils ont écopé de chacun une minute, une majeure et une mauvaise conduite.

| Troisième période           |       |
|-----------------------------|-------|
| 12. Shawinigan, Tremblay    | 15:16 |
| 13. Shawinigan, Pénin       | 15:16 |
| 14. Shawinigan, Farnham     | 15:16 |
| 15. Shawinigan, De Castris  | 15:16 |
| 16. Shawinigan, Lepage      | 15:16 |
| 17. Shawinigan, Icton       | 15:16 |
| 18. Shawinigan, Beaulé      | 15:16 |
| 19. Shawinigan, Pénin       | 15:16 |
| 20. Shawinigan, Tremblay    | 15:16 |
| 21. Shawinigan, Farnham     | 15:16 |
| 22. Shawinigan, De Castris  | 15:16 |
| 23. Shawinigan, Lepage      | 15:16 |
| 24. Shawinigan, Icton       | 15:16 |
| 25. Shawinigan, Beaulé      | 15:16 |
| 26. Shawinigan, Pénin       | 15:16 |
| 27. Shawinigan, Tremblay    | 15:16 |
| 28. Shawinigan, Farnham     | 15:16 |
| 29. Shawinigan, De Castris  | 15:16 |
| 30. Shawinigan, Lepage      | 15:16 |
| 31. Shawinigan, Icton       | 15:16 |
| 32. Shawinigan, Beaulé      | 15:16 |
| 33. Shawinigan, Pénin       | 15:16 |
| 34. Shawinigan, Tremblay    | 15:16 |
| 35. Shawinigan, Farnham     | 15:16 |
| 36. Shawinigan, De Castris  | 15:16 |
| 37. Shawinigan, Lepage      | 15:16 |
| 38. Shawinigan, Icton       | 15:16 |
| 39. Shawinigan, Beaulé      | 15:16 |
| 40. Shawinigan, Pénin       | 15:16 |
| 41. Shawinigan, Tremblay    | 15:16 |
| 42. Shawinigan, Farnham     | 15:16 |
| 43. Shawinigan, De Castris  | 15:16 |
| 44. Shawinigan, Lepage      | 15:16 |
| 45. Shawinigan, Icton       | 15:16 |
| 46. Shawinigan, Beaulé      | 15:16 |
| 47. Shawinigan, Pénin       | 15:16 |
| 48. Shawinigan, Tremblay    | 15:16 |
| 49. Shawinigan, Farnham     | 15:16 |
| 50. Shawinigan, De Castris  | 15:16 |
| 51. Shawinigan, Lepage      | 15:16 |
| 52. Shawinigan, Icton       | 15:16 |
| 53. Shawinigan, Beaulé      | 15:16 |
| 54. Shawinigan, Pénin       | 15:16 |
| 55. Shawinigan, Tremblay    | 15:16 |
| 56. Shawinigan, Farnham     | 15:16 |
| 57. Shawinigan, De Castris  | 15:16 |
| 58. Shawinigan, Lepage      | 15:16 |
| 59. Shawinigan, Icton       | 15:16 |
| 60. Shawinigan, Beaulé      | 15:16 |
| 61. Shawinigan, Pénin       | 15:16 |
| 62. Shawinigan, Tremblay    | 15:16 |
| 63. Shawinigan, Farnham     | 15:16 |
| 64. Shawinigan, De Castris  | 15:16 |
| 65. Shawinigan, Lepage      | 15:16 |
| 66. Shawinigan, Icton       | 15:16 |
| 67. Shawinigan, Beaulé      | 15:16 |
| 68. Shawinigan, Pénin       | 15:16 |
| 69. Shawinigan, Tremblay    | 15:16 |
| 70. Shawinigan, Farnham     | 15:16 |
| 71. Shawinigan, De Castris  | 15:16 |
| 72. Shawinigan, Lepage      | 15:16 |
| 73. Shawinigan, Icton       | 15:16 |
| 74. Shawinigan, Beaulé      | 15:16 |
| 75. Shawinigan, Pénin       | 15:16 |
| 76. Shawinigan, Tremblay    | 15:16 |
| 77. Shawinigan, Farnham     | 15:16 |
| 78. Shawinigan, De Castris  | 15:16 |
| 79. Shawinigan, Lepage      | 15:16 |
| 80. Shawinigan, Icton       | 15:16 |
| 81. Shawinigan, Beaulé      | 15:16 |
| 82. Shawinigan, Pénin       | 15:16 |
| 83. Shawinigan, Tremblay    | 15:16 |
| 84. Shawinigan, Farnham     | 15:16 |
| 85. Shawinigan, De Castris  | 15:16 |
| 86. Shawinigan, Lepage      | 15:16 |
| 87. Shawinigan, Icton       | 15:16 |
| 88. Shawinigan, Beaulé      | 15:16 |
| 89. Shawinigan, Pénin       | 15:16 |
| 90. Shawinigan, Tremblay    | 15:16 |
| 91. Shawinigan, Farnham     | 15:16 |
| 92. Shawinigan, De Castris  | 15:16 |
| 93. Shawinigan, Lepage      | 15:16 |
| 94. Shawinigan, Icton       | 15:16 |
| 95. Shawinigan, Beaulé      | 15:16 |
| 96. Shawinigan, Pénin       | 15:16 |
| 97. Shawinigan, Tremblay    | 15:16 |
| 98. Shawinigan, Farnham     | 15:16 |
| 99. Shawinigan, De Castris  | 15:16 |
| 100. Shawinigan, Lepage     | 15:16 |
| 101. Shawinigan, Icton      | 15:16 |
| 102. Shawinigan, Beaulé     | 15:16 |
| 103. Shawinigan, Pénin      | 15:16 |
| 104. Shawinigan, Tremblay   | 15:16 |
| 105. Shawinigan, Farnham    | 15:16 |
| 106. Shawinigan, De Castris | 15:16 |
| 107. Shawinigan, Lepage     | 15:16 |
| 108. Shawinigan, Icton      | 15:16 |
| 109. Shawinigan, Beaulé     | 15:16 |
| 110. Shawinigan, Pénin      | 15:16 |
| 111. Shawinigan, Tremblay   | 15:16 |
| 112. Shawinigan, Farnham    | 15:16 |
| 113. Shawinigan, De Castris | 15:16 |
| 114. Shawinigan, Lepage     | 15:16 |
| 115. Shawinigan, Icton      | 15:16 |
| 116. Shawinigan, Beaulé     | 15:16 |
| 117. Shawinigan, Pénin      | 15:16 |
| 118. Shawinigan, Tremblay   | 15:16 |
| 119. Shawinigan, Farnham    | 15:16 |
| 120. Shawinigan, De Castris | 15:16 |
| 121. Shawinigan, Lepage     | 15:16 |
| 122. Shawinigan, Icton      | 15:16 |
| 123. Shawinigan, Beaulé     | 15:16 |
| 124. Shawinigan, Pénin      | 15:16 |
| 125. Shawinigan, Tremblay   | 15:16 |
| 126. Shawinigan, Farnham    | 15:16 |
| 127. Shawinigan, De Castris | 15:16 |
| 128. Shawinigan, Lepage     | 15:16 |
| 129. Shawinigan, Icton      | 15:16 |
| 130. Shawinigan, Beaulé     | 15:16 |
| 131. Shawinigan, Pénin      | 15:16 |
| 132. Shawinigan, Tremblay   | 15:16 |
| 133. Shawinigan, Farnham    | 15:16 |
| 134. Shawinigan, De Castris | 15:16 |
| 135. Shawinigan, Lepage     | 15:16 |
| 136. Shawinigan, Icton      | 15:16 |
| 137. Shawinigan, Beaulé     | 15:16 |
| 138. Shawinigan, Pénin      | 15:16 |
| 139. Shawinigan, Tremblay   | 15:16 |
| 140. Shawinigan, Farnham    | 15:16 |
| 141. Shawinigan, De Castris | 15:16 |
| 142. Shawinigan, Lepage     | 15:16 |
| 143. Shawinigan, Icton      | 15:16 |
| 144. Shawinigan, Beaulé     | 15:16 |
| 145. Shawinigan, Pénin      | 15:16 |
| 146. Shawinigan, Tremblay   | 15:16 |
| 147. Shawinigan, Farnham    | 15:16 |
| 148. Shawinigan, De Castris | 15:16 |
| 149. Shawinigan, Lepage     | 15:16 |
| 150. Shawinigan, Icton      | 15:16 |
| 151. Shawinigan, Beaulé     | 15:16 |
| 152. Shawinigan, Pénin      | 15:16 |
| 153. Shawinigan, Tremblay   | 15:16 |
| 154. Shawinigan, Farnham    | 15:16 |
| 155. Shawinigan, De Castris | 15:16 |
| 156. Shawinigan, Lepage     | 15:16 |
| 157. Shawinigan, Icton      | 15:16 |
| 158. Shawinigan, Beaulé     | 15:16 |
| 159. Shawinigan, Pénin      | 15:16 |
| 160. Shawinigan, Tremblay   | 15:16 |
| 161. Shawinigan, Farnham    | 15:16 |
| 162. Shawinigan, De Castris | 15:16 |
| 163. Shawinigan, Lepage     | 15:16 |
| 164. Shawinigan, Icton      | 15:16 |
| 165. Shawinigan, Beaulé     | 15:16 |
| 166. Shawinigan, Pénin      | 15:16 |
| 167. Shawinigan, Tremblay   | 15:16 |
| 168. Shawinigan, Farnham    | 15:16 |
| 169. Shawinigan, De Castris | 15:16 |
| 170. Shawinigan, Lepage     | 15:16 |
| 171. Shawinigan, Icton      | 15:16 |
| 172. Shawinigan, Beaulé     | 15:16 |
| 173. Shawinigan, Pénin      | 15:16 |
| 174. Shawinigan, Tremblay   | 15:16 |
| 175. Shawinigan, Farnham    | 15:16 |
| 176. Shawinigan, De Castris | 15:16 |
| 177. Shawinigan, Lepage     | 15:16 |
| 178. Shawinigan, Icton      | 15:16 |
| 179. Shawinigan, Beaulé     | 15:16 |
| 180. Shawinigan, Pénin      | 15:16 |
| 181. Shawinigan, Tremblay   | 15:16 |
| 182. Shawinigan, Farnham    | 15:16 |
| 183. Shawinigan, De Castris | 15:16 |
| 184. Shawinigan, Lepage     | 15:16 |
| 185. Shawinigan, Icton      | 15:16 |
| 186. Shawinigan, Beaulé     | 15:16 |
| 187. Shawinigan, Pénin      | 15:16 |
| 188. Shawinigan, Tremblay   | 15:16 |
| 189. Shawinigan, Farnham    | 15:16 |
| 190. Shawinigan, De Castris | 15:16 |
| 191. Shawinigan, Lepage     | 15:16 |
| 192. Shawinigan, Icton      | 15:16 |
| 193. Shawinigan, Beaulé     | 15:16 |
| 194. Shawinigan, Pénin      | 15:16 |
| 195. Shawinigan, Tremblay   | 15:16 |
| 196. Shawinigan, Farnham    | 15:16 |
| 197. Shawinigan, De Castris | 15:16 |
| 198. Shawinigan, Lepage     | 15:16 |
| 199. Shawinigan, Icton      | 15:16 |
| 200. Shawinigan, Beaulé     | 15:16 |

Normand Pénin

Alain Beaulé

Avec deux buts et trois aides

## Lepage conduit les Eperviers de Sorel à un gain de 6 à 4

SOREL (D.N.C.) — Jacques Lepage, avec deux buts et trois aides, a aidé les Eperviers de Sorel à vaincre les As de Thetford-Mines au compte de 6 à 4, lors d'une joute régulière de la ligue Junior "A" Provinciale, hier.

Ce triomphe, combiné avec u-



Jacques Lepage

ne défaite des Alouettes de St-Jérôme aux mains des Bruins, leur donne la quatrième place du circuit LaRoche. St-Jérôme a perdu par 6 à 4.

Les hommes de l'instructeur John Choise ont remporté la victoire grâce à un ralliement de cinq buts dans le deuxième engagement. La première pé-

riode s'est terminée par 1 à 0 pour le Sorel et la seconde par 6 à 3.

Lepage, qui évoluait contre son ancien club, a été la grande vedette des siens en participant à cinq des six buts de son club. Richard Lafrance s'est aussi fait valoir avec une paire de buts. Marcel Goudreau et Richard Charron ont réussi les autres.

Dans le camp des visiteurs,

André Gaudette, Pierre Gagné, Yvon Bergeron et Michel Ringuette ont obtenu les filets.

SOMMAIRE

Première période

1. Sorel, Lepage

2. Sorel, Lafrance

3. Sorel, Goudreau

4. Sorel, Charron

5. Sorel, Lepage

6. Sorel, Lafrance

7. Sorel, Goudreau

8. Sorel, Charron

9. Sorel, Lepage

10. Sorel, Lafrance

11. Sorel, Goudreau

12. Sorel, Charron

13. Sorel, Lepage

14. Sorel, Lafrance

15. Sorel, Goudreau

16. Sorel, Charron

## CONVOICATIONS

Lundi, le 21 février 1966

## TROIS-RIVIERES

12h15 — Hôtel St-Maurice, déjeuner du club Kiwanis.

6h30 — Le souper qui devait tenir au Château de Bins, l'association des propriétaires de crédit est remise au 21 mars, même heure, même endroit. Conférencier: M. Roger Tassé.

7h30 — Grand Séminaire, cours de théologie pour laïcs.

7h30 — Réunion de la Commission des écoles catholiques.

8 hres — Réunion du conseil municipal.

TROIS-RIVIERES-OUEST

9 hres — Réunion du conseil municipal.

CAP-DE-LA-MADELINE

7h30 — Restaurant Penn-Mass, dîner du club Toastmaster St-Maurice.

8 hres — Réunion du conseil municipal.

8 hres — Réunion de la Commission des écoles catholiques.

SHAWINIGAN

12h15 — Manoir Beaudouin, déjeuner du club Kiwanis.

12h15 — Hôtel des Chutes, déjeuner du club Optimiste.

8 hres — Hôtel de ville, séance du conseil municipal.

SHAWINIGAN-SUD

8h30 — Hôtel de ville, séance du conseil municipal.

GRAND-MERE

8h15 — Hôtel de la Salle, dîner du club Rotary.

8h15 — Auberge Grand-Mère, dîner du club Optimiste.

LOUISEVILLE

7 hres — Restaurant Flamingo, dîner de la Jeune Chambre.

LA TUQUE

8h30 — Hôtel Windsor, dîner hebdomadaire du club Kiwanis.

7h30 — Ecole centrale, réunion de la Commission scolaire.

NICOLET

8 hres — Hôtel de ville, réunion du conseil de ville.

BECANCOUR

8 hres — Salle publique, réunion.

## PRINCEVILLE

12h15 — Hôtel St-Maurice, déjeuner du club Kiwanis.

6h30 — Le souper qui devait tenir au Château de Bins, l'association des propriétaires de crédit est remise au 21 mars, même heure, même endroit. Conférencier: M. Roger Tassé.

7h30 — Grand Séminaire, cours de théologie pour laïcs.

7h30 — Réunion de la Commission des écoles catholiques.

8 hres — Réunion du conseil municipal.

TROIS-RIVIERES-OUEST

9 hres — Réunion du conseil municipal.

CAP-DE-LA-MADELINE

7h30 — Restaurant Penn-Mass, dîner du club Toastmaster St-Maurice.

8 hres — Réunion du conseil municipal.

8 hres — Réunion de la Commission des écoles catholiques.

SHAWINIGAN

12h15 — Manoir Beaudouin, déjeuner du club Kiwanis.

12h15 — Hôtel des Chutes, déjeuner du club Optimiste.

8 hres — Hôtel de ville, séance du conseil municipal.

SHAWINIGAN-SUD

8h30 — Hôtel de ville, séance du conseil municipal.

GRAND-MERE

8h15 — Hôtel de la Salle, dîner du club Rotary.

8h15 — Auberge Grand-Mère, dîner du club Optimiste.

LOUISEVILLE

7 hres — Restaurant Flamingo, dîner de la Jeune Chambre.

LA TUQUE

8h30 — Hôtel Windsor, dîner hebdomadaire du club Kiwanis.

7h30 — Ecole centrale, réunion de la Commission scolaire.

NICOLET

8 hres — Hôtel de ville, réunion du conseil de ville.

BECANCOUR

8 hres — Salle publique, réunion.

Ce soir

Soirée Bazar

LUNDI SOIR 8 HEURES

A LA SALLE DE LA GARDE

STE-CECILE, RUE HERTEL

GROS LOT \$100.00

2 TOURS A \$20.00

2 TOURS A \$10.00

ENTREE 10 TOURS

POUR 25 CENTS

B 1 T 94

Ce soir

Soirée Bazar

8 hres à 10h30

Salle Sylvain

Au profit de l'église

St-Catherine-de-Sienne

Trois-Rivières-Ouest

• Entrée gratuite

• 12 Tours gratuits

• Nombreux prix

de présence

Venez voir

B 1 T 94

## Annonces classées

## 2- CARTES D'AFFAIRES

ACHAT — VENTE

FINANCEMENTS

1ère ou 2e hypothèques

Frank Spénard

IMMEUBLES LEE

POUR VOUS SERVIR

Paul H. Nobert FR 4-3589

F 2 T 81-112

J.-P. Faucher

Courtier immobilier

VOULEZ-VOUS VENDRE IMMEDIATEMENT? J'ai des

ACHETEURS SÉRIEUX. HOTELS — MOTELS — RESTAURANTS — EPICERIES LICENCIÉES — MAISONS A REVENUS — DISCRETION ABSOLUE. APPELEZ-MOI SANS TARDER.

FR. 4-7725

F 2 T 93-95

4- PROPRIETES A VENDRE

TROIS-RIVIERES: Maison à vendre à

prix de rabais. Chance unique pour

économies. Maison située 1790 Place

Lambert, 5 pièces, tapis dans salon

inclus. Prix: \$14,500.00. Moins "Ris-

que" \$300.00 du gouvernement. Fin-

ancement: Caisse populaire ou com-

pagnie d'assurances. Appeler FR: 5-

4721. B 4 T 86-95

ST-LEONARD: bungalow en brique à

vendre à 6 pièces, plus sous-sol fini

grand garage, cour en asphalte. Si-

tué à St-Leonard rue St-Jean-Baptiste.

Pour information, voir V. Larivière

tel. 752-5983. B 4 T 89-94

TERRASSE DUVERNY: 3145 An-

drie, brique, 12 pièces, 2 salles de

bain, toutes commodités. Sûle de

bain céramique. Prix incompressible.

FR 4-6997. B 4 T 89-118

TROIS-RIVIERES: 2 logements à 12

pièces chacun, 2 baignoires et 12

pièces, construction récente, chauffage

eau chaude, planchers bois franc, terrain

côté, appelé 374-8862. B 4 T 92-93

CAP-MADELINE: Propriété à 12

logements de 5 pièces, pierre et bri-

ques, construction récente, à prix d'oc-

cas. Si intéressés, appeler à 733-

374-6848. B 4 T 93-99

BUNGALOW à 6 pièces avec garage et

sous-sol complètement fini. Très belle

location, près écoles, etc. Grand

Drainville, appelé, révisé 374-3106.

B 4 T 93-99

CAP-DE-LA-MADELINE: 2 loge-

ments de 5 pièces, pierre et bri-

ques, construction récente, à prix d'oc-

cas. Si intéressés, appeler à 733-

374-6848. B 4 T 93-99

BUNGALOW à 6 pièces avec garage et

sous-sol complètement fini. Très belle

location, près écoles, etc. Grand

Drainville, appelé, révisé 374-3106.

B 4 T 93-99

CAP-DE-LA-MADELINE: 2 loge-

ments de 5 pièces, pierre et bri-

ques, construction récente, à prix d'oc-

cas. Si intéressés, appeler à 733-

374-6848. B 4 T 93-99

BUNGALOW à 6 pièces avec garage et

sous-sol complètement fini. Très belle

location, près écoles, etc. Grand

Drainville, appelé, révisé 374-3106.

B 4 T 93-99

CAP-DE-LA-MADELINE: 2 loge-

ments de 5 pièces, pierre et bri-

ques, construction récente, à prix d'oc-

cas. Si intéressés, appeler à 733-

374-6848. B 4 T 93-99

BUNGALOW à 6 pièces avec garage et

sous-sol complètement fini. Très belle

location, près écoles, etc. Grand

Drainville, appelé, révisé 374-3106.

B 4 T 93-99

CAP-DE-LA-MADELINE: 2 loge-

ments de 5 pièces, pierre et bri-

ques, construction récente, à prix d'oc-

cas. Si intéressés, appeler à 733-

374-6848. B 4 T 93-99

BUNGALOW à 6 pièces avec garage et

sous-sol complètement fini. Très belle

location, près écoles, etc. Grand

Drainville, appelé, révisé 374-3106.

B 4 T 93-99

CAP-DE-LA-MADELINE: 2 loge-

ments de 5 pièces, pierre et bri-

ques, construction récente, à prix d'oc-

cas. Si intéressés, appeler à 733-

374-6848. B 4 T 93-99

BUNGALOW à 6 pièces avec garage et

sous-sol complètement fini. Très belle

location, près écoles, etc. Grand

Drainville, appelé, révisé 374-3106.

B 4 T 93-99

CAP-DE-LA-MADELINE: 2 loge-

ments de 5 pièces, pierre et bri-

ques, construction récente, à prix d'oc-

cas. Si intéressés, appeler à 733-

374-6848. B 4 T 93-99

BUNGALOW à 6 pièces avec garage et

sous-sol complètement fini. Très belle

location, près écoles, etc. Grand

Drainville, appelé, révisé 374-3106.

B 4 T 93-99

CAP-DE-LA-MADELINE: 2 loge-

ments de 5 pièces, pierre et bri-

ques, construction récente, à prix d'oc-

cas. Si intéressés, appeler à 733-

374-6848. B 4 T 93-99

BUNGALOW à 6 pièces avec garage et

sous-sol complètement fini. Très belle

location, près écoles, etc. Grand

Drainville, appelé, révisé 374-3106.

B 4 T 93-99

CAP-DE-LA-MADELINE: 2 loge-

ments de 5 pièces, pierre et bri-

ques, construction récente, à prix d'oc-

cas. Si intéressés, appeler à 733-

374-6848. B 4 T 93-99

BUNGALOW à 6 pièces avec garage et

sous-sol complètement fini. Très belle

location, près écoles, etc. Grand

Drainville, appelé, révisé 374-3106.

B 4 T 93-99

CAP-DE-LA-MADELINE: 2 loge-

ments de 5 pièces, pierre et bri-

ques, construction récente, à prix d'oc-

cas. Si intéressés, appeler à 733-

374-6848. B 4 T 93-99

BUNGALOW à 6 pièces avec garage et

sous-sol complètement fini. Très belle

location, près écoles, etc. Grand

Drainville, appelé, révisé 374-3106.

B 4 T 93-99

CAP-DE-LA-MADELINE: 2 loge-

ments de 5 pièces, pierre et bri-

ques, construction récente, à prix d'oc-

cas. Si intéressés, appeler à 733-

374-6848. B 4 T 93-99

BUNGALOW à 6 pièces avec garage et

sous-sol complètement fini. Très belle

location, près écoles, etc. Grand

Drainville, appelé, révisé 374-3106.

B 4 T 93-99

CAP-DE-LA-MADELINE: 2 loge-

ments de 5 pièces, pierre et bri-

ques, construction récente, à prix d'oc-

cas. Si intéressés, appeler à 733-

374-6848. B 4 T 93-99

BUNGALOW à 6 pièces avec garage et

sous-sol complètement fini. Très belle

location, près écoles, etc. Grand

Drainville, appelé, révisé 374-3106.

B 4 T 93-99

CAP-DE-LA-MADELINE: 2 loge-

ments de 5 pièces, pierre et bri-

ques, construction récente, à prix d'oc-

cas. Si intéressés, appeler à 733-

374-6848. B 4 T 93-99

BUNGALOW à 6 pièces avec garage et

sous-sol complètement fini. Très belle

location, près écoles, etc. Grand

Drainville, appelé, révisé 374-3106.

B 4 T 93-99

CAP-DE-LA-MADELINE: 2 loge-

ments de 5 pièces, pierre et bri-

ques, construction récente, à prix d'oc-

cas. Si intéressés, appeler à 733-

374-6848. B 4 T 93-99

BUNGALOW à 6 pièces avec garage et

sous-sol complètement fini. Très belle

location, près écoles, etc. Grand

Drainville, appelé, révisé 374-3106.

B 4 T 93-99

CAP-DE-LA-MADELINE: 2 loge-

ments de 5 pièces, pierre et bri-

ques, construction récente, à prix d'oc-

cas. Si intéressés, appeler à 733-

374-6848. B 4 T 93-99

BUNGALOW à 6 pièces avec garage et

sous-sol complètement fini. Très belle

location, près écoles, etc. Grand

Drainville, appelé, révisé 374-3106.

B 4 T 93-99

CAP-DE-LA-MADELINE: 2 loge-

ments de 5 pièces, pierre et bri-

ques, construction récente, à prix d'oc-

cas. Si intéressés, appeler à 733-

374-6848. B 4 T 93-99

BUNGALOW à 6 pièces avec garage et

sous-sol complètement fini. Très belle

location, près écoles, etc. Grand

Drainville, appelé, révisé 374-3106.

B 4 T 93-99

CAP-DE-LA-MADELINE: 2 loge-

ments de 5 pièces, pierre et bri-

ques, construction récente, à prix d'oc-

cas. Si intéressés, appeler à 733-

374-6848. B 4 T 93-99

BUNGALOW à 6 pièces avec garage et

sous-sol complètement fini. Très belle

location, près écoles, etc. Grand

Drainville, appelé, révisé 374-3106.

B 4 T 93-99

CAP-DE-LA-MADELINE: 2 loge-

113- POSITIONS OFFERTES

POSITION D'AVENIR  
POUR REPRESENTANTS  
LOCAL ET REGIONAL

Le candidat sérieux, travailleur, honnête et pourvu d'initiative assurera son avenir s'il possède déjà les qualifications suivantes :

EXIGENCES :

- AVOIR L'EXPERIENCE DE LA VENTE ET DU PUBLIC
- ETRE AGE DE PLUS DE 25 ANS
- POSSEDER UN DIPLOME DE 12e ANNEE
- S'EXPRIMER AVEC FACILITE EN FRANCAIS ET EN ANGLAIS
- AVOIR UNE AUTOMOBILE

AVANTAGES :

- VACANCES ANNUELLES
- CONGES STATUTAIRES
- ASSURANCE-VIE, MALADIE, HOSPITALISATION, SALAIRE, ALLECHANTS
- SALAIRE ET BONI
- CHANCE DE PROMOTION

Faire parvenir votre demande par écrit à :

CASIER 43, LE NOUVELLISTE  
Trois-Rivières  
(Toute offre de service sera tenue confidentielle)

AUDIO  
VOCALE

Un cours de conversation anglaise donné à l'aide d'un équipement électronique.

RESULTAT  
garanti par écrit

Le laboratoire est situé angle Des Forges et Royale.  
Cours du jour ou du soir.  
Attention spéciale aux personnes travaillant sur les "shifts".

Pour renseignements :

378-5451

LES ECOLES  
AUDIO-VOCALES  
NANTEL INC.  
1432, rue Royale T.R.

113- POSITIONS OFFERTES

Vendeur

demandé par une importante industrie locale.

AVANTAGES :

- Salaire selon expérience
- Commission
- Clientèle établie
- Bonus
- Vacances annuelles
- Congés statutaires
- Assurance-vie - maladie
- Salaire - hospitalisation
- Semaine de 5 jours et autres avantages.

S.V.P. faire votre demande par écrit en fournissant vos lettres de référence à :

CASIER 29  
LE NOUVELLISTE  
Trois-Rivières  
Toute demande sera confidentielle.

B 113 T 84-113

117 VENDEURS DEMANDES

HOMME 40 à 60 ans demandé, pour diriger les ventes dans territoire de Trois-Rivières. Expérience 12-15 ans. Un voyage à Nasseau comme bonus. Ecrivez : Vice Prés. Dept. O.P.O. Box 70, Station R., Toronto 17, Ontario.

F 117 T 91-66

HOMME : Ouvrage plaisant à l'extérieur. Moyenne 33 de l'heure. Expérience pas nécessaire. Ecrivez : Rawleigh, Dept. B-62-VV, 4055 rue Richelieu, St-Henri, Montréal.

F 117 T 94

ATTENTION : \$3.00 de l'heure possible avec l'agence Familier. Territoire protégé, entraînement sérieux, spécialités ouvrant toutes les portes. Détails en téléphonant FR 5-6774 ou écrivant M. Maher, 832 Bonaventure, Trois-Rivières, Qué.

F 117 T 94

119- ECOLE

Ecole Coiffure Paula  
Inscrivez-vous pour le prochain cours. L'entrée se fait entre le 15 mars 1966 et le 1er avril 1966 pour continuer à mois. Deuxième cours, l'entrée se fait du 15 juin 1966 au 1er juillet 1966. Troisième cours se fait entre le 15 sept. 1966 au 1er octobre 1966. Pour se continuer à mois plus tard, donc se inscrire immédiatement en écrivant :

Ecole Coiffure Paula Enr.  
211F, rue Principale, Granby  
Tél. : 372-5471

X B 119 T 93-94

PRENEZ UN COURS de soudure : durée de 4 semaines. S'ad. : Ecole Monrain, 2228 De La Montagne, Shawinigan-Nord.

120- COURS PRIVES

ON RECHERCHE : Chienne "Irish Setter" (rouille) tatouée B.P.B. - 4 W. dans l'oreille droite, disparue à la Terrasse Duvernay, mercredi le 9 février. S.V.P., téléphonez 378-5451.

A 123 T 93-95

123- OBJETS PERDUS & TROUVES

ON RECHERCHE : Chienne "Irish Setter" (rouille) tatouée B.P.B. - 4 W. dans l'oreille droite, disparue à la Terrasse Duvernay, mercredi le 9 février. S.V.P., téléphonez 378-5451.

A 123 T 93-95

125- AUTOS, CAMIONS A VENDRE

TROIS-RIVIERES : Bateau en fibre de verre, 16 pieds, moteur Johnson, 30 forces, 50-douze Bombardier, en très bonne condition. FR 5-6699.

B 125 T 87-86

TROIS-RIVIERES : Moteur 1962, avec moteur neuf, à cylindres, servo-direction, très propre, acceptables. Echangez. Appeler le jour : 8-5782, le soir : 8-4045.

B 125 T 93-94

AUTOBUS "Mercury" 1965, 25 passagers. A vendre - Très propre, 8500 milles. Téléphonez FR 5-3643.

A 125

CAP-MADELINE : Pontiac 1963, 4 portes, 6 cylindres, tout équipé, mileage 16,000 milles seul. Parfait ordre. Tél. : 276-7614.

D 125 T 93-94

PONTIAC "1963" 4 cylindres, 2 portes automatique. Cause : voiture fournie par compagnie. Téléphonez 378-3928 après 4 heures p.m.

A 125 T 94

MERCURY 1-2 tonnes, 1965, moteur V-8, transmission automatique, S.A. registre, après de 3 mois. Principales : France Durocher, 1150, 1156 Rue, Shawinigan-Sud.

125 S 66-95

139- EMBARCACTIONS-MOTEURS

MOTEUR HORS-BORD Johnson, E-Activ 40 forces (1961), 30 heures d'usage, avec embarcation en Vener 16 pieds, genre cabine. Une subvention.

139 S 92-94

MOTEUR HORS-BORD Johnson Electric, 40 forces, 1961, 30 heures d'usage, aussi, embarcation en Vener 16 pieds, genre cabine. Une subvention.

139 S 94

141- ANIMAUX

SHAWINIGAN : Petits chiens caniches (Poodles) "Toy" pure race, enregistres, après de 3 mois. S'ad. : 537-0541.

141 S 92-94

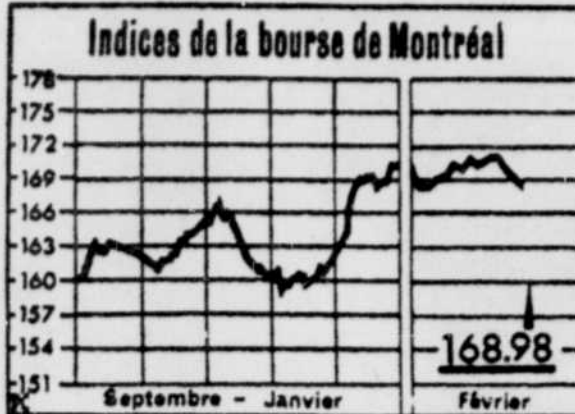
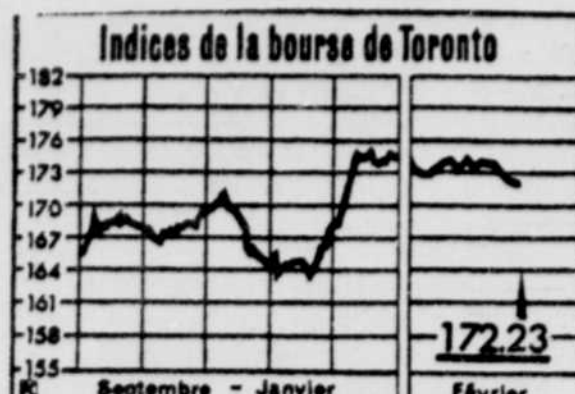
A LIQUIDER : faute d'espace, un chien de garde Berger Allemand, adulte. Deux familles Berger Allemand Black and Silver, deux mois, inscrites, après de 3 mois. S'ad. : 537-0541.

141 S 92-94

Une collision entre deux automobiles survient vers 8 hres, hier soir, a provoqué des blessures mineures à MM. Jules Carpentier et Jacques Corveau.

Selon les autorités de l'hôpital Comtois, les deux accidentés ne souffriraient que de contusions au front.

Légèrement blessés dans une collision à Yamachiche



La plus froide fin de semaine de tout l'hiver au Canada

par la Presse CANADIENNE  
Le Canada, à peu d'exceptions près, sort aujourd'hui de sa plus froide fin de semaine de l'hiver.

Une des exceptions est la région côtière de la Colombie-Britannique, où Vancouver avait un air de ville tropicale en comparaison de la plupart des autres villes du pays. Il faisait 49 degrés hier à Vancouver, un contraste assez frappant avec Winnipeg, où le mercure a descendu à 43 degrés sous zéro. Winnipeg n'aura pas eu, pour autant, beaucoup de sympathie de l'Ontario, où les températures de zéro et en-dessous étaient fort à la mode en fin de semaine. On ne sera guère porté à s'apitoyer sur le sort des autres au Québec, où le froid a été mordant et bien en-dessous de zéro dans toutes les régions sauf dans les parties les plus au nord de la province. Cette situation paradoxale est attribuée à une masse d'air chaud qui recouvre les régions les plus nordiques de la Belle Province et qui commença à se déplacer vers le sud et la région de la Vallée du St-Laurent dans le courant de l'après-midi.

Montréal et Québec

À Québec, où le carnaval bat son plein, il fallait rien de moins que la bravoure pour s'adonner et participer à toutes les festivités en plein air. Le mercure a descendu à 21 degrés en-dessous de zéro dans la matinée de dimanche et n'a pas une seule fois dans tout le cours de la journée monté plus haut que cinq sous zéro. Montréal a également grelotté durant toute la journée et le zéro a été à l'honneur pendant au moins 24 heures. Le minimum hier à Montréal a été - 16 et le maximum - 2. Il a fait un tout petit peu plus froid à Ottawa, où on a enregistré un minimum de 17 en-dessous de zéro.

LES MAREES

21 février 1966  
à Grondines : basse 5h36 a.m. ; haute 9h48 a.m. ; basse 3h27 p.m. ; haute 9h37 p.m.  
à Trois-Rivières : haute 12h11 a.m. ; basse 8h15 a.m. ; haute 12h34 p.m. ; basse 8h06 p.m.

Voici les prévisions de la météo. Régions de Montréal, d'Ottawa, des cantons de l'Est de la Mauricie, des Laurentides et de Québec : ensoleillé, très froid. Minimum et maximum à Montréal 10 sous zéro et cinq au-dessus, Ottawa 15 sous zéro et cinq au-dessus ; Sherbrooke 20 sous zéro et cinq sous zéro ; La Tuque et Ste-Agathe 15 sous zéro et zéro.

METEO

Voici les prévisions de la météo. Régions de Montréal, d'Ottawa, des cantons de l'Est de la Mauricie, des Laurentides et de Québec : ensoleillé, très froid. Minimum et maximum à Montréal 10 sous zéro et cinq au-dessus, Ottawa 15 sous zéro et cinq au-dessus ; Sherbrooke 20 sous zéro et cinq sous zéro ; La Tuque et Ste-Agathe 15 sous zéro et zéro.

LES MAREES

21 février 1966  
à Grondines : basse 5h36 a.m. ; haute 9h48 a.m. ; basse 3h27 p.m. ; haute 9h37 p.m.  
à Trois-Rivières : haute 12h11 a.m. ; basse 8h15 a.m. ; haute 12h34 p.m. ; basse 8h06 p.m.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

|    |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|----|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| 1  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 2  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 3  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 4  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 5  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 6  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 7  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 8  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 9  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 10 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 11 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 12 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Horizontalement :  
1-Le vendredi ne change pas son menu  
2-Planète du système solaire - Permet un choix  
3-Suite de noms - Règlement  
4-Dont on a besoin  
5-Est sa tâche - Réservée dans certains grands crus  
6-Redonne la vie  
7-Unité de temps - Ville industrielle des E.U.  
8-Liste de prix - Employait  
9-Indice  
10-Hasard - Souvent joyeux  
11-Organisme végétal - Abat  
12-Existe - La plus chaude des quatre

Verticalement :  
1-Qui donnent prise  
2-Grand lac - Recueil de mots d'esprit  
3-Célèbre acteur canadien français - Variété de pomme  
4-Inflammation interne - Meuble de repos ou de mort  
5-Supprimés - Cadavres conservés longtemps  
6-Plus fort que le roi - Individes sans scrupules  
7-Deviend solide avec le froid  
8-Qui concerne chaque personne à part

9-Colère - Fortement charpenté  
10-Enregistrées - Grosse artère de circulation  
11-Come le David de Michel Ange à Pointe Claire - Voleur adroit  
12-Que l'on accueille pas avec sympathie

Solution de samedi

Horizontalement :  
1-APPARTEMENT  
2-CREDENCE - UT  
3-QUARANTAINE  
4-USUEL - OCRE  
5-IS - PUR - PO  
6-TIRA - ALLEGER  
7-TE - SAPEURS  
8-ENFIN - SALES  
9-AN - AM - LUIT  
10-EN - SEMELLE  
11-NET - PI - OYE  
12-TOURMENT - SES

Verticalement :  
1-ACQUITEMENT  
2-PRUSSIE - NEO  
3-PEAU - FA - TU  
4-ADRENALINE  
5-REAL - PM  
6-TNN - AS - ASIE  
7-ECTOPLASME  
8-MEACULPA - MOT  
9-IRELLES  
10-NE - GUEULES  
11-TUE - PERIL  
12-CORS - TELS

NECROLOGIE

Les avis de décès, de services anniversaires, de funérailles et les remerciements ne sont pas acceptés par téléphone et sont payables avant publication.

BELLERIVE - A Lowell, Mass., le 15 février 1966, est décédé à l'âge de 74 ans, M. Willie Bellerive, marié à Mathilda Plouffe, demeurant à Lowell, Mass.  
Les funérailles auront lieu mardi le 22 courant, en l'église St John Mattheus, à Lowell, Mass. La dépouille mortelle est exposée aux salons Joseph-E. Tremblay, du même endroit. L'inhumation aura lieu au cimetière St-Joseph.

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, Irène et M. et Mme Robert O'Sullivan, de Callorville, ses frères, Arthur, marié à Blanche Pélusse, Claude, marié à Pauline Cyrenne, ses sœurs, Mme Yve Georges Boivin (Marcelle), Mme Yve Albert Després (Blanche), M. et Mme Antonio Palli (Bernadette), l'époux de sa sœur défunte, Antoinette, M. Willie Guy, plusieurs neveux et nièces, petits et arrière-petits-enfants.

F NS T 94

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, Irène et M. et Mme Robert O'Sullivan, de Callorville, ses frères, Arthur, marié à Blanche Pélusse, Claude, marié à Pauline Cyrenne, ses sœurs, Mme Yve Georges Boivin (Marcelle), Mme Yve Albert Després (Blanche), M. et Mme Antonio Palli (Bernadette), l'époux de sa sœur défunte, Antoinette, M. Willie Guy, plusieurs neveux et nièces, petits et arrière-petits-enfants.

F NS T 94

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, Irène et M. et Mme Robert O'Sullivan, de Callorville, ses frères, Arthur, marié à Blanche Pélusse, Claude, marié à Pauline Cyrenne, ses sœurs, Mme Yve Georges Boivin (Marcelle), Mme Yve Albert Després (Blanche), M. et Mme Antonio Palli (Bernadette), l'époux de sa sœur défunte, Antoinette, M. Willie Guy, plusieurs neveux et nièces, petits et arrière-petits-enfants.

F NS T 94

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, Irène et M. et Mme Robert O'Sullivan, de Callorville, ses frères, Arthur, marié à Blanche Pélusse, Claude, marié à Pauline Cyrenne, ses sœurs, Mme Yve Georges Boivin (Marcelle), Mme Yve Albert Després (Blanche), M. et Mme Antonio Palli (Bernadette), l'époux de sa sœur défunte, Antoinette, M. Willie Guy, plusieurs neveux et nièces, petits et arrière-petits-enfants.

F NS T 94

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, Irène et M. et Mme Robert O'Sullivan, de Callorville, ses frères, Arthur, marié à Blanche Pélusse, Claude, marié à Pauline Cyrenne, ses sœurs, Mme Yve Georges Boivin (Marcelle), Mme Yve Albert Després (Blanche), M. et Mme Antonio Palli (Bernadette), l'époux de sa sœur défunte, Antoinette, M. Willie Guy, plusieurs neveux et nièces, petits et arrière-petits-enfants.

F NS T 94

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, Irène et M. et Mme Robert O'Sullivan, de Callorville, ses frères, Arthur, marié à Blanche Pélusse, Claude, marié à Pauline Cyrenne, ses sœurs, Mme Yve Georges Boivin (Marcelle), Mme Yve Albert Després (Blanche), M. et Mme Antonio Palli (Bernadette), l'époux de sa sœur défunte, Antoinette, M. Willie Guy, plusieurs neveux et nièces, petits et arrière-petits-enfants.

F NS T 94

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, Irène et M. et Mme Robert O'Sullivan, de Callorville, ses frères, Arthur, marié à Blanche Pélusse, Claude, marié à Pauline Cyrenne, ses sœurs, Mme Yve Georges Boivin (Marcelle), Mme Yve Albert Després (Blanche), M. et Mme Antonio Palli (Bernadette), l'époux de sa sœur défunte, Antoinette, M. Willie Guy, plusieurs neveux et nièces, petits et arrière-petits-enfants.

F NS T 94

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, Irène et M. et Mme Robert O'Sullivan, de Callorville, ses frères, Arthur, marié à Blanche Pélusse, Claude, marié à Pauline Cyrenne, ses sœurs, Mme Yve Georges Boivin (Marcelle), Mme Yve Albert Després (Blanche), M. et Mme Antonio Palli (Bernadette), l'époux de sa sœur défunte, Antoinette, M. Willie Guy, plusieurs neveux et nièces, petits et arrière-petits-enfants.

F NS T 94

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, Irène et M. et Mme Robert O'Sullivan, de Callorville, ses frères, Arthur, marié à Blanche Pélusse, Claude, marié à Pauline Cyrenne, ses sœurs, Mme Yve Georges Boivin (Marcelle), Mme Yve Albert Després (Blanche), M. et Mme Antonio Palli (Bernadette), l'époux de sa sœur défunte, Antoinette, M. Willie Guy, plusieurs neveux et nièces, petits et arrière-petits-enfants.

F NS T 94

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, Irène et M. et Mme Robert O'Sullivan, de Callorville, ses frères, Arthur, marié à Blanche Pélusse, Claude, marié à Pauline Cyrenne, ses sœurs, Mme Yve Georges Boivin (Marcelle), Mme Yve Albert Després (Blanche), M. et Mme Antonio Palli (Bernadette), l'époux de sa sœur défunte, Antoinette, M. Willie Guy, plusieurs neveux et nièces, petits et arrière-petits-enfants.

F NS T 94

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, Irène et M. et Mme Robert O'Sullivan, de Callorville, ses frères, Arthur, marié à Blanche Pélusse, Claude, marié à Pauline Cyrenne, ses sœurs, Mme Yve Georges Boivin (Marcelle), Mme Yve Albert Després (Blanche), M. et Mme Antonio Palli (Bernadette), l'époux de sa sœur défunte, Antoinette, M. Willie Guy, plusieurs neveux et nièces, petits et arrière-petits-enfants.

F NS T 94

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, Irène et M. et Mme Robert O'Sullivan, de Callorville, ses frères, Arthur, marié à Blanche Pélusse, Claude, marié à Pauline Cyrenne, ses sœurs, Mme Yve Georges Boivin (Marcelle), Mme Yve Albert Després (Blanche), M. et Mme Antonio Palli (Bernadette), l'époux de sa sœur défunte, Antoinette, M. Willie Guy, plusieurs neveux et nièces, petits et arrière-petits-enfants.

F NS T 94

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, Irène et M. et Mme Robert O'Sullivan, de Callorville, ses frères, Arthur, marié à Blanche Pélusse, Claude, marié à Pauline Cyrenne, ses sœurs, Mme Yve Georges Boivin (Marcelle), Mme Yve Albert Després (Blanche), M. et Mme Antonio Palli (Bernadette), l'époux de sa sœur défunte, Antoinette, M. Willie Guy, plusieurs neveux et nièces, petits et arrière-petits-enfants.

F NS T 94

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, Irène et M. et Mme Robert O'Sullivan, de Callorville, ses frères, Arthur, marié à Blanche Pélusse, Claude, marié à Pauline Cyrenne, ses sœurs, Mme Yve Georges Boivin (Marcelle), Mme Yve Albert Després (Blanche), M. et Mme Antonio Palli (Bernadette), l'époux de sa sœur défunte, Antoinette, M. Willie Guy, plusieurs neveux et nièces, petits et arrière-petits-enfants.

F NS T 94

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, Irène et M. et Mme Robert O'Sullivan, de Callorville, ses frères, Arthur, marié à Blanche Pélusse, Claude, marié à Pauline Cyrenne, ses sœurs, Mme Yve Georges Boivin (Marcelle), Mme Yve Albert Després (Blanche), M. et Mme Antonio Palli (Bernadette), l'époux de sa sœur défunte, Antoinette, M. Willie Guy, plusieurs neveux et nièces, petits et arrière-petits-enfants.

F NS T 94

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, Irène et M. et Mme Robert O'Sullivan, de Callorville, ses frères, Arthur, marié à Blanche Pélusse, Claude, marié à Pauline Cyrenne, ses sœurs, Mme Yve Georges Boivin (Marcelle), Mme Yve Albert Després (Blanche), M. et Mme Antonio Palli (Bernadette), l'époux de sa sœur défunte, Antoinette, M. Willie Guy, plusieurs neveux et nièces, petits et arrière-petits-enfants.

F NS T 94

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, Irène et M. et Mme Robert O'Sullivan, de Callorville, ses frères, Arthur, marié à Blanche Pélusse, Claude, marié à Pauline Cyrenne, ses sœurs, Mme Yve Georges Boivin (Marcelle), Mme Yve Albert Després (Blanche), M. et Mme Antonio Palli (Bernadette), l'époux de sa sœur défunte, Antoinette, M. Willie Guy, plusieurs neveux et nièces, petits et arrière-petits-enfants.

F NS T 94

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, Irène et M. et Mme Robert O'Sullivan, de Callorville, ses frères, Arthur, marié à Blanche Pélusse, Claude, marié à Pauline Cyrenne, ses sœurs, Mme Yve Georges Boivin (Marcelle), Mme Yve Albert Després (Blanche), M. et Mme Antonio Palli (Bernadette), l'époux de sa sœur défunte, Antoinette, M. Willie Guy, plusieurs neveux et nièces, petits et arrière-petits-enfants.

F NS T 94

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, Irène et M. et Mme Robert O'Sullivan, de Callorville, ses frères, Arthur, marié à Blanche Pélusse, Claude, marié à Pauline Cyrenne, ses sœurs, Mme Yve Georges Boivin (Marcelle), Mme Yve Albert Després (Blanche), M. et Mme Antonio Palli (Bernadette), l'époux de sa sœur défunte, Antoinette, M. Willie Guy, plusieurs neveux et nièces, petits et arrière-petits-enfants.

F NS T 94

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, Irène et M. et Mme Robert O'Sullivan, de Callorville, ses frères, Arthur, marié à Blanche Pélusse, Claude, marié à Pauline Cyrenne, ses sœurs, Mme Yve Georges Boivin (Marcelle), Mme Yve Albert Després (Blanche), M. et Mme Antonio Palli (Bernadette), l'époux de sa sœur défunte, Antoinette, M. Willie Guy, plusieurs neveux et nièces, petits et arrière-petits-enfants.

F NS T 94

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, Irène et M. et Mme Robert O'Sullivan, de Callorville, ses frères, Arthur, marié à Blanche Pélusse, Claude, marié à Pauline Cyrenne, ses sœurs, Mme Yve Georges Boivin (Marcelle), Mme Yve Albert Després (Blanche), M. et Mme Antonio Palli (Bernadette), l'époux de sa sœur défunte, Antoinette, M. Willie Guy, plusieurs neveux et nièces, petits et arrière-petits-enfants.

F NS T 94

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, Irène et M. et Mme Robert O'Sullivan, de Callorville, ses frères, Arthur, marié à Blanche Pélusse, Claude, marié à Pauline Cyrenne, ses sœurs, Mme Yve Georges Boivin (Marcelle), Mme Yve Albert Després (Blanche), M. et Mme Antonio Palli (Bernadette), l'époux de sa sœur défunte, Antoinette, M. Willie Guy, plusieurs neveux et nièces, petits et arrière-petits-enfants.

F NS T 94

</



M. STANLEY MANN, à gauche, un auteur canadien originaire de Toronto, qui écrit des textes pour la radio et la télévision de Grande-Bretagne, est ici pho-

tagraphié en compagnie des acteurs de ses deux pièces en un acte actuellement à l'affiche à New-York. M. Mann vit actuellement à Londres.

## Stanley Mann a trop de succès à l'étranger pour venir s'établir au Canada

par Dave PIKE

### Exposition qui fait le tour du monde

### Montréal et Québec admireront les somptueux bijoux de Braque

Les somptueux bijoux de Braque, qui ont attiré des milliers de visiteurs ces deux dernières semaines à l'Atlantique, arrivent bientôt à Montréal et à Québec.

M. David G. Carter, directeur du Musée des Beaux-Arts de Montréal et Guy Viau, directeur du Musée du Québec ont annoncé conjointement que l'exposition "Bijoux de Braque" serait montrée à Montréal du 26 février au 18 mars et à Québec du 23 mars au 13 avril.

Une subvention spéciale du ministère des Affaires culturelles du Québec a permis au musée de Montréal de présenter l'exposition.

Les bijoux font partie d'une collection de 150 joyaux représentant les dernières œuvres créées par Braque avant sa mort. Le peintre-sculpteur qui fut un des premiers Fauves et, avec Picasso, l'inventeur du mouvement cubiste en 1908, est mort à Paris en 1963, à l'âge de 81 ans. Il des maîtres de la peinture moderne.

Le lapidaire parisien Henri Michel Heger de Lowenfeld, réalisateur des dessins de Braque, accompagnera personnellement les bijoux à Montréal et Québec.

Braque a fait des gravures ou des bois à diverses périodes de sa vie. Il a illustré, par exemple, des poèmes de Saint-John Perse (prix Nobel 1963), le "Piège de Méduse" d'Éric Satie et la "Théogonie" d'Hésiode, un recueil généalogique des divinités grecques qui est à la source de ses créations de bijoux. C'est ainsi que les pièces de la collection de bijoux portent des noms qui sont tous tirés de la légende païenne: Héra, Hécate, Poséidon, les Trois Grâces, Protée ou Icare.

Braque avait déjà dessiné sur du plâtre des figures empruntées à la mythologie. Plus tard, à sa maison d'été de Varengeville, il gravait des galets qu'il ramassait sur la plage. Sous ses doigts, les pierres tendres des falaises se transformaient en bijoux. De là, il en vint à des créations plus poétiques et à des thèmes abstraits. Et finalement il a complété toute une série de modèles qui servaient à la réalisation de ces bijoux, dont l'élément nouveau et inédit aura sans aucun doute une influence prolongée sur la joaillerie de notre siècle.

Braque commença à s'inté-

resser aux pierres précieuses en 1962 lorsque, à l'occasion de son 80e anniversaire, il voulut offrir un cadeau à sa femme Marcelle. Il imagina un caneau à l'image d'un profil inspiré de la Grèce antique, et pour le réaliser, il s'adressa au baron Heger, de Lowenfeld. Ce dernier tailla dans le l'onyx un bijou qui enthousiasma le peintre. La bague reçut le nom d'Hécate, déesse grecque descendant des Titans, qui préside à la magie et se plaît à enchanter.

Les deux créateurs décidèrent de travailler ensemble dans le but d'assujettir le minéral aux plus hautes exigences de l'art.

On retrouve dans les bijoux les thèmes préférés de Braque: l'oiseau, le poisson, les étoiles, la tête de demi-déesse. Les formes sont souvent taillées dans les surfaces lisses de gemme étincelantes, contrastant avec la texture érodée de leur montures d'or ou de platine grené, entrelacé ou treillisé. Des cascades de petits saphirs, rubis, émeraudes et diamants au vif éclat s'allient à ces matières moins précieuses telles que l'onyx, la coralline et le lapis-lazuli.

La collection fut montrée pour la première fois au Pavillon de Marsan du Louvre, à Paris, en 1963, sous le distingué patronage de M. André Malraux, ministre français des Affaires culturelles. Le gouvernement français a fait l'acquisition de onze bijoux pour la collection du Louvre.

Après l'exposition parisienne, les bijoux firent le tour des musées de Zurich, Munich, Cannes, Bruxelles, Rotterdam, La Haye, aussi bien que des États-Unis. Au musée de Young de San Francisco, 65.000 personnes se sont pressées devant les vitrines rutilantes.

La cheville de Braque et la bague qu'il a dessinée pour sa femme font maintenant partie de la collection permanente du Louvre. Braque fut le premier et seul artiste du XXe siècle à décorer un plafond du Louvre. Il fut aussi le seul artiste à y voir ses œuvres exposées de son vivant. En son honneur, la salle étrusque qu'il a décorée abrite uniquement ses bijoux. Mme Braque a fait don de plusieurs des pièces au Louvre.

NEW YORK (PC) — Stanley Mann est l'un des membres de ce club sélect composé d'artistes canadiens de la télévision qui se sont volontairement expatriés. Ils quittent leur patrie pour les États-Unis ou la Grande-Bretagne parce que les occasions de travailler à la télévision, soit en qualité de scénariste, producteur, directeur ou acteur, sont plus nombreuses qu'à Toronto et Montréal et qu'ils peuvent faire plus d'argent à l'étranger.

Mann était au nombre du groupe original d'écrivains dont les textes ont permis de lancer et de maintenir les programmes dramatiques du réseau anglais de Radio-Canada, aux débuts de la télévision canadienne.

Il y a 11 ans, il a quitté son Toronto natal pour passer des vacances en Grande-Bretagne. Il avait déjà vendu des textes d'une demi-heure à la BBC-TV de sorte qu'en partant il en a emporté d'autres. Les ayant tous vendus, il a décidé de s'établir en permanence à Londres où il est devenu l'un des scénaristes les plus occupés de la télévision britannique.

Agé de 37 ans, Mann est l'a-

teur des scénarios des films suivants: "The Collector", "Rapture" et "High Wind in Jamaica". Il a récemment terminé la première ébauche de "The Naked Runner", un récit qui se déroule en Europe et qui décrit l'exploitation du public sous le couvert du patriotisme dans la guerre froide. Ce film mettra en vedette Frank Sinatra.

"Naked Runner" sera sous la direction de Sidney J. Furie, un autre Torontois exilé volontairement à Londres qui a également plusieurs autres films à son crédit.

### Pièce de théâtre

Voilà que Mann tente de nouveau sa chance au théâtre. Deux pièces d'un seul acte — "Better Luck Next Time" et "A Walk in Dark Places" dont le titre collectif est "Room" sont actuellement présentées dans des petits théâtres dans le voisinage du Broadway.

"Better Luck" a été présentée à la télévision britannique sous la direction de Silvio Narizzano, un Montréalais qui a quitté le Canada pour les raisons que l'on sait et qui depuis son départ a recueilli une multitude de trophées internationaux.

### Un des plus célèbres du monde

### A Rio de Janeiro, on est en plein carnaval

RIO DE JANEIRO (AFP) — Depuis vendredi matin, Rio de Janeiro est livré aux caprices du "roi Momó premier et unique", et la foule danse par 38 degrés à l'ombre.

Placé sous le signe du "soleil roi", le carnaval 1966 va faire oublier pendant trois jours les inondations de janvier. Bacchus est naturellement de la fête et pour le grand bal du théâtre municipal, on n'a pas commandé moins de 300 gallons de Whisky et un millier de caisses de champagne, qu'accompagneront une tonne et demie de dindonneaux et 200 livres de jambon.

Au "Copacabana Palace", le bal est placé sous le signe du "Popart", mais le couturier parisien Courrèges inspire également certains motifs de décoration. Pour le premier

bal de la "Rose d'or", le travesti obligatoirement devait rappeler "la belle époque".

Tout s'annonce sous les meilleurs auspices, et pourtant le secrétaire au Tourisme de l'Etat de Guanabara n'est pas content: les "célébrités" ont boudé cette année le carnaval. "James Bond", Soraya, Dominguin, Gina Lollobrigida et Sophia Loren n'ont pas répondu aux invitations. La presse en a vite pris son parti: tant mieux, dit-elle, le carnaval 1966 sera typiquement "carioca".

Il y aura tout de même Richard Feynman, prix Nobel de physique, qui est déjà "foliao" danseur du carnaval. On raconte même que le carnaval est à l'origine de son divorce l'an dernier. Sa femme n'aurait pu tolérer son amour pour le "Momo".



Client du Trust Royal, à ses débuts

Clients du Trust Royal, aujourd'hui

## Plus de services, plus de clients: une nouvelle année record pour le TRUST ROYAL

A ses débuts, le Trust Royal agissait comme exécuter testamentaire et fiduciaire pour les riches particuliers. C'est ainsi qu'il est devenu la première société de trust au Canada.

Aujourd'hui, le Trust Royal est au service de tout le monde. Epargne, immeuble, gestion de placements, caisses d'épargne-retraite, certificats de placement garanti, fiducie d'émissions d'obligations, prêts hypothécaires—entre autres—sont venus s'ajouter aux premiers services.

Cette diversification a permis au Trust Royal de garder la première place en dépit d'une concurrence toujours grandissante.

Les chiffres indiqués ci-dessous traduisent clairement la confiance que placent en nous les particuliers, les sociétés et les groupes que nous avons l'honneur de servir.

### 66e rapport annuel du Trust Royal pour l'année 1965

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| Revenus                      | \$22,725,000  |
| Dépenses                     | 17,303,000    |
| Bénéfice                     | 5,422,000     |
| Impôts                       | 2,480,000     |
| Bénéfice net                 | 2,942,000     |
| Dividendes                   | 1,487,000     |
| Capital, réserve et excédent | 28,217,000    |
| Biens administrés            | 3,897,000,000 |

## TRUST ROYAL

LA PLUS IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE TRUST AU CANADA



Saint-Jean, T.-N.  
Halifax  
Charlottetown  
Saint-Jean, N.-B.  
Québec  
Trois-Rivières  
Sherbrooke  
Montréal  
Ottawa  
Toronto

Kingston  
Hamilton  
Ste-Catharines  
London, Ont.  
Sault Ste-Marie  
"Lakehead"  
(Port Arthur, Ont.)  
Winnipeg  
Saskatoon  
Regina

Edmonton  
Calgary  
Lethbridge  
Kelowna  
Vancouver  
Victoria  
Londres, Angleterre  
Jersey, Îles  
Anglo-Normandes  
(Saint-Hélène)

Jack Pembroke, C.B.E.,  
président du conseil d'administration,  
président du comité exécutif  
Conrad F. Harrington,  
président  
K. A. White,  
vice-président exécutif  
Maurice Forget,  
vice-président senior,  
région du Québec  
André Robitaille,  
gérant de succursale

### RESTAURATEURS

TOUT POUR :

- RESTAURANT
- HOTEL
- INSTITUTION
- ÉPICIER
- BOUCHER

PRIX DÉFIANT  
TOUTE  
COMPÉTITION  
NEUF OU USAGE

POUR  
TOUTES  
MARQUES

R. ST-ARNAUD  
(autrefois de Star Hotel Equipment)

**PROVINCIAL REFRIGERATION Inc.**

MR. BENJAMIN SULTE  
TROIS-RIVIÈRES

378-4513



CLAUDIA MARTIN, âgée de vingt et un ans, et la fille de Dean Martin, de Hollywood, et Lord Timothy Hudson, âgé de vingt-quatre ans et né en Angleterre mais disc-jockey à Hollywood, sont allés chercher leur licence de mariage, sans dire à quel heure ou en quel lieu leur mariage aurait lieu.